

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323708-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**Suite à la convocation en date du 13 mars 2024**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 27 MARS 2024**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Anne-Sophie BOISSEAU, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Stéphanie BOCQUET, Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX.

**OBJET** : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA

Vu le rapport DirRE/2024/78

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens entre l'État et le Département du Nord au titre de 2024, relative aux Contrats à Durée Déterminée d'Insertion, dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;
- de verser des frais de gestion relatifs au paiement des aides aux postes (CDDI) estimés à hauteur de 10 000 € à l'Agence des Services de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens entre l'État et le Département du Nord au titre de 2024, relative aux Parcours Emploi Compétences (PEC) et aux Contrats Initiative Emploi (CIE), dans les termes du projet ci-joint en annexe 2 ;
- de verser des frais de gestion à l'Agence des Services de Paiement (ASP) relatifs d'une part aux PEC estimés à hauteur de 30 000 € et d'autre part aux CIE spécifiques Bassin Minier estimés à hauteur de 40 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à reconduire le dispositif Cumul Revenu de Solidarité Active (RSA) pour un montant de 100 000 € pour 2024, selon les modalités décrites au rapport.

**DECIDE à la majorité :**

- d'attribuer les subventions aux structures, au titre de l'appel à projets « Insertion et Emploi » pour 2024 pour un montant de 19 541 100 €, selon le tableau ci-joint en annexe 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer dans le cadre de l'appel à projets « Insertion et Emploi » 2022-2025, les conventions et avenants entre le Département du Nord et les structures reprises dans le tableau ci-joint en annexe 3, dans les termes des projets ci-joints en annexe 4 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2024-2028 entre le Département du Nord et France Travail relative aux modalités d'échanges de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA, dans les termes du projet ci-joint en annexe 5.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 04.

Madame ARLABOSSE est Maire Adjointe de Malo-les-Bains.

Madame LUCAS est Maire de Guesnain.

Monsieur BARTHOLOMEUS est Maire délégué de Fort-Mardyck.

Monsieur BEAUCHAMP est Conseiller municipal d'Arleux.

Monsieur BELLEVAL est Maire d'Hazebrouck.

Madame CIETERS est Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Monsieur MONNET est Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Madame BECUE est Présidente du CCAS de Tourcoing.

Mesdames CLERC et LABADENS sont membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Mission locale Cambrésis Emploi.

Madame FAUCHILLE est membre de l'assemblée générale de la Mission locale Métropole Nord-Ouest de l'association « Alliance pour l'emploi et la solidarité ».

Monsieur LEPRETRE est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission locale Métropole Nord-Ouest de l'association « Alliance pour l'emploi et la solidarité ».

Monsieur HOUSSIN est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association Mission Emploi Lys-Tourcoing, ainsi que de l'assemblée générale de la Mission locale Métropole Nord-Ouest de l'association « Alliance pour l'emploi et la solidarité ».

Monsieur LEDOUX est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Madame SEELS est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Eurasanté, ainsi que du conseil de surveillance de l'organisme Vitamines T.

Madame COEVOET est membre du conseil d'administration et de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public AGIRE - Val de Marque.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum.

Mesdames GREAUME et PARMENTIER-LECOCQ, ainsi que Monsieur DULIEU avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs BEAUCHAMP et MONNET, ainsi qu'à Madame LUCAS. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY (membre de l'assemblée générale de la Mission locale insertion jeunes du Valenciennois) et LETARD (membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission locale insertion jeunes du Valenciennois), ainsi que Messieurs BERNARD (Maire d'Anzin et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), RINGOT (Maire de Gravelines et membre du bureau administratif de l'AFEJI Hauts-de-France) et VERFAILLIE (Maire de Marly et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs LEBLANC et POIRET, Madame MARTIN, Messieurs MANIER et SIEGLER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DEGALLAIX (Maire de Valenciennes et Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) et CAUCHE (membre du conseil d'administration et de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public AGIRE - Val de Marque) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs BELLEVAL (Maire d'Hazebrouck) et HOUSSIN (membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association Mission Emploi Lys-Tourcoing, ainsi que de l'assemblée générale de la Mission locale Métropole Nord-Ouest de l'association « Alliance pour l'emploi et la solidarité »). Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

40 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Vote intervenu à 15 h 04.

Au moment du vote, 40 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 6

Absents sans procuration : 20

N'ont pas pris part au vote : 16 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 46 (y compris les votants par procuration)

**Résultat des votes :****En ce qui concerne les points 1, 2 et 3**

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Abstention :                      | 0   |
| Total des suffrages exprimés :    | 46  |
| Majorité des suffrages exprimés : | 24  |
| Pour :                            | 46 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits) |
| Contre :                          | 0   |

**En ce qui concerne les points 4 et 5**

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Abstention :                      | 0  |
| Total des suffrages exprimés :    | 46   |
| Majorité des suffrages exprimés : | 24   |
| Pour :                            | 41 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits) |
| Contre :                          | 5 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)   |

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Eric LECAT



**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024  
RELATIVE AUX AIDES AUX POSTES D'INSERTION DANS LES ATELIERS ET CHANTIERS  
D'INSERTION  
ENTRE L'ETAT (DREETS HAUTS DE FRANCE) ET LE DÉPARTEMENT DU NORD**

Entre,

D'une part,

L'Etat

Préfecture du Nord - 12/14 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE CEDEX

Représenté par Bertrand GAUME en sa qualité de Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Nord

Ci-après dénommé « l'Etat »,

et,

D'autre part,

Le Département du Nord

Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory - 59047 LILLE CEDEX

Représenté par Christian POIRET en sa qualité de Président du Département du Nord dûment autorisé par délibération du Conseil Départemental du Nord n° DAJAP/2021/229 du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Ci-après dénommé « le Département »,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion modifiée,

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active modifiée,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2014,

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

## **Préambule**

L'enjeu de la présente convention est de promouvoir une politique cohérente et stable de nature à favoriser l'accès des allocataires du RSA sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. Afin de maintenir une offre d'insertion qualitativement et quantitativement satisfaisante au regard des besoins du territoire, dans un contexte où les interventions publiques sont contraintes, il est nécessaire d'optimiser les interventions financières des différentes institutions.

Le Département du Nord place l'accès à l'emploi au cœur de la démarche d'insertion. Cette politique a été affirmée dans la Délibération cadre « Accès à l'emploi des allocataires du RSA » adoptée par le Conseil départemental le 17 décembre 2015. Le Département s'engage avec les différents acteurs de l'insertion professionnelle pour accompagner les allocataires du RSA à un retour à l'emploi. Il porte une ambition particulière en matière d'Insertion par l'Activité Economique.

Le Conseil départemental du Nord et l'Etat soutiennent le développement de ces mesures, par une gouvernance à la fois départementale, mais aussi locale, au plus proche des territoires et des publics.

Ainsi le Département du Nord s'engage, dans la présente convention, à cofinancer l'aide aux postes d'insertion dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

Au-delà, le pilotage et l'animation de la présente CAOM devront également prendre en compte les orientations définies dans le Pacte d'ambition IAE et la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté, ainsi que les modalités de mobilisation du Fonds Social Européen.

### **Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département du Nord et l'Etat (DREETS Hauts de France) pour le déploiement de la CAOM 2024, conformément à la Délibération cadre « Accès à l'emploi des allocataires du RSA » adoptée par le Conseil départemental le 17 décembre 2015.

### **Article 1 : Les engagements réciproques Etat / Conseil départemental**

Le Département s'engage dans le cofinancement avec l'Etat, des aides au poste de salariés en insertion au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour les allocataires du RSA socle (majoré ou non).

L'Etat et le Département prévoient pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, le cofinancement de 819 postes de salariés en insertion, pour les publics allocataires du RSA dans les ACI. L'engagement du Département correspond à un budget de **5 500 000 €**.

L'aide financière mensuelle versée aux employeurs au titre de l'aide au poste est définie par l'article L5132-2 du Code du travail, dans les conditions prévues par le décret du 27 juin 2014, en référence au montant forfaitaire mentionné au 2° de l'article L 262-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Au 1er avril 2024, ce montant s'élève à 559,42 € par mois soit 88% du montant forfaitaire du RSA pour une personne seule. Le Département délègue à l'Agence de Services et de Paiement le versement des aides aux employeurs.

## **Article 2 : Modalités de mise en œuvre de la convention**

En tant que principaux financeurs, l'Etat et le Département du Nord participent à la gouvernance de l'IAE dans un cadre d'intervention stratégique commun. Ce partenariat se traduit par un engagement mutuel sur différents axes de travail.

### **a) La mise en place d'un partenariat stratégique renforcé**

La coordination des actions du Département et de l'Etat en faveur de l'IAE s'inscrit notamment dans le renforcement du pilotage et de l'animation de l'instance stratégique qu'est le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), ainsi que dans la mise en place des Conférences de financement.

#### ▪ L'organisation des CDIAE

Le secteur de l'IAE est fortement ancré dans le paysage départemental, gage d'une offre d'insertion adaptée aux besoins des territoires, porté par le Conseil départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), présidé par le Préfet. Cette instance a pour objet de piloter l'offre d'IAE à l'échelle départementale.

Le CDIAE est consulté pour avis sur les conventionnements et détermine les enjeux stratégiques du développement de l'IAE, en cohérence avec les objectifs régionaux déterminés par le Comité régional de l'Inclusion dans l'Emploi (CRIE) en veillant à rechercher une adéquation entre les besoins et l'offre d'insertion professionnelle portée par les structures du territoire. Le Département et l'Etat participent à l'élaboration de ce plan d'action partagé, par l'échange d'apports respectifs résultant de diagnostics existants sur les territoires. Dans une optique de concertation locale, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France s'engage à :

- Associer les services départementaux (Maisons Nord Emploi-MNE) à l'élaboration des diagnostics territoriaux et au plan d'action pluriannuel de l'IAE,
- Transmettre au Département du Nord les projets à l'ordre du jour, deux semaines avant la tenue du CDIAE et ce, afin que le Département puisse instruire les dossiers en lien avec les services départementaux (MNE).

Le Département du Nord s'engage à participer à chaque CDIAE organisé par la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) Nord, et à communiquer toutes informations utiles sur les projets portés par les SIAE et leurs dossiers. Pour les CDIAE stratégiques, ainsi que la conférence de financement et le CRIE, le Département sera représenté à un niveau permettant la prise de décisions.

Au-delà, et dans le cadre des éventuels projets de mobilisation du Fonds Départemental d'Insertion pour lesquels un cofinancement FSE inclusion serait envisagé, la DDETS Nord s'engage à prendre attache auprès du Département afin de s'assurer de l'absence de cofinancement FSE par ailleurs sur la même structure, en amont du passage du dossier en CDIAE. Le Département s'engage en retour à fournir toutes informations utiles aux services de la DDETS avant validation de ces projets.

#### ▪ Les conférences de financement

La coordination entre les financeurs du secteur de l'IAE est essentielle afin de permettre une meilleure lisibilité et complémentarité des financements, cela dans le respect des compétences de chacun. Au-delà, la mise en place de conférences de financement poursuit l'objectif de faire émerger une vision partagée des intervenants à l'échelle des territoires.

Ces conférences de financement s'organiseront au niveau régional, avec un relais possible dans le cadre des départements, selon une fréquence définie sur proposition du représentant de l'Etat, et en accord avec le Département dans le cadre du CDIAE.

Le Département du Nord s'engage à participer aux conférences de financement.

### **b) Le pilotage local de la convention**

Au-delà de la définition d'un cadre d'intervention stratégique commun, l'Etat et le Département participent tous deux au pilotage local de la présente CAOM à partir d'un diagnostic commun partagé, et à sa mise en œuvre sur les territoires. Les services départementaux (MNE) et les services de la DDETS s'engagent ainsi à développer une animation locale de la CAOM entre les différents partenaires de l'IAE, principalement Pôle emploi.

- Le suivi des structures dans le cadre des dialogues de gestion

Le dialogue de gestion est un outil central du pilotage des SIAE. Il doit être l'occasion d'organiser une vision partagée sur la mise en œuvre du projet d'insertion, de sa cohérence avec les objectifs fixés, et sur les parcours d'insertion professionnelle au regard des caractéristiques des personnes embauchées. A cet effet, il fixe les objectifs de résultats et de moyens. Il s'appuie donc sur la production par les structures d'un bilan d'activité annuel qui doit permettre d'aller au-delà de l'unique analyse des objectifs de retour à l'emploi, en ce qu'il précise les réalisations en termes de suivi, d'accompagnement social et professionnel, et d'encadrement des personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Le dialogue de gestion est organisé entre la DDETS et la structure, en présence de Pôle emploi. Les services de l'Etat proposeront systématiquement aux services territoriaux du Département (MNE) de participer au dialogue de gestion avec les ACI, afin de procéder à une évaluation commune, de travailler de manière concertée le projet et les objectifs de la structure. Les documents relatifs au dialogue de gestion, ainsi que ceux renseignés par la structure, seront communiqués aux services départementaux (MNE) concernés et à la Direction du Retour à l'Emploi (DRE), par voie électronique.

Dès que la DDETS et le Département auront arrêté la répartition des places sur chacune des structures, ils porteront à leur connaissance les objectifs d'accueil qui leur incombent. Ces objectifs sont fixés pour l'année civile et négociés avec les ACI lors des dialogues de gestion. Ils sont reconductibles et peuvent être révisés lors de concertations entre la DDETS et le Département. Ils sont formalisés dans l'annexe financière ASP et cosignés par la structure, la DDETS et le Département.

Le Département du Nord met en place une évaluation des actions menées dans le cadre des ACI. Les modalités d'évaluation seront en cohérence avec les objectifs partagés par les financeurs.

La DDETS Nord transmettra aux services départementaux (MNE) un calendrier prévisionnel des dialogues de gestion trois semaines avant leurs tenues.

- La participation aux Comités Technique d'Animation (CTA)

Le pilotage et l'animation des CTA est assuré par Pôle Emploi. La DDETS et les services du Département (MNE) s'engagent tous deux à participer systématiquement à ces comités locaux, ainsi qu'aux travaux qui seront menés dans ce cadre.

La refonte du mode de financement du secteur de l'IAE s'accompagne d'un recentrage des missions dévolues aux CTA sur le suivi des publics éligibles et leur accès à l'offre d'insertion locale, la modélisation des parcours d'insertion, mais encore la coordination entre les acteurs locaux de l'orientation et de la prescription.



Ce suivi des parcours d'insertion consiste à identifier les solutions à apporter à des salariés en grande difficulté, à déterminer les prestations susceptibles d'être mobilisées sur le territoire auprès des différents acteurs, en particulier les prestations de Pôle emploi. Ces axes de travail du CTA doivent permettre d'alimenter les travaux du CDIAE, instance assurant le pilotage du secteur de l'IAE, notamment en vue de l'identification des publics cibles du territoire, et de lever les obstacles pouvant intervenir dans la mise en œuvre des parcours.

Ce point est d'autant plus important que le ciblage des publics constitue l'un des critères de modulation de l'aide au poste versée par l'Etat, ainsi que la garantie du cofinancement du Département.

### **c) Expérimentation d'une gouvernance locale dans les arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes et essaimage de l'expérimentation SPIE**

Une gouvernance locale de l'IAE est expérimentée afin d'une part de permettre à chaque personne éligible d'accéder à un accompagnement socioprofessionnel adapté en vue de réaliser son projet professionnel et d'autre part de participer aux besoins de recrutement des entreprises des territoires.

Cette expérimentation s'articule autour de 4 commissions :

- commission prescription et recrutement des publics
- commission professionnalisation et développement des compétences
- commission développement des projets et d'activités
- commission rapprochement avec le secteur marchand

Le Département du Nord est copilote des commissions « prescription et recrutement des publics », « professionnalisation et développement des compétences » et « rapprochement avec le secteur marchand ».

Le Département du Nord essaime la méthodologie mise en œuvre dans le cadre du SPIE sur le territoire de Sambre Avesnois sur 4 nouveaux territoires (Valenciennois, Cambrésis, Douaisis et la Métropole Européenne de Lille) permettant ainsi une approche plus qualitative des parcours en ACI.

#### **Article 3: Durée de la convention**

La présente convention d'objectifs et de moyens prend effet au 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens pourra faire l'objet d'une modification par avenant au cours de l'année 2024.

Lille, le

Le Président du Département du Nord  
**Christian POIRET**

Le Préfet de la Région Hauts de France  
Le Préfet du Nord  
**Bertrand GAUME**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# **ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE :**

---

*(indiquer le nom du département)*

**POUR L'ANNÉE**

---

*(indiquer l'année au format ssaa)*

Article L. 5134-19-4 du code du travail  
Article L. 5134-110 du code du travail  
Article L. 5132-3-1 du code du travail

**VOLET 1 DE LA CAOM (CUI EAV)**  
**EMPLOIS D'AVENIR Secteur non Marchand**  
**EMPLOIS D'AVENIR Secteur Marchand**  
**CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

| Cadre réservé à l'administration |       |          |                    |                  |
|----------------------------------|-------|----------|--------------------|------------------|
| dépt                             | année | n° ordre | avt renouvellement | avt modification |
| _ _                              | _ _   | _ _ _ _  | _                  | _                |



13999\*02

ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
 CONCLUE ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Applicable du |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| au 31 décembre de la même année. Si date d'échéance antérieure, la préciser : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Département : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Commune : \_\_\_\_\_

N° SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom et qualité de la personne chargée du suivi de la convention : \_\_\_\_\_

**DÉLÉGATION DE PRESCRIPTION**

Organisme chargé de la prescription et de la signature des aides à l'insertion professionnelle : \_\_\_\_\_

Pôle emploi : \_\_\_\_\_ N° SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Autre organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**OBJECTIFS D'ENTRÉES EN EMPLOIS D'AVENIR**

- **Nombre total d'entrées prévues en EAV (secteur non marchand)** pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : |\_|\_|\_|\_|\_|  
 (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- Dont nombre d'entrées en EAV au taux majoré ( |\_|\_| % ) : |\_|\_|\_|\_|\_| (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- **Nombre total d'entrées prévues en EAV (secteur marchand)** pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : |\_|\_|\_|\_|\_|  
 (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- Dont nombre d'entrées en EAV au taux majoré ( |\_|\_| % ) : |\_|\_|\_|\_|\_| (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- **Nombre d'entrées prévues en EAV (secteur non marchand)** financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : |\_|\_|\_|\_|\_| (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- **Nombre d'entrées prévues en EAV (secteur marchand)** financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : |\_|\_|\_|\_|\_| (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)

**OBJECTIFS D'ENTRÉES EN CONTRATS UNIQUES D'INSERTION**

- **Nombre total d'entrées prévues en CUI-CAE (secteur non marchand)** pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : |\_|\_|\_|\_|\_|  
 (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- Dont nombre d'entrées en CUI-CAE (secteur non marchand) au taux majoré ( |\_|\_| % ) : |\_|\_|\_|\_|\_| (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- **Nombre total d'entrées prévues en CUI-CIE (secteur marchand)** pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : |\_|\_|\_|\_|\_|  
 (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- Dont nombre d'entrées en CUI-CIE (secteur marchand) au taux majoré ( |\_|\_| % ) : |\_|\_|\_|\_|\_| (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- **Nombre d'entrées prévues en CUI-CAE (secteur non marchand)** financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : |\_|\_|\_|\_|\_| (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)
- **Nombre d'entrées prévues en CUI-CIE (secteur marchand)** financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : |\_|\_|\_|\_|\_| (dont prolongations : |\_|\_|\_|\_|\_|)

VOLET 2 DE LA CAOM (IAE)  
**INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**



13999\*02

ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
CONCLUE ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**AIDES ATTRIBUÉES AUX ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : , € <sup>(2)</sup>

**AIDES ATTRIBUÉES AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (HORS ACI)**

**Entreprises (EI)**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : , € <sup>(2)</sup>

**Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : , € <sup>(2)</sup>

**Associations intermédiaires (AI)**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : , € <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

<sup>(2)</sup> Lorsque les objectifs d'entrées portent sur les Brsa en ACI, la participation financière correspond à 88% du montant forfaitaire mentionné au 2° de l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles applicable à une personne isolé par mois.

Le signataire représentant l'organe exécutif du département s'engage par la présente convention à :

- réserver le traitement des informations nominatives qui leur seront transmises par l'Agence de services et de paiement aux seules finalités de préparation et de conclusion du CUI ou de l'EAV ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité de ces informations ;
- garantir aux intéressés l'exercice de leurs droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la Loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait le : \_\_\_\_\_

**Pour le Conseil Départemental** (Signature et cachet)

Fait le : \_\_\_\_\_

**Pour l'Etat** (Signature et cachet)



**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024  
RELATIVE AUX CONTRATS AIDÉS  
ENTRE L'ETAT ET LE DÉPARTEMENT DU NORD**

Entre,

D'une part,

L'Etat

Préfecture du Nord - 12/14 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE CEDEX

Représenté par Bertrand GAUME en sa qualité de Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Nord

Ci-après dénommé « l'Etat »,

et,

D'autre part,

Le Département du Nord

Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory - 59047 LILLE CEDEX

Représenté par Christian POIRET en sa qualité de Président du Département du Nord dûment autorisé par délibération du Conseil Départemental du Nord n° DAJAP/2021/229 du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Ci-après dénommé « le Département »,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion modifiée,

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active modifiée,

Vu l'arrêté préfectoral en vigueur fixant les aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion – parcours emploi compétences,

Vu la circulaire N° DGEFP/MIP/METH/2021/42 du 12 février 2021 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, contrats initiative emploi, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification),

Vu la Convention cadre de coopération entre Pôle emploi et le Département du Nord pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, n° DIPLE/2021/382,

Vu la délibération n°DirRE//2024/78 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du XX/XX/XXX,

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

### **Préambule**

L'enjeu de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) 2024 entre l'Etat et le Département du Nord relative aux Contrats Aidés est de promouvoir l'insertion professionnelle des allocataires du RSA sans emploi rencontrant des difficultés pour accéder au marché du travail.

Le Département s'engage donc aux côtés des différents acteurs de l'insertion professionnelle dans l'accompagnement des allocataires du RSA pour un retour rapide à l'emploi.

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés mise en œuvre par le Gouvernement en 2018, le Département s'est engagé dans le cofinancement de Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les collèges publics afin de favoriser l'inclusion des allocataires du RSA.

Le Département et l'Etat soutiennent le développement de cette mesure, par une gouvernance à la fois départementale, mais aussi locale, au plus proche des territoires et des publics.

Ainsi, le Département s'engage, dans la présente convention, à cofinancer :

- le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle que sont les Parcours Emploi Compétences (PEC),
- les Contrats Initiatives Emploi pour les résidents des arrondissements de Douai et Valenciennes, dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département du Nord et l'Etat (DDETS du Nord) pour le déploiement de la CAOM 2024, conformément à la délibération cadre « Accès à l'emploi des allocataires du RSA » adoptée par le Conseil Départemental le 17 décembre 2015.

### **Article 2 : Les engagements réciproques Etat / Département**

Au titre de 2024, le Département s'engage dans le cofinancement, aux côtés de l'Etat, de :

- 609 contrats initiatives emploi spécifiques ERBM.

Ces contrats sont réservés aux allocataires du RSA résidant dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, pour lesquels l'engagement financier repose sur une prise en charge, partagée entre l'Etat et le Département, de 47% du salaire brut. Ces contrats sont d'une durée hebdomadaire de travail de 25 à 35 heures maximum.

Conformément à l'article D5134-64 du Code du Travail, la participation mensuelle du Département est égale à 88% du montant forfaitaire du RSA pour une personne seule. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce montant est de 534,82 €. L'Etat viendra compléter ce montant pour atteindre 47% du salaire brut.

Le renouvellement du contrat sera apprécié au regard de la situation de l'allocataire à la signature de la convention initiale et de son engagement dans une démarche d'insertion vers l'emploi.

Le Département délègue à l'Agence de Services et de Paiement le versement des aides aux employeurs.

- 350 contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) fléchés dans les collèges publics.

Les conventions initiales ou avenants sont d'une durée de 9 à 12 mois et sont orientées pour l'insertion des allocataires du RSA au sein des collèges.

Le renouvellement du contrat sera apprécié au regard de la situation de l'allocataire à la signature de la convention initiale et de son engagement dans une démarche d'insertion vers l'emploi.

Selon les termes de l'arrêté préfectoral en vigueur, l'engagement financier repose sur une prise en charge, partagée entre l'Etat et le Département, de 60% du salaire brut pour un maximum de 30 heures hebdomadaires.

La prise en charge financière incombant au Département est conforme à l'article D5134-64 du Code du Travail, soit une participation mensuelle égale à 88 % du montant forfaitaire du RSA pour une personne seule. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce montant est de 534,82 €.

Le Département délègue à l'Agence de Services et de Paiement le versement des aides aux employeurs.

### **Article 3 : Pilotage de la politique des emplois aidés**

La cellule de veille régionale a pour finalité d'améliorer l'organisation et pilote la politique relative aux contrats aidés entre les principaux financeurs et prescripteurs que sont : les 5 Départements de la région Hauts de France, les unités départementales de la DREETS, les directions départementales de Pôle emploi ainsi que les Cap emploi et Missions Locales. Cette cellule de veille régionale s'organise à la fréquence mensuelle, et peut donner lieu à des temps de travail à l'échelle départementale en tant que de besoin.

### **Article 4 : Mise en place d'accompagnement vers l'emploi durable pour les PEC en collègue**

Les Parcours Emploi Compétences associent à la fois mise en situation professionnelle, accès possible à la formation et acquisition de compétences. A l'issue d'un diagnostic, un entretien est mené à l'entrée du parcours. En effet, le Département du Nord considère les contrats aidés comme un tremplin vers l'emploi pérenne. Ils s'inscrivent alors dans une étape professionnelle, que le Département souhaite valoriser. Ainsi, le Département mettra à disposition des salariés en fin de contrat, la liste des opérateurs financés dans le cadre de l'appel à projets 2022-2025 pour l'accompagnement des allocataires du RSA. Les profils de ces salariés pourront également être proposés aux entreprises ayant fait appel aux Services Relations aux Entreprises de la Direction du Retour à l'Emploi du Département pour leur projet de recrutement. Ces dispositifs auront pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des salariés au terme du contrat aidé.

### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention d'objectifs et de moyens relative aux contrats aidés est établie au titre de l'année 2024 en ce qui concerne les CIE Bassin Minier et jusqu'à la signature de la CAOM 2025 en ce qui concerne les PEC.

Lille le,

Le Président du Département du Nord  
**Christian POIRET**

Le Préfet de la Région Hauts de France  
Le Préfet du Nord  
**Bertrand GAUME**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# **ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL**

**FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE :**

NORD

*(indiquer le nom du département)*

**POUR L'ANNÉE**

2024

*(indiquer l'année au format ssaa)*

Article L. 5134-19-4 du code du travail  
Article L. 5134-110 du code du travail  
Article L. 5132-3-1 du code du travail



**VOLET 1 DE LA CAOM (CUI EAV)**  
**EMPLOIS D'AVENIR Secteur non Marchand**  
**EMPLOIS D'AVENIR Secteur Marchand**  
**CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

| Cadre réservé à l'administration |                   |          |                    |                  |  |
|----------------------------------|-------------------|----------|--------------------|------------------|--|
| 0   5   9   2   4                | 0   0   0   0   1 | 0        | 0                  |                  |  |
| dépt                             | année             | n° ordre | avt renouvellement | avt modification |  |



ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
 CONCLUE ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL


Applicable du 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 4 | au **30-04-2025**

Si date d'échéance antérieure, la préciser : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_|

**LE CONSEIL GÉNÉRAL**

Département : NORD

Adresse : 51 rue Gustave Delory

Code postal : 5 | 9 | 0 | 4 | 7 |  0 | 3 | 5 | 9 | 7 | 3 | 5 | 9 | 5 | 9 |

Commune : LILLE CEDEX

N° SIRET : 2 | 2 | 5 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 |

Nom et qualité de la personne chargée du suivi de la convention : Christian POIRET - Président du Département du Nord

**DÉLÉGATION DE PRESCRIPTION**

Organisme chargé de la prescription et de la signature des aides à l'insertion professionnelle : \_\_\_\_\_

Pôle emploi : \_\_\_\_\_ N° SIRET : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_|

Autre organisme : Département du Nord

Adresse : \_\_\_\_\_

**OBJECTIFS D'ENTRÉES EN EMPLOIS D'AVENIR**

- **Nombre total d'entrées prévues en EAV (secteur non marchand) pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle :** |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |  
 (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)  
 Dont nombre d'entrées en EAV au taux majoré ( |\_| | % ) : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| | (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)
- **Nombre total d'entrées prévues en EAV (secteur marchand) pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle :** |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |  
 (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)  
 Dont nombre d'entrées en EAV au taux majoré ( |\_| | % ) : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| | (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)
- **Nombre d'entrées prévues en EAV (secteur non marchand) financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle :** |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| | (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)
- **Nombre d'entrées prévues en EAV (secteur marchand) financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle :** |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| | (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)

**OBJECTIFS D'ENTRÉES EN CONTRATS UNIQUES D'INSERTION**

- **Nombre total d'entrées prévues en CUI-CAE (secteur non marchand) pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle :** 0 | 0 | 3 | 15 | 0 |  
 (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)  
 Dont nombre d'entrées en CUI-CAE (secteur non marchand) au taux majoré ( |\_| | % ) : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| | (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)
- **Nombre total d'entrées prévues en CUI-CIE (secteur marchand) pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle :** |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |  
 (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)  
 Dont nombre d'entrées en CUI-CIE (secteur marchand) au taux majoré ( |\_| | % ) : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| | (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)
- **Nombre d'entrées prévues en CUI-CAE (secteur non marchand) financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle :** |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| | (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)
- **Nombre d'entrées prévues en CUI-CIE (secteur marchand) financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle :** |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| | (dont prolongations : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |)

VOLET 2 DE LA CAOM (IAE)  
**INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**



13999\*02

ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
CONCLUE ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL

**AIDES ATTRIBUÉES AUX ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : ,  € <sup>(2)</sup>

**AIDES ATTRIBUÉES AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (HORS ACI)**

**Entreprises (EI)**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : ,  € <sup>(2)</sup>

**Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : ,  € <sup>(2)</sup>

**Associations intermédiaires (AI)**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : ,  € <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

<sup>(2)</sup> Lorsque les objectifs d'entrées portent sur les Brsa en ACI, la participation financière correspond à 88% du montant forfaitaire mentionné au 2° de l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles applicable à une personne isolé par mois.

Le signataire représentant l'organe exécutif du département s'engage par la présente convention à :

- réserver le traitement des informations nominatives qui leur seront transmises par l'Agence de services et de paiement aux seules finalités de préparation et de conclusion du CUI ou de l'EAV ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité de ces informations ;
- garantir aux intéressés l'exercice de leurs droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la Loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait le : \_\_\_\_\_

**Pour le Conseil Général (Signature et cachet)**

Fait le : \_\_\_\_\_

**Pour l'Etat (Signature et cachet)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# **ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL**

**FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE :**

---

*(indiquer le nom du département)*

**POUR L'ANNÉE**

---

*(indiquer l'année au format ssaa)*

Article L. 5134-19-4 du code du travail  
Article L. 5134-110 du code du travail  
Article L. 5132-3-1 du code du travail



VOLET 2 DE LA CAOM (IAE)  
**INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**



13999\*02

ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
CONCLUE ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL

**AIDES ATTRIBUÉES AUX ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : ,  € <sup>(2)</sup>

**AIDES ATTRIBUÉES AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (HORS ACI)**

**Entreprises (EI)**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : ,  € <sup>(2)</sup>

**Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : ,  € <sup>(2)</sup>

**Associations intermédiaires (AI)**

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont <sup>(1)</sup> : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : ,  € <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

<sup>(2)</sup> Lorsque les objectifs d'entrées portent sur les Brsa en ACI, la participation financière correspond à 88% du montant forfaitaire mentionné au 2° de l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles applicable à une personne isolé par mois.

Le signataire représentant l'organe exécutif du département s'engage par la présente convention à :

- réserver le traitement des informations nominatives qui leur seront transmises par l'Agence de services et de paiement aux seules finalités de préparation et de conclusion du CUI ou de l'EAV ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité de ces informations ;
- garantir aux intéressés l'exercice de leurs droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la Loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait le : \_\_\_\_\_

**Pour le Conseil Général (Signature et cachet)**

Fait le : \_\_\_\_\_

**Pour l'Etat (Signature et cachet)**

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE               | code       | Parcours         | Sous type de parcours           | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION   | Commune                 | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|--------------------------|------------|------------------|---------------------------------|---|--|-------------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01127 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | CIAS du Coeur de l'Avesnois   | Accompagnement des salariés des ACI du CIAS                        | AVESNES SUR HELPE Cedex | 30                    | 62 190 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00796 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | CCAS FOURMIES   | ACI CCAS FOURMIES  | Fourmies cedex          | 26                    | 53 898 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01873 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ACCUEIL ET PROMOTION SAMBRE   | ACI RESTAURATION COLLECTIVE ET SECOND OEUVRE BATIMENT              | MAUBEUGE                | 20                    | 41 460 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00910 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ADACI   | ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - AVESNOIS                          | VALENCIENNES            | 29                    | 60 117 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00832 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ENTR'AIDE   | Chantier d'insertion   | AULNOYE AYMERIES        | 40                    | 82 920 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00845 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | association de gestion et d'innovation dans l'insertion par l'activité économique | chantiers d'insertion  | MAUBEUGE                | 61                    | 126 453 €        |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01231 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | CCAS DE FEIGNIES  | Feignies Fort Solidaire  | FEIGNIES                | 13                    | 26 949 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01017 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | APEI DE MAUBEUGE  | PARCOURS IAE   | MAUBEUGE                | 3                     | 6 219 €          |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01108 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | association arc en ciel   | Parcours IAE   | JEUMONT                 | 17                    | 35 241 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00806 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Association SYNERGIE  | Remobilisation professionnelle ACI                                 | AULNOYE AYMERIES        | 30                    | 62 190 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01200 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Association Arpège Insertion  | Se mobiliser vers l'emploi en Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) | MAUBEUGE                | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01256 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI            | Accueil et Promotion Sambre   | Entreprise d'insertion Second Œuvre Bâtiment                       | MAUBEUGE                | 3                     | 3 120 €          |
| Territoire de l'Avesnois | 2024/      | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | CCAS FOURMIES   | Plateau Fourmies   | FOURMIES                | 70                    | 39 200 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2024/      | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | ENTR'AIDE   | Plateau Entr'aide  | AULNOYE AYMERIES        | 50                    | 35 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2024/      | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | CCAS HAUTMONT   | Plateau Hautmont   | HAUTMONT                | 30                    | 16 071 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE               | code       | Parcours         | Sous type de parcours                      | PORTEUR                           | INTITULE DE L'ACTION                        | Commune          | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|--------------------------|------------|------------------|--|-----------------------------------|---|------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire de l'Avesnois | 2024/      | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | REUSSIR EN SAMBRE AVESNOIS        | Plateau Résa                                | Maubeuge         | 80                    | 52 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00792 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Centre Socio Culturel de Fourmies | Accompagnement socio professionnel renforcé | FOURMIES         | 150                   | 84 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01415 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Réussir en Sambre Avesnois        | Atouts PLIE                                 | MAUBEUGE         | 400                   | 260 000 €        |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01460 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS DE FEIGNIES                  | Feignies Parcours vers l'emploi             | FEIGNIES         | 50                    | 32 500 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00846 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS de Jeumont                   | Parcours intégré                            | Jeumont Cedex    | 135                   | 72 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00917 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CAPEP                             | PEP'S EMPLOI                                | ANZIN            | 75                    | 67 500 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00934 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Association SYNERGIE              | Pep's Emploi                                | AULNOYE AYMERIES | 75                    | 37 480 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01360 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | POINFOR                           | PEP'S Emploi                                | VALENCIENNES     | 75                    | 37 480 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01414 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | ENTRAIDE                          | Pep's Emploi                                | AULNOYE AYMERIES | 75                    | 37 480 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01482 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Arpège Insertion                  | PLATEAU FAB'MOB EMPLOI Maubeuge             | LILLE            | 190                   | 115 357 €        |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01189 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS HAUTMONT                     | RESOUDRE SOUTENIR ET ACCEDER A L'EMPLOI     | HAUTMONT         | 70                    | 37 500 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2024/      | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS JEUMONT                      | Accompagnement RSA Jeumont                  | JEUMONT          | 80                    | 25 200 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2024/      | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS HAUTMONT                     | Accompagnement Rsa Hautmont                 | HAUTMONT         | 80                    | 20 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01364 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | ENTR'AIDE                         | Accompagnement social                       | AULNOYE AYMERIES | 390                   | 122 850 €        |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00798 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS Maubeuge                     | Accompagnement social                       | MAUBEUGE         | 330                   | 103 950 €        |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE               | code       | Parcours            | Sous type de parcours                      | PORTEUR                                     | INTITULE DE L'ACTION                                   | Commune                 | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|--------------------------|------------|---------------------|--|---|--|-------------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01552 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS FOURMIES                               | Accompagnement social CCAS Fourmies                    | Fourmies cedex          | 100                   | 31 500 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00789 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global | Communauté de Communes du Pays de Mormal    | Accompagnement social du public en grandes difficultés | LE QUESNOY              | 160                   | 50 400 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00983 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global | Centre Socio Culturel de Fourmies           | Accompagnement Social vers l'emploi                    | FOURMIES                | 260                   | 81 900 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00829 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global | Association SYNERGIE                        | Dynamiser son insertion sociale                        | AULNOYE AYMERIES        | 100                   | 15 750 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01326 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS HAUTMONT                               | LEVER LES FREINS POUR UN RETOUR A L'EMPLOI PLUS SEREIN | HAUTMONT                | 200                   | 50 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01500 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global | CIAS du Coeur de l'Avesnois                 | Parcours insertion du CIAS                             | AVESNES SUR HELPE CEDEX | 200                   | 63 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01028 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS Ferrière La Grande                     | solidarité -accompagnement-emploi                      | FERRIERE LA GRANDE      | 60                    | 18 900 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01402 | Parcours IOD        | Parcours médiation directe hors IOD        | Réussir en Sambre-Avesnois                  | Challenge Emploi                                       | MAUBEUGE                | 50                    | 48 400 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00909 | Parcours IOD        | Parcours IOD                               | CAPEP                                       | RESEAU CONSEIL SAMBRE AVESNOIS                         | ANZIN                   | 100                   | 134 600 €        |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01499 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique  | CCAS de Maubeuge                            | Retraite et bien vieillir                              | MAUBEUGE                | 150                   | 10 000 €         |
| Territoire des Flandres  | 2022/00903 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                      | AFEJI Hauts de France - ACI Flandres        | ACI Flandres   | LEFFRINCKOUCKE          | 45                    | 93 285 €         |
| Territoire des Flandres  | 2022/01075 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                      | Coud'pouce pour l'emploi                    | Atelier de recyclage textile                           | COUDEKERQUE BRANCHE     | 16                    | 33 168 €         |
| Territoire des Flandres  | 2022/01263 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                      | CCAS de BOURBOURG                           | Emploi futur au présent                                | BOURBOURG               | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire des Flandres  | 2022/01257 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                      | Centre Social de Merville porté par le CCAS | Parcours IAE - ACI Au Cas Oû                           | MERVILLE                | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire des Flandres  | 2022/00842 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                      | ASSOCIATION JEUNESSE ET AVENIR              | PARCOURS IAE - ACI Savoir Fer                          | BAILLEUL                | 8                     | 16 584 €         |



### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE              | code       | Parcours         | Sous type de parcours           | PORTEUR  | INTITULE DE L'ACTION   | Commune             | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-------------------------|------------|------------------|---------------------------------|--|--|---------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire des Flandres | 2022/01005 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ASSOCIATION JEUNESSE ET AVENIR                               | Parcours IAE - ACI Savoir Net                                | BAILLEUL            | 8                     | 16 584 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/00961 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Hauts de Flandre Insertion                                   | Parcours IAE de remobilisation professionnelle en ACI        | ESQUELBECQ          | 16                    | 33 168 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01358 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ACL PROXI POL  | Parcours IAE en ACI  | ST POL SUR MER      | 11                    | 22 803 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/00995 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | CCAS de Dunkerque  | Parcours IAE en ACI  | DUNKERQUE           | 15                    | 31 095 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01385 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | CETIDE-Centre technique d'Insertion de Dunkerque et Environs | Parcours IAE en ACI  | Dunkerque           | 22                    | 45 606 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01854 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ASSOCIATION ECOFLANDRES                                      | PARCOURS IAE EN ACI  | DUNKERQUE           | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01266 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Trait d'Union  | Parcours IAE en ACI  | HAZEBROUCK          | 37                    | 76 701 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01079 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Hauts de Flandre Insertion                                   | Parcours IAE en ACI  | ESQUELBECQ          | 19                    | 39 387 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01321 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | LES RESTAURANTS DU COEUR                                     | Parcours IAE en ACI  | DUNKERQUE           | 5                     | 10 365 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/00790 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Orme Activités   | Parcours IAE en ACI Brigade polyvalente                      | HAZEBROUCK          | 35                    | 72 555 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01109 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Régie de Quartiers de Grande-Synthe                          | Parcours IAE en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)      | GRANDE-SYNTHÉ CEDEX | 20                    | 41 460 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01750 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ACI Les Serres des Prés / La Ferme des Jésuites              | Remise à l'emploi sur les activités de maraîchage biologique | LOON PLAGE          | 27                    | 55 971 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01388 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | AGIR   | Remobilisation Professionnelle au sein de l'ACI AGIR         | GRAVELINES          | 14                    | 29 022 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01051 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | AASMR  | Accompagnement individuel rsa avec plateau                   | ARNEKE              | 10                    | 6 500 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/00911 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | CIDFF Nord/Flandres  | Dynamiques sociales vers l'emploi                            | DUNKERQUE           | 140                   | 112 000 €        |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE              | code       | Parcours         | Sous type de parcours                      | PORTEUR                    | INTITULE DE L'ACTION   | Commune        | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-------------------------|------------|------------------|--|----------------------------|--|----------------|-----------------------|------------------|
| Territoire des Flandres | 2022/01526 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Hauts de Flandre Insertion | Parcours intégré   | ESQUELBECQ     | 32                    | 20 800 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01319 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | AFEJI Hauts de France      | Parcours Intégré avec Plateau                                  | ST POL SUR MER | 20                    | 13 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/00857 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Orme Activités             | Parcours intégré avec plateau pluridisciplinaire               | HAZEBROUCK     | 85                    | 55 250 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01671 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | ENTREPRENDRE ENSEMBLE      | Parcours intégrés plateau pluridisciplinaire ville de DK       | DUNKERQUE      | 200                   | 160 000 €        |
| Territoire des Flandres | 2022/01408 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | AEFVLF                     | PLATEFORME #INSERTION BAILLEUL                                 | ARMENTIERES    | 40                    | 16 600 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01763 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS DE BAILLEUL           | PLATEFORME #INSERTION BAILLEUL                                 | BAILLEUL       | 40                    | 15 400 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01380 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | AEFVLF                     | PLATEFORME #INSERTION HAZEBROUCK                               | ARMENTIERES    | 60                    | 24 900 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01456 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS D'HAZEBROUCK          | PLATEFORME #INSERTION HAZEBROUCK                               | HAZEBROUCK     | 60                    | 23 100 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01406 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | AEFVLF                     | PLATEFORME #INSERTION MERVILLE                                 | ARMENTIERES    | 100                   | 41 500 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01705 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS de Merville           | PLATEFORME #INSERTION MERVILLE                                 | MERVILLE       | 100                   | 38 500 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01132 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Maison de l'Initiative     | Suivs RSA avec plateau pluridisciplinaire                      | GRANDE SYNTHÉ  | 100                   | 80 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01050 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | AASMR                      | Acc individuel allocataire du RSA sans plateau                 | ARNEKE         | 42                    | 13 230 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01144 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS de dunkerque          | Accompagnement dynamique des allocataires éloignés de l'emploi | DUNKERQUE      | 400                   | 126 000 €        |
| Territoire des Flandres | 2023/00543 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Orme Activités             | Accompagnement RSA   | HAZEBROUCK     | 50                    | 12 500 €         |
| Territoire des Flandres | 2024/      | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS Merville              | Accompagnement RSA   | MERVILLE       | 20                    | 5 000 €          |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE              | code       | Parcours         | Sous type de parcours                      | PORTEUR  | INTITULE DE L'ACTION  | Commune                      | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-------------------------|------------|------------------|--|--|---|------------------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire des Flandres | 2024/      | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS Hazebrouck                                      | Accompagnement RSA  | HAZEBROUCK                   | 20                    | 5 000 €          |
| Territoire des Flandres | 2024/      | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS Bailleul  | Accompagnement RSA  | BAILLEUL                     | 20                    | 5 000 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/00814 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS WORMHOUT  | ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES RSA ELOIGNES DE L'EMPLOI   | WORMHOUT                     | 12                    | 3 000 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/01164 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS TETEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE                    | ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PUBLIC ELOIGNE DE L'EMPLOI   | TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE | 20                    | 5 000 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/01486 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS de Bray-Dunes                                   | Accompagnement social RSA   | BRAY-DUNES                   | 20                    | 5 000 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/01080 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS de Bergues                                      | Accompagnement social vers l'insertion professionnelle  | BERGUES                      | 28                    | 7 000 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/01565 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS DE LEFFRINCKOUCKE                               | ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION   | LEFFRINCKOUCKE               | 20                    | 5 000 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/01071 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Section du Centre d'Action Sociale Saint Pol sur Mer | Accompagner pour lever les freins à l'activité et encourager la (re)dynamisation vers la formation et/ou l'emploi | ST POL SUR MER               | 200                   | 56 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01014 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS Grand-Fort-Philippe                             | Dynamiser son insertion sociale   | GRAND FORT PHILIPPE          | 80                    | 20 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01309 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS de Watten                                       | Dynamiser son insertion sociale   | WATTEN                       | 10                    | 2 500 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/01169 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Association d'Action Educative et Sociale            | La Boutique de l'insertion  | DUNKERQUE                    | 100                   | 31 500 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01339 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS de BOURBOURG                                    | Parcours Intégré  | BOURBOURG                    | 40                    | 11 200 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/00959 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS LOON PLAGE                                      | parcours intégré  | LOON PLAGE                   | 35                    | 8 750 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/00869 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | AFEJI Hauts de France                                | Parcours Intégré sans Plateau   | ST POL SUR MER               | 280                   | 65 750 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/00849 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Hauts de Flandre Insertion                           | Parcours Intégré sans plateau   | ESQUELBECQ                   | 50                    | 15 750 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE              | code       | Parcours            | Sous type de parcours                              | PORTEUR                     | INTITULE DE L'ACTION                             | Commune             | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-------------------------|------------|---------------------|--|-----------------------------|--|---------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire des Flandres | 2022/00860 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | SCAS Fort-Mardyck           | Parcours intégré sans plateau Pluridisciplinaire | FORT MARDYCK        | 16                    | 4 000 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/01569 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | Hauts de Flandre Insertion  | Parcours Maintien                                | ESQUELBECQ          | 50                    | 14 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/00939 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CCAS de Coudekerque Branche | Pas à pas vers l'emploi                          | COUDEKERQUE BRANCHE | 80                    | 20 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/00867 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | Association VILLENVIE       | Référence RSA                                    | ST POL SUR MER      | 100                   | 31 500 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01141 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | Maison de l'Initiative      | Suivis RSA sans plateau pluridisciplinaire       | GRANDE SYNTHE       | 120                   | 37 800 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01294 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CCAS GRAVELINES             | Vers un projet d'insertion                       | GRAVELINES          | 70                    | 17 500 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01054 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | AASMR                       | "Frip' ACTIVE" : atelier des vestiaires          | ARNEKE              | 50                    | 15 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01410 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | AEFVLF                      | #INSERTION FLANDRE LYS                           | ARMENTIERES         | 50                    | 15 750 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01213 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | La Maison de Flandre        | Accompagnement Dé'clic                           | STEENVOORDE         | 50                    | 14 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/00999 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | BGE FLANDRE CREATION        | Accompagnement des ETI au RSA.                   | DUNKERQUE           | 33                    | 24 750 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01396 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | Maison de l'initiative      | Boutique des Réussites                           | GRANDE SYNTHE       | 10                    | 7 500 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/01148 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Maison de l'Initiative      | Mobilisation réciproque                          | GRANDE SYNTHE       | 200                   | 30 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01643 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | ENTREPRENDRE ENSEMBLE       | Nouvelles implantations et Destination Emploi    | DUNKERQUE           | 30                    | 24 000 €         |
| Territoire des Flandres | 2022/01738 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | CCAS de BOURBOURG           | Parcours des possibles                           | BOURBOURG           | 15                    | 2 250 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/01657 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | ENTREPRENDRE ENSEMBLE       | Parcours Spécifique : PLIE                       | DUNKERQUE           | 50                    | 15 750 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE              | code       | Parcours            | Sous type de parcours                     | PORTEUR  | INTITULE DE L'ACTION  | Commune            | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-------------------------|------------|---------------------|---|--|---|--------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire des Flandres | 2022/01387 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique | CCAS GRAVELINES  | Vers une mobilisation active des potentialités  | GRAVELINES         | 30                    | 5 400 €          |
| Territoire des Flandres | 2022/00875 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique | Association VILLENVIE  | Vint'aide   | ST POL SUR MER     | 20                    | 5 000 €          |
| Territoire du Cambresis | 2022/00935 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                     | ARPE   | ACI Affaire à repasser  | CAMBRAI            | 20                    | 41 460 €         |
| Territoire du Cambresis | 2022/01022 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                     | ACTION   | Atelier Chantier d'Insertion : Valorisation Économie Circulaire                           | AVESNES LES AUBERT | 18                    | 37 314 €         |
| Territoire du Cambresis | 2022/01103 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                     | ACTION   | Atelier Chantier d'Insertion SPEEP: Service à la Population Entretien des Espaces Publics | AVESNES LES AUBERT | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire du Cambresis | 2022/00907 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                     | ADACI  | ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - CAUDRESIS  | VALENCIENNES       | 40                    | 82 920 €         |
| Territoire du Cambresis | 2022/00941 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                     | ACIAE  | CHANTIER D'INSERTION DE RÉNOVATION URBAINE  | CAMBRAI            | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire du Cambresis | 2022/01197 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                     | BIO CAMBRESIS  | Insertion en agriculture biologique et entretien des espaces naturels                     | CAMBRAI            | 20                    | 41 460 €         |
| Territoire du Cambresis | 2024/      | Parcours IAE        | Accompagnement en EI                      | ACIAE association cambrésienne d'insertion par l'activité économique | EI ACIAE  | CAMBRAI            | 1                     | 1 040 €          |
| Territoire du Cambresis | 2024/      | Parcours IAE        | Accompagnement en EI                      | ARPE   | EI ARPE   | CAMBRAI            | 1                     | 1 040 €          |
| Territoire du Cambresis | 2024/      | Parcours IAE        | Accompagnement en EI                      | SANIEZ INSERTION   | EI SANIEZ INSERTION   | SOLESMES           | 2                     | 2 080 €          |
| Territoire du Cambresis | 2022/00837 | Parcours intégré    | Avec plateau pluridisciplinaire           | ADACI  | Plateforme Caudrésis-Catésis  | VALENCIENNES       | 460                   | 340 900 €        |
| Territoire du Cambresis | 2022/01123 | Parcours intégré    | Avec plateau pluridisciplinaire           | ARPE   | plateforme du canton de cambrai ouest   | Cambrai            | 346                   | 232 798 €        |
| Territoire du Cambresis | 2022/00969 | Parcours intégré    | Avec plateau pluridisciplinaire           | ACTION   | PPPI : PLATEAU PLURIDISCIPLINAIRE PARCOURS INTEGRE Vallées Escaut, Selle et Erclin        | AVESNES LES AUBERT | 246                   | 165 450 €        |
| Territoire du Cambresis | 2022/01586 | Parcours IOD        | Parcours IOD                              | INSTEP Formation   | PARCOURS IOD CAMBRAI  | Lille              | 80                    | 107 680 €        |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE             | code       | Parcours         | Sous type de parcours           | PORTEUR  | INTITULE DE L'ACTION   | Commune           | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|------------------------|------------|------------------|---------------------------------|--|--|-------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire du Douaisis | 2022/00897 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | CCAS de Râches   | Atelier Chantier d'Insertion   | RACHES            | 9                     | 18 657 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/01457 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent                   | Atelier Chantier d'Insertion Bâtiment                                | LEWARDE           | 35                    | 72 555 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/01504 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent                   | Atelier Chantier d'Insertion Environnement                           | LEWARDE           | 25                    | 51 825 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/00861 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | CCAS de Guesnain   | Atelier chantier d'insertion environnement et espaces verts          | GUESNAIN          | 12                    | 24 876 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/01140 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Acı "la mère l'oise"                                       | CHANTIER ACI "la mère l'oise" insertion 2022-2025                    | SOMAIN            | 12                    | 24 876 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/01104 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Association Aubyeoise d' Animation Sociale et Culturelle   | Chantier d' Insertion Bâtiment                                       | AUBY              | 15                    | 31 095 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/00876 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Association ESI  | Chantier d'insertion Espaces Verts                                   | MASNY             | 20                    | 41 460 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/00936 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | IMM'PACT DOUAISIS  | Chantier d'insertion par les métiers du bâtiments                    | DORIGNIES         | 18                    | 37 314 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/01403 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Association ESI  | Chantier d'insertion Retour dans le circuit                          | MASNY             | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/01320 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Association pour la Mobilité, l'Insertion et la Solidarité | Chantier Insertion Environnement "Entretien Espace Vert et Bâtiment" | WAZIERS           | 20                    | 41 460 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/01000 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ALEFPA - LE JARDIN DE COCAGNE DU RAQUET                    | De l'Insertion à l'Emploi au Jardin de Cocagne du Raquet             | VILLENEUVE D'ASCQ | 15                    | 31 095 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/00985 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | LA SAUVEGARDE DU NORD FERME DES VANNEAUX                   | FERME DES VANNEAUX Atelier Chantier d'Insertion                      | LILLE             | 70                    | 145 110 €        |
| Territoire du Douaisis | 2022/01761 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI            | EI Soluval   | Remise à l'emploi sur les métiers de l'économie circulaire           | LESQUIN           | 10                    | 10 400 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/01679 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Association Programmes Vitamine T                          | DEST1 RSA - Hub de Douai/Aniche                                      | LESQUIN           | 140                   | 56 000 €         |
| Territoire du Douaisis | 2022/01439 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | CAPEP  | PROp'OSE   | LEWARDE           | 535                   | 378 381 €        |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                  | code       | Parcours            | Sous type de parcours                          | PORTEUR                                       | INTITULE DE L'ACTION  | Commune      | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-----------------------------|------------|---------------------|--|---|---|--------------|-----------------------|------------------|
| Territoire du Douaisis      | 2022/01667 | Parcours intégré    | Avec plateau pluridisciplinaire                | PLIE DU DOUAISIS                              | RASSEMBLER LES SOLUTIONS POUR MIEUX ACCOMPAGNER (RSA)                               | DOUAI        | 650                   | 385 000 €        |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01159 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global     | Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux  | Accompagnement individuel allocataires RSA  | ARLEUX       | 120                   | 18 900 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/00906 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global     | CCAS de Pecquencourt - Centre Social A. Dolto | Accompagnement individuel RSA   | PECQUENCOURT | 120                   | 30 000 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01045 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global     | CCAS DECHY                                    | Accompagnement individuel socio-professionnel des allocataires du RSA               | DECHY        | 100                   | 17 500 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01920 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global     | ARLEQUIN                                      | Accompagnement par la Référence   | DOUAI        | 180                   | 56 700 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01487 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global     | Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent      | Accompagnement sans plateau   | LEWARDE      | 240                   | 75 600 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01464 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global     | CCAS DE SIN LE NOBLE                          | Pour une insertion positive vers l'accès ou le retour à l'emploi                    | SIN LE NOBLE | 120                   | 30 000 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01182 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global     | CCAS DE LALLAING                              | RESSOURCES SAVOIRS AUTONOMIE (RSA)  | LALLAING     | 50                    | 12 500 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01090 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                   | Impulsions Métropole Sud                      | IOD - Direct Douai  | RONCHIN      | 100                   | 134 600 €        |
| Territoire du Douaisis      | 2024/      | Parcours spécifique | Actions particulières adaptées à un territoire | Germinal                                      | Accompagnement des auto-entrepreneurs pour les sortir du RSA.                       | ANZIN CEDEX  | 10                    | 8 000 €          |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01557 | Parcours spécifique | Actions particulières adaptées à un territoire | Mairie de Sin le Noble                        | Accompagnement vers le Savoir être, l'Insertion et le Renouveau(Accompagnement SIN) | SIN LE NOBLE | 50                    | 25 875 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01555 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique      | EPISOL 59                                     | La clé d'un tremplin, c'est vous !  | GUESNAIN     | 45                    | 15 750 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01689 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique      | ARLEQUIN                                      | Objectif Retraite   | DOUAI        | 120                   | 36 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01853 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                          | IRIS ENVIRONNEMENT                            | Accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi (ACI)                          | ESCAUDAIN    | 20                    | 41 460 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01221 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                          | LES RESTAURANTS DU CŒUR DU HAINAUT CAMBRESIS  | ACI LOGISTIQUE (REMOBILISATION PROFESSIONNELLE)                                     | RAISMES      | 8                     | 16 584 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                  | code       | Parcours         | Sous type de parcours           | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION   | Commune            | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-----------------------------|------------|------------------|---------------------------------|---|--|--------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire du Valenciennois | 2022/01301 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Association La Pose   | Atelier A 4 Epingles, un tremplin pour le retour à l'emploi durable                | VALENCIENNES       | 12                    | 24 876 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01111 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | AGEVAL - Association de Gestion de l'Environnement du Valenciennois | ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION   | VALENCIENNES       | 163                   | 337 899 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00933 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ATIS  | Bâtiments de la solidarité /Réhabilitation du matériel informatique                | TRITH ST LEGER     | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00913 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | CAPEP   | CAP INSERTION  | ANZIN              | 60                    | 124 380 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2024/00008 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | AGEVAL - Association de Gestion de l'Environnement du Valenciennois | Cap sur l'autonomie  | VALENCIENNES       | 33                    | 68 409 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01740 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ACI Envie Nord Raismes  | Envie Nord Raismes - Réemploi d'appareils électroménagers                          | LESQUIN            | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00807 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Le maillon c2ri   | Inclusion active 2025  | ANZIN              | 53                    | 109 869 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01063 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Maison du vélo de Valenciennes                                      | Pignon sur rue   | VALENCIENNES       | 5                     | 10 365 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01858 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ESPOIR AVENIR   | Remobilisation professionnelle ESPOIR  | ESCAUTPONT         | 38                    | 78 774 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00827 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | POINFOR   | Un Chantier pour s'insérer   | VALENCIENNES       | 70                    | 145 110 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01759 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI            | EI Vitaservices   | Remise à l'emploi sur les métiers de la propreté et de l'entretien d'espaces verts | LESQUIN            | 5                     | 3 714 €          |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00824 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | MISSION LOCALE JEUNES DU VALENCIENNOIS                              | Action d'accompagnement à destination des jeunes allocataires du RSA               | MARLY              | 350                   | 227 500 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00931 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | PLIE de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole        | Appel à projets insertion 2022-2025  | Valenciennes Cedex | 250                   | 147 500 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01235 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Coopération des CCAS du Pays de Condé - Fresnes                     | Coopération de l'insertion du Pays de Condé  | FRESNES SUR ESCAUT | 300                   | 44 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01236 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Coopération des CCAS du Pays de Condé - Condé                       | Coopération de l'Insertion du Pays de Condé  | CONDE SUR L ESCAUT | 300                   | 27 000 €         |



### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                  | code       | Parcours         | Sous type de parcours                      | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION                                      | Commune           | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-----------------------------|------------|------------------|--|---|---|-------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire du Valenciennois | 2022/01237 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Coopération des CCAS du Pays de Condé - Vieux Condé | Coopération de l'insertion du Pays de Condé               | VIEUX CONDE       | 300                   | 36 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01238 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Coopération des CCAS du Pays de Condé - Escautpont  | Coopération de l'insertion du Pays de Condé               | ESCAUTPONT        | 300                   | 19 669 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01341 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | ACSRV   | Coopération de l'insertion du Pays de Condé               | VALENCIENNES      | 300                   | 72 600 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01453 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CAPEP   | Coopération de l'insertion du Pays de Condé               | ANZIN             | 300                   | 21 275 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01681 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Association Programmes Vitamine T                   | DEST1 RSA - Hub de Douchy-les-Mines/Valenciennes          | LESQUIN           | 70                    | 28 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01291 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS ONNAING  | FAVORISER L'INSERTION VERS L'EMPLOI                       | ONNAING           | 70                    | 45 500 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01234 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | POINFOR   | Parcours d'Accompagnement Renforcé vers l'Insertion PARI  | VALENCIENNES      | 350                   | 126 712 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00801 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CAPEP   | Parcours d'Accompagnement Renforcé vers l'Insertion- PARI | ANZIN             | 350                   | 153 294 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01318 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS de Saint-Saulve                                | Parcours dynamique  | ST SAULVE         | 50                    | 32 500 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00958 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS de Valenciennes                                | Parcours intégré avec plateau pluridisciplinaire          | Valenciennes      | 300                   | 195 000 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00940 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | ACSRV Centres sociaux du denaisis                   | plateau technique du denaisis                             | DENAIN            | 240                   | 78 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01284 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS DENAIN   | STARTER   | DENAIN            | 100                   | 65 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00819 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS MARLY  | Un Parcours, des Solutions et l'Insertion                 | MARLY             | 100                   | 65 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01921 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | ACSRV -Maison de quartier de Saint Waast            | Accompagnement social                                     | VALENCIENNES      | 330                   | 41 250 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01251 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | ccas saint amand les eaux                           | accompagnement social insertion                           | ST AMAND LES EAUX | 100                   | 25 000 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                  | code       | Parcours            | Sous type de parcours                              | PORTEUR                                    | INTITULE DE L'ACTION  | Commune            | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-----------------------------|------------|---------------------|--|--|---|--------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire du Valenciennois | 2022/01239 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CCAS Quiévrechain                          | De l'insertion à l'Emploi   | Quiévrechain       | 50                    | 15 750 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01917 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CCAS ANZIN                                 | de l'insertion à l'emploi   | ANZIN CEDEX        | 70                    | 17 500 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01508 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CCAS de douchy les mines                   | Insertion sociale   | DOUCHY LES MINES   | 90                    | 22 500 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01918 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CCAS DE BRUAY SUR L'ESCAUT                 | Parcours Intégré<br>Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global | BRUAY SUR L ESCAUT | 90                    | 22 500 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00970 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CCAS ESCAUDAIN                             | Parcours vers l'emploi  | ESCAUDAIN          | 100                   | 25 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00918 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CAPEP                                      | Ré-Actifs   | ANZIN              | 365                   | 102 200 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01247 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | POINFOR - POur l'INsertion et la FORmation | Redynamisation Sociale vers l'Autonomie   | VALENCIENNES       | 300                   | 84 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01919 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CCAS DENAIN                                | REFERENCE SOCIALE pour l'AUTONOMIE  | DENAIN             | 230                   | 57 500 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01600 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                       | INSTEP Formation                           | PARCOURS IOD DENAIN   | Lille              | 100                   | 134 600 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00908 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                       | CAPEP                                      | RESEAU CONSEIL VALENCIENNES METROPOLE   | ANZIN              | 100                   | 134 600 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01244 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | POINFOR                                    | ACCES AUX DROITS  | VALENCIENNES       | 130                   | 36 400 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01855 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | PRIMTOIT                                   | ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC SANS DOMICILE STABLE OU ITINERANT                        | VALENCIENNES cedex | 130                   | 32 500 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00921 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | CAPEP                                      | CONNEXION   | ANZIN              | 100                   | 28 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/00920 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | CAPEP                                      | PERSEE  | ANZIN              | 30                    | 9 000 €          |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01354 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | GERMINAL                                   | Suivi post création des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA            | ANZIN              | 200                   | 65 703 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE       | code       | Parcours     | Sous type de parcours | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION   | Commune            | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|------------------|------------|--------------|-----------------------|---|--|--------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Lille | 2022/01678 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Centre d'Insertion des Bois Blancs  | Accompagnement de Parcours d'Insertion en Régie Technique de Proximité | LILLE              | 30                    | 62 190 €         |
| Territoire Lille | 2022/00975 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Abej . association Baptiste pour l'entraide et la jeunesse Solidarité                                     | Accompagnement socio-professionnel en ACI                              | LOOS Cedex         | 35                    | 72 555 €         |
| Territoire Lille | 2022/01107 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Association INSERSOL  | Accompagner. Pour donner du sens, une direction et une raison d'être   | HELLEMMES LILLE    | 14                    | 29 022 €         |
| Territoire Lille | 2022/01492 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | ASSOCIATION AU LAVOIR   | ACI AU LAVOIR SOLIDAIRE  | LILLE              | 6                     | 12 438 €         |
| Territoire Lille | 2022/01064 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Association Magdala   | ACI Ch'Ti Talents "du goût et du sens"                                 | LILLE              | 3                     | 6 219 €          |
| Territoire Lille | 2022/01058 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Prévention Culture Formation  | ACI EDEN   | MARCQ EN BAROEUL   | 8                     | 16 584 €         |
| Territoire Lille | 2022/01441 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | SAS - Saint André Solidarité formation  | ACI SAS FORMATION  | ST ANDRE LEZ LILLE | 5                     | 10 365 €         |
| Territoire Lille | 2022/01023 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Association VISA  | ACI VISA   | LILLE              | 15                    | 31 095 €         |
| Territoire Lille | 2022/01074 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Solidarité Alimentaire France   | ANDES 6 Le Jardin de Marianne  | LOMME              | 9                     | 18 657 €         |
| Territoire Lille | 2022/00831 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | INTERVAL  | ATELIER CHANTIER D INSERTION   | WATTIGNIES         | 50                    | 103 650 €        |
| Territoire Lille | 2022/00977 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | CAVA  | Atelier Chantier d'Insertion CAVA                                      | Seclin Cedex       | 9                     | 18 657 €         |
| Territoire Lille | 2022/01871 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | ALEFPA - Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie - PASS'O'VERT"   | Atelier chantier d'insertion Remobilisation professionnelle des BRSA   | LILLE CEDEX        | 5                     | 10 365 €         |
| Territoire Lille | 2022/01867 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | ALEFPA - Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie - Ets CAPHARNAÛM | Atelier chantier d'insertion Remobilisation professionnelle des BRSA   | LILLE CEDEX        | 5                     | 10 365 €         |
| Territoire Lille | 2022/01026 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | APRONET   | Atelier Chantier Insertion APRONET                                     | LOOS               | 16                    | 33 168 €         |
| Territoire Lille | 2022/01512 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | DEFI CHANTIERS D INSERTION  | atelier de repassage "Facil a fer"                                     | ARMENTIERES        | 4                     | 8 292 €          |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE       | code       | Parcours         | Sous type de parcours           | PORTEUR  | INTITULE DE L'ACTION   | Commune                   | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|------------------|------------|------------------|---------------------------------|--|--|---------------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Lille | 2022/01329 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | AFEJI ACI METROPOLE  | ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION  | LA CHAPELLE D ARMENTIERES | 12                    | 24 876 €         |
| Territoire Lille | 2022/01082 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ALEFPA - Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie / JARDIN DE COCAGNE DE LA HAUTE BORNE | De l'insertion à l'emploi au Jardin de Cocagne de la Haute Borne                                       | LILLE CEDEX               | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire Lille | 2022/00871 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ESPAS  | ESPAS ATELIER CHANTIER D'INSERTION   | LILLE CEDEX               | 25                    | 51 825 €         |
| Territoire Lille | 2022/00932 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | La Remise Enjouée  | La Remise Enjouée  | VILLENEUVE D'ASCQ         | 5                     | 10 365 €         |
| Territoire Lille | 2022/01282 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | QUANTA   | QUANTA ACI   | VILLENEUVE D'ASCQ         | 3                     | 6 219 €          |
| Territoire Lille | 2022/01758 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | ACI Mon Atelier Fou de Coudre  | Réemploi textile comme un support d'inclusion, lutte contre les inégalités et accès à l'emploi durable | LILLE                     | 4                     | 8 292 €          |
| Territoire Lille | 2022/01879 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | La Bouquinerie   | Réinsertion par l'emploi   | VILLENEUVE D'ASCQ         | 4                     | 8 292 €          |
| Territoire Lille | 2022/01748 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Confectio  | Remise à l'emploi sur des activités de confection textile  | LESQUIN                   | 35                    | 72 555 €         |
| Territoire Lille | 2022/01745 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | Vit'Inser  | Remise à l'emploi sur des activités de recyclage et réemploi   | LESQUIN                   | 25                    | 51 825 €         |
| Territoire Lille | 2022/00799 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | EOLE   | Remobilisation professionnelle   | LOOS                      | 25                    | 51 825 €         |
| Territoire Lille | 2022/01040 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI           | LILLE SUD INSERTION  | Remobilisation professionnelle en ACI  | LILLE                     | 30                    | 62 190 €         |
| Territoire Lille | 2022/01754 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI            | EI Louvéa  | Remise à l'emploi sur les métiers des services à la personne   | LESQUIN                   | 5                     | 5 200 €          |
| Territoire Lille | 2022/01753 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI            | Inzerty  | Remise à l'emploi sur les métiers du numérique   | LESQUIN                   | 5                     | 5 200 €          |
| Territoire Lille | 2022/01210 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Association pour le Développement Local de l'emploi et de l'insertion Villeneuve d'Ascq, Mons en Baroeul                       | Action Locale de remobilisation vers un parcours d'insertion   | VILLENEUVE D'ASCQ         | 320                   | 261 334 €        |
| Territoire Lille | 2022/01714 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Association pour le Développement Local de l'emploi et de l'insertion Villeneuve d'Ascq, Mons en Baroeul                       | Action Locale de remobilisation vers un parcours d'insertion Mons en Baroeul                           | VILLENEUVE D'ASCQ         | 110                   | 71 500 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE       | code       | Parcours         | Sous type de parcours           | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION                                     | Commune          | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|------------------|------------|------------------|---------------------------------|---|--|------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Lille | 2022/01653 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Association Programmes Vitamine T                     | DEST1 RSA - Hub de Lille                                 | LESQUIN          | 70                    | 28 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01516 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | LSI - Lille Sud Insertion                             | FAIRE ENSEMBLE   | LILLE            | 450                   | 171 200 €        |
| Territoire Lille | 2022/01276 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | ALLiance Pour l'Emploi et la Solidarité               | MNO - Plateau vers l'emploi                              | LAMBERSART CEDEX | 390                   | 202 900 €        |
| Territoire Lille | 2022/01152 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Association PAGE                                      | Parcours intégré (avec plateau)                          | HARNES           | 215                   | 86 566 €         |
| Territoire Lille | 2022/01353 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Communauté de communes Pévèle Carembault              | Parcours intégré Pévèle Carembault 2022 2025 Lille Douai | PONT A MARCQ     | 265                   | 115 951 €        |
| Territoire Lille | 2022/01472 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | CCAS ANNOEULLIN                                       | Parcours pluridisciplinaire Annoeullin et alentours      | ANNOEULLIN       | 120                   | 68 400 €         |
| Territoire Lille | 2022/00815 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | IMPULSIONS METROPOLE SUD                              | Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole             | RONCHIN          | 970                   | 143 800 €        |
| Territoire Lille | 2022/01191 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Mission Locale Métropole Sud                          | Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole             | RONCHIN          | 970                   | 15 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01250 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Maison du grand cerf                                  | Plateau pluridisciplinaire Sud Est Métropole             | Ronchin          | 970                   | 10 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01314 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | CENTRE SOCIAL LE TILLEUL                              | Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole             | WATTIGNIES       | 970                   | 10 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01332 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Centre Communal d'Action Sociale de Wattignies        | Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole             | WATTIGNIES       | 970                   | 38 300 €         |
| Territoire Lille | 2022/01335 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | CCAS de Ronchin                                       | Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole             | RONCHIN          | 970                   | 71 400 €         |
| Territoire Lille | 2022/01340 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Centre Social Intercommunal la Maison du Chemin Rouge | Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole             | FACHES THUMESNIL | 970                   | 10 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01352 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | INTERM'AIDE   | Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole             | WATTIGNIES       | 970                   | 10 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01397 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | AFP2i   | Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole             | FACHES THUMESNIL | 970                   | 20 000 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE       | code       | Parcours         | Sous type de parcours                      | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION  | Commune           | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|------------------|------------|------------------|--|---|---|-------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Lille | 2022/01560 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS Faches-Thumesnil   | Plateau pluridisciplinaire Sud Est métropole                              | FACHES THUMESNIL  | 970                   | 47 300 €         |
| Territoire Lille | 2022/01357 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Association Emploi Formation Vallée de la Lys Flandre Intérieure                  | PLATEFORME#INSERTION  | ARMENTIERES       | 650                   | 77 458 €         |
| Territoire Lille | 2022/01476 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS d'Armentières  | PLATEFORME#INSERTION  | ARMENTIERES       | 650                   | 122 742 €        |
| Territoire Lille | 2022/01224 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS DE LOOS  | Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion (TREFLE)      | LOOS              | 430                   | 51 966 €         |
| Territoire Lille | 2022/00833 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CENTRE SOCIAL LE PARC   | Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion ( TREFLE)     | HAUBOURDIN        | 430                   | 7 435 €          |
| Territoire Lille | 2022/01076 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Intermaide  | Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion (TREFLE)      | WATTIGNIES        | 430                   | 10 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01077 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | LA PIOCHE   | Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion (TREFLE)      | HAUBOURDIN        | 430                   | 22 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01490 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | ACTIONS RESSOURCES POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE (AREFEP) | Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion (TREFLE)      | LOOS              | 430                   | 55 500 €         |
| Territoire Lille | 2022/01590 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | SEWEP (Solidarité Emploi Weppes)  | Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion (TREFLE)      | FROMELLES         | 430                   | 9 575 €          |
| Territoire Lille | 2022/01249 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CCAS HAUBOURDIN   | Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre les Exclusions (TREFLE) | HAUBOURDIN        | 430                   | 28 824 €         |
| Territoire Lille | 2022/01404 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | M.Q.B.B. Cente Social Rosette de Mey  | Bois-Blancs Insertion   | LILLE             | 60                    | 18 900 €         |
| Territoire Lille | 2022/01342 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | ccas de lomme   | De la levée les freins vers une dynamique d'insertion professionnelle     | LOMME             | 260                   | 46 800 €         |
| Territoire Lille | 2022/01281 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Centre social et culturel Lazare Garreau  | Ensemble pour l'emploi  | LILLE             | 240                   | 75 600 €         |
| Territoire Lille | 2022/01177 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CENTRE SOCIAL CENTRE VILLE  | PARCOURS INTEGRE SANS PATEAU - CENTRES SOCIAUX DE VILLENEUVE D'ASCQ       | VILLENEUVE D'ASCQ | 400                   | 107 532 €        |
| Territoire Lille | 2022/01065 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Centre social Mosaïque  | Solus Accompagnement vers l'emploi  | LILLE             | 360                   | 113 400 €        |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE       | code       | Parcours            | Sous type de parcours                              | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION   | Commune                    | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|------------------|------------|---------------------|--|---|--|----------------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Lille | 2022/01617 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | Association INSERSOL  | Une bonne santé pour une meilleure inclusion sociale   | HELLEMES LILLE             | 100                   | 31 500 €         |
| Territoire Lille | 2022/01389 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | Centre Social PROJET  | Une redynamisation active vers l'emploi  | Lille Cedex                | 190                   | 59 850 €         |
| Territoire Lille | 2022/00905 | Parcours IOD        | Parcours médiation directe hors IOD                | IMPULSIONS METROPOLE SUD  | Diplôme Axe  | RONCHIN                    | 50                    | 48 400 €         |
| Territoire Lille | 2022/01559 | Parcours IOD        | Parcours médiation directe hors IOD                | IRIS FORMATION  | Dispo'Talents  | LILLE                      | 50                    | 48 400 €         |
| Territoire Lille | 2022/01088 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                       | IMPULSIONS METROPOLE SUD  | IOD - Contact Entreprises - Lille/Sud Est Métropole  | RONCHIN                    | 100                   | 134 600 €        |
| Territoire Lille | 2022/01089 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                       | IMPULSIONS METROPOLE SUD  | IOD - Direct Seclin  | RONCHIN                    | 100                   | 134 600 €        |
| Territoire Lille | 2022/01130 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                       | ACTIONS RESSOURCES POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE (AREFEP) | Médiation Directe à l'Emploi IOD - Perspective Emploi Lomme  | LOOS                       | 54                    | 72 684 €         |
| Territoire Lille | 2022/00899 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                       | ACTIONS RESSOURCES POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE (AREFEP) | Médiation Directe à l'Emploi IOD - Ressource Emploi La Madeleine                                     | LOOS                       | 100                   | 134 600 €        |
| Territoire Lille | 2022/01151 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                       | ACTIONS RESSOURCES POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE (AREFEP) | Médiation Directe à l'Emploi IOD - Ressource Emploi Loos   | LOOS                       | 46                    | 61 916 €         |
| Territoire Lille | 2022/01498 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                       | LSI - Lille Sud Insertion   | Réseaux Entreprises  | LILLE                      | 100                   | 134 600 €        |
| Territoire Lille | 2022/00843 | Parcours spécifique | Actions particulières adaptées à un territoire     | Association PIVOD   | AAP " DE L'INSERTION A L'EMPLOI " 2022-2025  | MARCQ EN BAROEUL           | 50                    | 25 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01172 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | Centre Social et Culturel de Marcq en Baroeul                                     | AccESS EMPLOI, un accompagnement expérimental et innovant pour les allocataires éloignés de l'emploi | MARCQ EN BAROEUL           | 80                    | 32 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01636 | Parcours spécifique | Actions particulières adaptées à un territoire     | abej solidarite Accueil Solferino   | accompagnement des personnes allocataires du RSA sans domicile fixe                                  | rue Jules Vales 59374 Loos | 60                    | 35 000 €         |
| Territoire Lille | 2022/01443 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Rlibre ADNSMP   | Accompagnement SAS sortants de prison  | LILLE                      | 55                    | 24 750 €         |
| Territoire Lille | 2023/00533 | Parcours spécifique | Action ciblées vers un public spécifique           | CIDFF NORD TERRITOIRES  | ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES  | ROUBAIX                    | 100                   | 45 000 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                      | code       | Parcours            | Sous type de parcours                              | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION  | Commune          | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|---------------------------------|------------|---------------------|--|---|---|------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Lille                | 2022/01491 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Centre social Denise Cacheux  | Ascension'elles   | LILLE            | 50                    | 20 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01428 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Emploi & Handicap Grand Lille   | Handy'Action  | Marcq-en-Baroeul | 70                    | 35 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/00855 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | EPDSAE - Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer | Insertion professionnelle à l'EPDSAE Accueil Parents Enfants.     | LAMBERSART       | 80                    | 25 200 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01746 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | LE POLE   | Lever les freins linguistiques                                    | LILLE            | 112                   | 112 000 €        |
| Territoire Lille                | 2022/01100 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Centre Social La Ruche Ostricourt   | Mieux comprendre pour mieux réussir                               | OSTRICOURT       | 15                    | 9 000 €          |
| Territoire Lille                | 2022/01399 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | AFP2i Atelier de Formation Personnalisée et d'Insertion Individualisée          | Palier pour l'emploi  | FACHES THUMESNIL | 50                    | 35 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/00834 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Association MAGDALA   | Parcours Magdala  | LILLE            | 100                   | 50 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01032 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Secours Populaire Français - Fédération du Nord                                 | Parcours spécifique 1 vers l'insertion sociale et professionnelle | LILLE CEDEX      | 200                   | 53 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01757 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Société Saint Vincent de Paul - Accueil de jour Frédéric Ozanam                 | Pas à pas vers l'emploi   | LILLE            | 120                   | 60 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01083 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | STARTER   | PASSEPORT POUR L'EMPLOI   | LILLE            | 60                    | 48 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01300 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Réseau Alliances  | Squad Emploi, Coaching et réseau pour les jeunes                  | MARCQ EN BAROEUL | 30                    | 15 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01124 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Ecole de la 2ème chance Grand Lille   | Un accompagnement soutenu pour une insertion durable              | ROUBAIX          | 15                    | 16 500 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01768 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                              | RESTAURANTS DU COEUR  | ACCOMPAGNEMENT REMOBILISATION DES SALARIES ACI                    | WATTRELOS        | 27                    | 55 971 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01307 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                              | URBAN RENOV   | ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL                                | ROUBAIX          | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00850 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                              | URBAN CLEAN   | ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL                                | ROUBAIX          | 19                    | 39 387 €         |



### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                      | code       | Parcours     | Sous type de parcours | PORTEUR                              | INTITULE DE L'ACTION   | Commune           | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|---------------------------------|------------|--------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00878 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Association Initiatives Jeunesse     | ACI "art déco" et "sécurité écoles"                                      | WASQUEHAL         | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00980 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | AMITIE PARTAGE                       | ACI CHANTIER D INSERTION   | ROUBAIX           | 20                    | 41 460 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01849 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Aise                                 | Aise inclusion sociale et professionnelle par l'emploi                   | HEM               | 14                    | 29 022 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00887 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Residence Plus                       | Atelier Chantier d'Insertion Roubaix Bâtiment second oeuvre et Wattrelos | VILLENEUVE D'ASCQ | 19                    | 39 387 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01668 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | CANAL                                | de l'Insertion à l'Emploi  | TOURCOING         | 47                    | 97 431 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01343 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Association Roubaisienne d'Insertion | Du RSA à l'Emploi  | ROUBAIX           | 24                    | 49 752 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01739 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | ACI Envie Nord Tourcoing             | Envie Nord Tourcoing - Réemploi d'appareils électroménagers              | LESQUIN           | 16                    | 33 168 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01646 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | ARCADIS                              | FIBR'&CO   | ROUBAIX           | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00943 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | Centre Social Alma                   | Les métiers de la petite enfance   | ROUBAIX           | 5                     | 10 365 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01068 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | ESSTEAM                              | Level Up Cluster   | TOURCOING         | 10                    | 20 730 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01851 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | ACI INTERPROPRE                      | Réinsertion professionnelle  | TOURCOING         | 34                    | 70 482 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01749 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | ACI Les Serres des Prés              | Remise à l'emploi sur les activités de maraîchage biologique             | VILLENEUVE D'ASCQ | 29                    | 60 117 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01112 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | ARCANE                               | Remobilisation Professionnelle   | TOURCOING         | 20                    | 39 387 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01243 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | SOUTIEN EMPLOI SERVICE               | SUIVI INDIVIDUALISE RENFORCE POUR UNE SORTIE DYNAMIQUE                   | ROUBAIX           | 45                    | 93 285 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01031 | Parcours IAE | Accompagnement en ACI | AIFE                                 | Un tremplin vers l'emploi  | ROUBAIX           | 15                    | 31 095 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                      | code       | Parcours         | Sous type de parcours           | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION   | Commune         | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|---------------------------------|------------|------------------|---------------------------------|---|--|-----------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00938 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI            | TRISELEC  | Accompagnement vers l'emploi   | HALLUIN         | 20                    | 20 800 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01293 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Association des Centres Sociaux de Wattrelos              | A Wattrelos, c'est possible ! parcours intégré plateau pluridisciplinaire                      | WATTRELOS       | 179                   | 61 755 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01501 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Centre social LE NAUTILUS                                 | ACCOMPAGNEMENT AVEC PLATEAU PLURIDISCIPLINAIRE   | ROUBAIX         | 38                    | 26 220 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01860 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | CIDFF NORD TERRITOIRES                                    | ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES DU VERSANT NORD EST DE LA MEL VERS L INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE | ROUBAIX         | 210                   | 72 000 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01133 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing             | Accompagnement Emploi : PARCOURS 3   | TOURCOING       | 1175                  | 261 021 €        |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01241 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | OBJECTIF EMPLOI   | Accompagnement Emploi : PARCOURS 3   | Tourcoing Cedex | 1175                  | 23 750 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01373 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Mission Emploi Lys-Tourcoing                              | Accompagnement Emploi : PARCOURS 3   | TOURCOING       | 1175                  | 18 179 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01549 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Angle interm'aide   | Accompagnement Emploi : PARCOURS 3   | ROUBAIX         | 1175                  | 10 308 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00862 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Centre Social Alma  | Accompagnement pluridisciplinaire  | ROUBAIX         | 140                   | 96 600 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01292 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Centre social 3 Villes et Espace de Vie St Exupéry        | tagées pour un parcours personnalisé - Ense  | HEM             | 110                   | 27 600 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01383 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Espace de Vie Saint-Exupéry et Centre Social des 3 Villes | tagées pour un parcours personnalisé - Ense  | HEM             | 110                   | 48 405 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01670 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Association Programmes Vitamine T                         | DEST1 RSA - Hub de Roubaix/Tourcoing   | LESQUIN         | 140                   | 56 000 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01121 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | STOP AU CHOMAGE - SECOURS POPULAIRE- UNIVER               | Emploi pour tous   | ROUBAIX         | 235                   | 54 231 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01258 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | SECOURS POPULAIRE-STOP AU CHOMAGE-UNIVERS                 | Emploi pour tous   | ROUBAIX         | 235                   | 54 231 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01289 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | UNIVERS - STOP AU CHOMAGE - SECOURS POPULAI               | Emploi pour tous   | ROUBAIX         | 235                   | 54 231 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01537 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire | Angle interm'aide   | INTER'MELT PARCOURS 3  | ROUBAIX         | 110                   | 4 000 €          |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                      | code       | Parcours         | Sous type de parcours                      | PORTEUR  | INTITULE DE L'ACTION  | Commune       | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|---------------------------------|------------|------------------|--|--|---|---------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01588 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | MISSION EMPLOI LYS TOURCOING                   | INTER'MELT PARCOURS 3   | TOURCOING     | 110                   | 68 000 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01372 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Association Centre Social Marlière Croix Rouge | P.E.P'Sortie Emploi   | TOURCOING     | 1175                  | 51 060 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01558 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Mission Emploi Lys-Tourcoing                   | P.E.P'Sortie Emploi   | TOURCOING     | 1175                  | 56 000 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01663 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | ESSTEAM  | P.E.P'Sortie Emploi   | TOURCOING     | 1175                  | 115 230 €        |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01699 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Centre Social Boilly                           | P.E.P'Sortie Emploi   | TOURCOING     | 1175                  | 29 900 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01722 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Centre Social Bourgogne                        | P.E.P'Sortie Emploi   | TOURCOING     | 1175                  | 65 550 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01684 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | CENTRE SOCIAL DES TROIS QUARTIERS              | P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3                                       | TOURCOING     | 1175                  | 29 670 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01615 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | ICIELA   | Parcours intégré avec plateau   | Roubaix       | 174                   | 120 060 €        |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00889 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Centre Social hommelet                         | Parcours intégré avec plateau pluridisciplinaire                      | ROUBAIX CEDEX | 70                    | 48 300 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01381 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Centre social Fresnoy Macekellerie             | Plateau des Centres Sociaux de Roubaix                                | ROUBAIX       | 60                    | 41 400 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01322 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | Centre social Echo                             | RETOUR A L'EMPLOI : ON Y VA !   | ROUBAIX       | 78                    | 53 945 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01067 | Parcours intégré | Avec plateau pluridisciplinaire            | MiE du Roubaisis                               | VERS L'EMPLOI, MAIS PAS SEUL  | ROUBAIX       | 450                   | 341 250 €        |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01607 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Association des Centres Sociaux de Wattrelos   | A Wattrelos, c'est possible parcours intégré sans plateau             | WATTRELOS     | 90                    | 14 333 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01047 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CS LE NAUTILUS                                 | ACCOMPAGNEMENT SANS PATEAU  | ROUBAIX       | 60                    | 18 900 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01034 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Espace de Vie Saint Exupéry                    | Accompagnement des allocataires du RSA dans leur Parcours d'Insertion | HEM           | 40                    | 12 600 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                      | code       | Parcours         | Sous type de parcours                      | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION   | Commune     | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|---------------------------------|------------|------------------|--|---|--|-------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01900 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CIDFF NORD TERRITOIRES  | ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES DU VERSANT NORD EST DE LA MEL VERS L INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE | ROUBAIX     | 100                   | 15 750 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00960 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS de Wervicq-Sud   | Accompagnement et Remise à l'Emploi  | WERVICQ SUD | 8                     | 2 000 €          |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01097 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS d'Halluin  | Accompagnement individuel  | HALLUIN     | 120                   | 37 800 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00942 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Centre social Alma  | Accompagnement Individuel  | ROUBAIX     | 90                    | 28 350 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01167 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS WASQUEHAL  | Accompagnement individuel - CER  | WASQUEHAL   | 60                    | 15 000 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00901 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CENTRE SOCIAL 3 VILLES  | Accompagnement social  | HEM         | 40                    | 12 600 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00896 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Angle interm'aide   | Accompagnement social vers l'emploi ( val de marque)   | ROUBAIX     | 71                    | 22 365 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01084 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS Wattrelos  | Accompagnements individuels de parcours d'insertion  | WATTRELOS   | 80                    | 20 000 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00866 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Centre social Fresnoy Macekellerie                            | DU PARCOURS A L'EMPLOI   | ROUBAIX     | 60                    | 18 900 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01535 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Angle Interm'aide   | INTER'MELT PARCOURS 2  | ROUBAIX     | 45                    | 14 175 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01701 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Consortium pour l'emploi - Centre Social Boilly               | P.E.P'Sans plateau   | TOURCOING   | 30                    | 9 450 €          |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01413 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Consortium pour l'emploi - Centre Social Marlière Croix Rouge | P.E.P'Sans plateau   | TOURCOING   | 40                    | 12 600 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                      | code       | Parcours         | Sous type de parcours                      | PORTEUR  | INTITULE DE L'ACTION  | Commune         | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|---------------------------------|------------|------------------|--|--|---|-----------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01662 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | ESSTEAM  | P.E.P'Sans plateau  | TOURCOING       | 85                    | 26 775 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01711 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Consortium pour l'emploi - Centre Social Bourgogne | P.E.P'Sans plateau  | TOURCOING       | 45                    | 14 175 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01480 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | MELT   | P.E.P'Sans plateau  | TOURCOING       | 50                    | 15 750 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01698 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Centre social des 3 quartiers                      | PARCOURS DYNAMIQUES : Accompagnement Social et vers l'emploi : Parcours 2 | TOURCOING       | 20                    | 6 300 €          |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01540 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Angle interm'aide                                  | PARCOURS DYNAMIQUES : Accompagnement Social et vers l'emploi : Parcours 2 | ROUBAIX         | 120                   | 37 800 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01131 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CCAS de Tourcoing                                  | PARCOURS DYNAMIQUES : Accompagnement Social et vers l'emploi : Parcours 2 | TOURCOING       | 470                   | 74 025 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01608 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | ICIELA   | Parcours intégré sans plateau   | Roubaix         | 102                   | 32 130 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00891 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | Centre social Hommelet                             | Parcours intégré sans plateau technique                                   | ROUBAIX CEDEX   | 60                    | 18 900 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01333 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | CENTRE SOCIAL ECHO                                 | UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI   | ROUBAIX         | 60                    | 18 900 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01419 | Parcours intégré | sans plateau et sans accompagnement global | MISSION EMPLOI LYS TOURCOING                       | PARCOURS DYNAMIQUES : Accompagnement Social et vers l'emploi : Parcours 2 | TOURCOING       | 40                    | 12 600 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01119 | Parcours IOD     | Parcours IOD                               | ESSTEAM  | PASS'ENTREPRISES Roubaix  | TOURCOING       | 100                   | 134 600 €        |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01120 | Parcours IOD     | Parcours IOD                               | ESSTEAM  | PASS'ENTREPRISES Tourcoing  | TOURCOING       | 100                   | 96 800 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01445 | Parcours IOD     | Parcours médiation directe hors IOD        | Mission Emploi Lys-Tourcoing                       | Projet innovant Jeunes  | TOURCOING CEDEX | 55                    | 53 240 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01135 | Parcours IOD     | Parcours IOD                               | CCAS de Tourcoing                                  | Référence Adossée   | TOURCOING       | 100                   | 37 800 €         |

### ANNEXE 3 : Appel à projets - Parcours d'accompagnement 2024

| TERRITOIRE                      | code       | Parcours            | Sous type de parcours                              | PORTEUR  | INTITULE DE L'ACTION  | Commune          | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|---------------------------------|------------|---------------------|--|--|---|------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01348 | Parcours spécifique | Actions particulières adaptées à un territoire     | ADEP (Association pour le Développement de l'Éducation Permanente) | "Prends toi en main"<br>Emploi et Accompagnement  | ROUBAIX          | 75                    | 52 500 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/00965 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Association PIVOD  | AAP " DE L'INSERTION A L'EMPLOI " 2022-2025   | MARCQ EN BAROEUL | 30                    | 15 000 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01451 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Rlibre ADNSMP  | Accompagnement SAS sortants de prison   | LILLE            | 64                    | 28 800 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01458 | Parcours spécifique | Actions ciblées vers un public spécifique          | Emploi & Handicap Grand Lille                                      | Handy'Action  | Marcq-en-Barœul  | 67                    | 33 500 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01337 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | GIP AGIRE VAL DE MARQUE /PLIE                                      | Un parcours aux méthodes innovantes vers et dans l'emploi pérenne des allocataires du RSA | HEM              | 70                    | 31 500 €         |

ANNEXE 3 : Actions boosters sur 2024

| Territoire               | Code       | Booster  | Structure                                       | Action  | Commune           | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|--------------------------|------------|--|---|---|-------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01877 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | ECOLE DE LA 2EME CHANCE (E2C) GRAND HAINAUT     | Accompagner des jeunes de 16 à 25 ans, ni en emploi, ni en formation, dans un parcours personnalisé en vue d'une insertion sociale, citoyenne et professionnelle durable (emploi / formation) | ANZIN             | 8                     | 4 800 €          |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00973 | Découvrir des métiers et des filières en tension             | Face Thiérache                                  | PROJECT'EMPLOI  | FOURMIES          | 60                    | 13 200 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00823 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | Centre Socio-Culturel Municipal "Le Nouvel Air" | Accompagnement collectif et personnalisé vers l'emploi  | AVESNES SUR HELPE | 20                    | 10 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00841 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | Centre Socio Culturel de Fourmies               | Ateliers Activ'Compétences  | FOURMIES          | 40                    | 24 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/01359 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | Les Sens du Goût                                | Bouillons de Culture  | LE QUESNOY        | 60                    | 12 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00992 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | EMERGENCE3B                                     | DESTIN'ACTION AVENIR  | MAUBEUGE          | 60                    | 36 000 €         |
| Territoire de l'Avesnois | 2022/00874 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | CENTRE SOCIAL ET CULTUREL E.BANTIGNY            | FORUM PERMANENT D'INSERTION EN SAMBRE AVESNOIS  | LANDRECIES        | 60                    | 31 500 €         |
| Territoire des Flandres  | 2022/01611 | Découvrir des métiers et des filières en tension             | CCI Littoral Haut de France                     | ZI Tours  | Calais Cedex      | 80                    | 10 400 €         |
| Territoire des Flandres  | 2022/00946 | Découvrir des métiers et des filières en tension             | Geiq Rural des Flandres                         | Favoriser l'intégration d'allocataire du RSA dans les entreprises rurales   | HAZEBROUCK        | 20                    | 10 000 €         |
| Territoire des Flandres  | 2022/01283 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | HAUTS DE FLANDRE INSERTION                      | Déclic Emploi   | ESQUELBECQ        | 32                    | 11 200 €         |
| Territoire des Flandres  | 2022/00972 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | HAUTS DE FLANDRE INSERTION                      | Déclic Informatique   | ESQUELBECQ        | 12                    | 4 500 €          |
| Territoire des Flandres  | 2022/01057 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | AASMR   | Atelier "Conseil en image"  | ARNEKE            | 40                    | 8 000 €          |
| Territoire des Flandres  | 2022/01025 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | CIDFF Nord/Flandres                             | Objectif autonomie numérique  | DUNKERQUE         | 18                    | 5 400 €          |
| Territoire des Flandres  | 2022/01597 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | La Cravate Solidaire Lille                      | Coup de Pouce vers l'Emploi   | LILLE             | 20                    | 5 000 €          |
| Territoire des Flandres  | 2022/01175 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | Association d'Action Educative et Sociale       | PAON "Programme d'Adaptation à l'Outil Numérique"   | DUNKERQUE         | 24                    | 8 640 €          |
| Territoire des Flandres  | 2022/01184 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE       | LE FORUM CITOYEN  | DUNKERQUE         | 60                    | 21 000 €         |

ANNEXE 3 : Actions boosters sur 2024

| Territoire                  | Code       | Booster  | Structure  | Action  | Commune  | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|-----------------------------|------------|--|--|---|----------|-----------------------|------------------|
| Territoire des Flandres     | 2022/01209 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | Centre Social Stéphane HESSEL Merville               | Pas de frein pour s'insérer   | Merville | 34                    | 4 000 €          |
| Territoire du Cambresis     | 2022/00902 | Découvrir des métiers et des filières en tension             | CAMBRESIS EMPLOI                                     | Découvrir et accompagner les métiers de la logistique   | CAMBRAI  | 42                    | 10 000 €         |
| Territoire du Cambresis     | 2022/01609 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | La Cravate Solidaire Lille                           | Coup de Pouce vers l'Emploi   | LILLE    | 40                    | 10 000 €         |
| Territoire du Cambresis     | 2022/00890 | Découvrir des métiers et des filières en tension             | CAMBRESIS EMPLOI                                     | Je vais de l'avant avec le bâtiment   | CAMBRAI  | 54                    | 20 057 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01642 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | La Cravate Solidaire Lille                           | Coup de Pouce vers l'Emploi   | LILLE    | 25                    | 6 250 €          |
| Territoire du Douaisis      | 2022/00835 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux         | Action Jardin bien être   | ARLEUX   | 9                     | 4 500 €          |
| Territoire du Douaisis      | 2022/00971 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | CULTURE ET LIBERTE NORD                              | RETROUVER SA VOIX POUR TROUVER LA VOIE  | LILLE    | 30                    | 22 500 €         |
| Territoire du Douaisis      | 2024/      | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | AFAD   | Coup de Pouce Rsa   | Douai    | 30                    | 45 000 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01222 | Découvrir des métiers et des filières en tension             | CMA Hauts de France                                  | ESA "Emplois solidaires de l'Artisanat"   | LILLE    | 62                    | 56 159 €         |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01641 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | La Cravate Solidaire Lille                           | Coup de Pouce vers l'Emploi   | LILLE    | 30                    | 7 500 €          |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01875 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | ECOLE DE LA 2EME CHANCE (E2C) GRAND HAINAUT          | Accompagner des jeunes de 16 à 25 ans, ni en emploi, ni en formation, dans un parcours personnalisé en vue d'une insertion sociale, citoyenne et professionnelle durable (emploi / formation) | ANZIN    | 8                     | 7 200 €          |
| Territoire Lille            | 2022/01225 | Découvrir des métiers et des filières en tension             | Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France | ESA "Emplois Solidaires de l'Artisanat"   | LILLE    | 40                    | 20 680 €         |
| Territoire Lille            | 2022/01719 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | ASSOCIATION LA DEULE                                 | Remise en forme/ Cap'emploi   | LILLE    | 60                    | 24 000 €         |
| Territoire Lille            | 2022/01614 | Découvrir des métiers et des filières en tension             | Centre Social et Culturel de l'Arbrisseau            | "Un Eclair pour l'Emploi"   | LILLE    | 65                    | 9 080 €          |
| Territoire Lille            | 2022/01702 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | Emmäus COnnect                                       | Connecter Equiper Accompagner les allocataires du RSA   | LILLE    | 55                    | 22 880 €         |



ANNEXE 3 : Actions boosters sur 2024

| Territoire                      | Code       | Booster  | Structure  | Action   | Commune           | Nombre de places 2024 | Financement 2024 |
|---------------------------------|------------|--|--|--|-------------------|-----------------------|------------------|
| Territoire Lille                | 2022/01434 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | CENTRE SOCIAL CENTRE VILLE                                   | Pôle Bien-être et insertion                            | VILLENEUVE D'ASCQ | 35                    | 8 750 €          |
| Territoire Lille                | 2022/01013 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | EN QUETE DE SENS (anciennement ETTC LE THEATRE DE PINOCCHIO) | ATELIERS "ESTIME DE SOI ET CONFIANCE EN SOI"           | LILLE             | 70                    | 22 400 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01059 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | Solidarite Informatique                                      | Solidarité Informatique                                | LILLE             | 40                    | 4 000 €          |
| Territoire Lille                | 2022/01473 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | UFOLEP NORD  | UFO3S  | LILLE             | 60                    | 10 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/00840 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | Centre Social Promesses                                      | En route vers l'emploi                                 | WATTIGNIES        | 40                    | 5 000 €          |
| Territoire Lille                | 2022/01072 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | CENTRE SOCIAL LINO VENTURA                                   | PARCOURS DECOUVERTE                                    | LAMBERSART        | 40                    | 5 000 €          |
| Territoire Lille                | 2022/01066 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | CCAS de Lambersart   | Recentration vers l'emploi                             | LAMBERSART        | 25                    | 3 500 €          |
| Territoire Lille                | 2022/01468 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | CCAS ANNOEULLIN  | Les recettes de l'emploi                               | ANNOEULLIN        | 50                    | 19 500 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01346 | Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi | La Cravate Solidaire Lille                                   | Coup de Pouce vers l'Emploi                            | LILLE             | 130                   | 26 000 €         |
| Territoire Lille                | 2022/01010 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | Centre Social la Ruche d'Ostricourt                          | La Formule   | OSTRICOURT        | 12                    | 4 800 €          |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01223 | Découvrir des métiers et des filières en tension             | CMA Hauts de France  | ESA " Emplois Solidaires de l'Artisanat"               | LILLE             | 40                    | 20 680 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01578 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | MODITA   | MOODITA  | LILLE             | 30                    | 19 500 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01420 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | Fashion Green Hub  | REINSERER GRACE AUX METIERS DE LA CONFECTION TEXTILE " | Roubaix           | 18                    | 16 200 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01515 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | La Sauvegarde du Nord - SISAA                                | Et pourquoi pas !                                      | LILLE             | 76                    | 87 624 €         |
| Territoire Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01136 | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire           | CCAS de Tourcoing  | DYNAMO   | TOURCOING         | 55                    | 30 000 €         |

ANNEXE 3 : Actions boosters sur 2024

| <b>Territoire</b>                  | <b>Code</b> | <b>Booster</b>                                     | <b>Structure</b>   | <b>Action</b>                | <b>Commune</b> | <b>Nombre de places 2024</b> | <b>Financement 2024</b> |
|------------------------------------|-------------|--|--------------------|------------------------------|----------------|------------------------------|-------------------------|
| Territoire<br>Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01331  | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire | Centre Social ECHO | MON IDENTITE PROFESSIONNELLE | ROUBAIX        | 47                           | 32 000 €                |
| Territoire<br>Roubaix<br>Tourcoing | 2022/01455  | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire | ESSTEAM            | Play For Work                | TOURCOING      | 75                           | 33 910 €                |

### ANNEXE 3 : Arrêts de partenariat

| TERRITOIRE                  | code       | Parcours            | Sous type de parcours                              | PORTEUR   | INTITULE DE L'ACTION  | Commune            | Commentaire                         | Nombre de places 2023 | Nombre de places 2024 | Financement * |
|-----------------------------|------------|---------------------|--|---|---|--------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Territoire de l'Avesnois    | 2022/01345 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | ADES - Association de Développement des Emplois Saisonniers | L'emploi saisonnier au cœur du parcours                           | FERRIERE LA GRANDE | Arrêt- Suite à évaluation           | 35                    | 0                     | 8 000,00 €    |
| Territoire de l'Avesnois    | 2022/01680 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | GEIQ à domicile des Hauts de France                         | Promotion des métiers de l'aide à domicile                        | ACHEUX EN AMIENOIS | Arrêt à l'initiative de l'opérateur | 20                    | 0                     | 0,00 €        |
| Territoire des Flandres     | 2022/01604 | Parcours IOD        | Parcours IOD                                       | INSTEP Formation  | PARCOURS IOD DUNKERQUE  | Lille              | Arrêt- Suite à évaluation           | 100                   | 0                     | 44 866,67 €   |
| Territoire des Flandres     | 2022/01709 | Actions Boosters    | Découvrir des métiers et des filières en tension   | GEIQ à domicile des Hauts de France                         | Promotion des métiers de l'aide à domicile                        | ACHEUX EN AMIENOIS | Arrêt- Suite à évaluation           | 10                    | 0                     | 1 666,67 €    |
| Territoire du Cambresis     | 2022/01018 | Parcours IAE        | Accompagnement en ACI                              | ACTION  | Ateliers Chantier d'Insertion: Multimédia Écocitoyenneté Cultures | AVESNES LES AUBERT | Arrêt- Suite à évaluation           | 10                    | 0                     | 6 910,00 €    |
| Territoire du Cambresis     | 2022/01029 | Actions Boosters    | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire | ACTION  | Forum Permanent de l'Insertion du Cambrésis                       | AVESNES LES AUBERT | Arrêt- Suite à évaluation           | 136                   | 0                     | 0,00 €        |
| Territoire du Douaisis      | 2022/00994 | Actions Boosters    | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire | Association des Centres Sociaux de Douai                    | Mouvement Partage et Insertion                                    | DOUAI CEDEX        | Arrêt à l'initiative de l'opérateur | 100                   | 0                     | 0,00 €        |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01391 | Parcours Spécifique | Actions ciblées vers un parcours spécifique        | AFAD Douaisis   | Accompagnement à la retraite                                      | DOUAI              | Arrêt à l'initiative de l'opérateur | 75                    | 0                     | 0,00 €        |
| Territoire du Douaisis      | 2022/01004 | Parcours Spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | LE TOUR EMPLOI  | Un tremplin vers l'emploi et la formation                         | DOUAI              | Arrêt à l'initiative de l'opérateur | 30                    | 0                     | 0,00 €        |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01545 | Parcours IAE        | Accompagnement en EI                               | V.L.H   | Travaux second œuvre en bâtiment                                  | MARLY              | Arrêt- Suite à évaluation           | 4                     | 0                     | 1 386,67 €    |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01448 | Parcours intégré    | sans plateau et sans accompagnement global         | CCAS ABSCON   | ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES BENEFICIAIRES DU RSA              | ABSCON             | Arrêt- Suite à évaluation           | 30                    | 0                     | 2 500,00 €    |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01438 | Parcours spécifique | Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement | ADES - Association de Développement des Emplois Saisonniers | L'emploi saisonnier au cœur du parcours                           | FERRIERE LA GRANDE | Arrêt- Suite à évaluation           | 35                    | 0                     | 9 333,33 €    |
| Territoire du Valenciennois | 2022/01429 | Actions Boosters    | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire | association PHARE   | Forum Permanent de l'Insertion du Valenciennois                   | VALENCIENNES       | Arrêt- Suite à évaluation           | 160                   | 0                     | 10 666,67 €   |
| Territoire Lille            | 2022/00858 | Parcours IAE        | Accompagnement en EI                               | MAIN FORTE  | Encadrement en entreprise d'insertion                             | HARNES             | Arrêt- Suite à évaluation           | 6                     | 0                     | 2 080,00 €    |

\* Pour les arrêts suite à évaluation, financement du délai de prévenance tel que défini dans la convention

### ANNEXE 3 : Arrêts de partenariat

| TERRITOIRE                   | code       | Parcours         | Sous type de parcours                              | PORTEUR                                   | INTITULE DE L'ACTION   | Commune                 | Commentaire                         | Nombre de places 2023 | Nombre de places 2024 | Financement * |
|------------------------------|------------|------------------|--|---|--|-------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Territoire Lille             | 2022/01232 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI                               | ASSAD de Lille                            | Proposer un parcours professionnalisant aux métiers de l'aide à domicile   | LILLE                   | Arrêt- Suite à évaluation           | 30                    | 0                     | 10 400,00 €   |
| Territoire Lille             | 2022/01755 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI                               | Vitaservices MEL                          | Remise à l'emploi sur les métiers de la propreté et du facility management | LESQUIN                 | Arrêt- Suite à évaluation           | 20                    | 0                     | 6 933,33 €    |
| Territoire Lille             | 2022/01751 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI                               | Envie 2E                                  | Remise à l'emploi sur les métiers de l'économie circulaire                 | LESQUIN                 | Arrêt- Suite à évaluation           | 20                    | 0                     | 6 933,33 €    |
| Territoire Lille             | 2022/00793 | Actions Boosters | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire | Centre social Projet                      | Forum permanent de l'insertion de Lille                                    | LILLE                   | Arrêt- Suite à évaluation           | 280                   | 0                     | 13 333,33 €   |
| Territoire Lille             | 2022/01193 | Actions Boosters | Découvrir des métiers et des filières en tension   | GEIQ PRO TP                               | TP Mobile : Découverte métiers des TP + Initiation conduite d'engins       | AULNOY LEZ VALENCIENNES | Arrêt- Suite à évaluation           | 210                   | 0                     | 5 133,33 €    |
| Territoire Lille             | 2022/01648 | Actions Boosters | Découvrir des métiers et des filières en tension   | GEIQ à domicile des Hauts de France       | Promotion des métiers de l'aide à domicile                                 | ACHEUX EN AMIENOIS      | Arrêt- Suite à évaluation           | 10                    | 0                     | 2 500,00 €    |
| Territoire Lille             | 2022/01736 | Actions Boosters | Découvrir des métiers et des filières en tension   | GIE Eurasanté                             | " Une Chance Pour Soigner " et " 2ASD "                                    | LOOS                    | Arrêt- Suite à évaluation           | 20                    | 0                     | 1 666,67 €    |
| Territoire Lille             | 2022/01296 | Actions Boosters | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire | Centre social Denis Cacheux               | Le Ring de la Réussite   | LILLE                   | Arrêt suite à évaluation            | 30                    | 0                     | 1 333,33 €    |
| Territoire Lille             | 2022/01613 | Actions Boosters | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire | Centre Social et Culturel de l'Arbrisseau | "Le Bien-être, un atout pour l'Emploi"                                     | LILLE                   | Arrêt à l'initiative de l'opérateur | 40                    | 0                     | 0,00 €        |
| Territoire Lille             | 2022/01612 | Actions Boosters | Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire | Centre Social et Culturel de l'Arbrisseau | "3 Marches vers l'Emploi"  | LILLE                   | Arrêt à l'initiative de l'opérateur | 80                    | 0                     | 0,00 €        |
| Territoire Roubaix Tourcoing | 2022/01214 | Parcours IAE     | Accompagnement en ACI                              | ESSTEAM                                   | SILEO  | TOURCOING               | Arrêt- Suite à évaluation           | 6                     | 0                     | 4 146,00 €    |
| Territoire Roubaix Tourcoing | 2022/01861 | Parcours IAE     | Accompagnement en EI                               | ASSAD de Lille                            | Proposer un parcours professionnalisant aux métiers de l'aide à domicile   | Lille                   | Arrêt- Suite à évaluation           | 10                    | 0                     | 3 466,67 €    |
| Territoire Roubaix Tourcoing | 2022/01737 | Actions Boosters | Découvrir des métiers et des filières en tension   | GIE Eurasanté                             | " Une Chance Pour Soigner " et " 2ASD "                                    | LOOS                    | Arrêt- Suite à évaluation           | 20                    | 0                     | 1 666,67 €    |
| Territoire Roubaix Tourcoing | 2022/01881 | Actions Boosters | Découvrir des métiers et des filières en tension   | AFAD                                      | Développer ses compétences par les métiers de la relation d'aide           | ROUBAIX                 | Arrêt- Suite à évaluation           | 20                    | 0                     | 3 333,33 €    |

\* Pour les arrêts suite à évaluation, financement du délai de prévenance tel que défini dans la convention

## Convention

relative aux modalités de financement de l'organisme :  
(Nom de la\_structure)

dans le cadre de l'Appel à projets 2022 - 2025 « Insertion et Emploi »

concernant l'action n°(N° de l'action) intitulée :  
« (Nom de l'action) »

menée au titre du (Nom du Parcours ou Booster) »:  
sur le territoire de la (Nom de la Direction territoriale)

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative aux contrats d'association,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.262-1 et suivants,

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le code de commerce et notamment son article L.612-4 relatif à l'obligation pour les associations recevant des subventions publiques, de désigner un commissaire aux comptes et un suppléant au-delà d'un seuil fixé par décret,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4, et ses articles L.3312-4, R.3312-4, R.3313-7 relatifs aux autorisations d'engagement,

Vu le décret n°2006-335 du 21 mars 2006 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération DLES/2015/994 du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2015,

Vu la délibération n° DIPLE/2021/382 du Conseil Départemental en date du 22 novembre 2021,

Vu la délibération n° DIPLE/2022/273 du Conseil Départemental en date du 27 juin 2022,

Vu la délibération n° DirRE/2024/XX de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du XX/XX/XXXX,

Vu le budget départemental 2024,

Entre,

LE DEPARTEMENT DU NORD

Représenté par Christian POIRET, Président du Département du Nord

Habilité par la délibération n° DAJAP/2021/229 du Conseil Départemental en date du 1er juillet 2021,

Et l'organisme (Nom de la structure) (adresse du siège social de la structure) (CP du siège social de la structure)  
(Ville du siège social de la structure)  
Représenté par (Civilité du représentant légal) (prénom du représentant légal) (Nom du représentant légal),  
(Qualité du représentant légal)

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention pluriannuelle**

L'organisme s'engage à mener l'action sur la base de la programmation suivante :

- Nombre de places 2024
- Pour un montant de X €

Les places sont gérées en (Mode de gestion des places d'accompagnement).

### **ARTICLE 2 : Engagement de l'organisme**

L'organisme s'engage à respecter strictement les termes de la présente convention.

L'organisme s'engage à utiliser les outils proposés par le Département :

- **Nord Emploi** : l'organisme accompagne l'allocataire dans son inscription à Nord emploi, à réaliser le bilan de ses capacités et compétences et la création de son CV,
- **Parcours RSA (Dossier unique d'insertion)** : l'organisme alimente en continue des éléments d'information sur la contractualisation, sur le contenu du parcours et sur les actions menées avec les allocataires,
- **OUIFORM** : l'organisme positionne les allocataires pour des entrées en formation.

L'organisme s'engage à mobiliser d'autres outils que le Département mettra à sa disposition.

L'organisme s'engage à respecter les annexes 1 et 2 de la présente convention qui permettent la sécurisation du traitement des données personnelles.

L'organisme s'engage à respecter le contenu de l'accompagnement et des objectifs tels que précisés dans le GUIDE DU PORTEUR.

Dans le cadre d'un accompagnement individuel au sein d'un PARCOURS, l'organisme doit inscrire en équipe pluridisciplinaire l'allocataire du RSA en cas de non-respect de son CER ou de non contractualisation. Pour les BOOSTER, l'organisme s'engage à informer le référent de la mobilisation et de la participation de l'allocataire du RSA aux actions.

L'intervention d'organismes tiers à la convention dans la mise en œuvre de l'action doit être expressément autorisée par le Département. La bonne application de la présente convention est alors garantie par l'organisme.

En ce qui concerne le cas particulier des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), en leurs qualités de membres d'organismes intermédiaires structures pivots et conformément à l'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 relative au Fonds Social Européen, ils sont autorisés à reverser tout ou partie de la subvention départementale aux organismes susmentionnés, à l'effet de mobiliser les crédits européens.

Par ailleurs, cet accord s'inscrit dans le plan de financement présenté par l'organisme et accepté par le Département. Celui-ci est donc tenu informé, le cas échéant, de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs. Enfin, la subvention n'est pas gagée par des crédits européens et elle n'entre pas par ailleurs en contrepartie de crédits européens au titre d'une autre opération.

### **ARTICLE 3 : Engagement du Département du Nord**

Le Département du Nord accorde à l'organisme, une subvention dont le montant maximal pour la période est de (montant €) en 2024

L'intégralité du versement est subordonnée au respect des conditions et obligations inscrites dans la convention et d'une évaluation annuelle des actions menées.

Le montant 2025 sera notifié selon le bilan d'activité et nécessiteront un avenant à la convention.

### **ARTICLE 4 : Modalités de versement**

Les modalités de versement de cette subvention sont les suivantes :

80% versés au 1<sup>er</sup> semestre 2024

20% maximum versés en 2025

Le compte de l'organisme sera crédité dès la signature de la présente convention.

### **ARTICLE 5 : Evaluation**

L'organisme devra respecter les objectifs fixés dans le GUIDE DU PORTEUR tel qu'indiqué dans la délibération DIPLE/2021/382 du Conseil départemental en date du 22 novembre 2021.

L'organisme fera parvenir au Département, pour le 15 février de chaque année au plus tard, le bilan annuel quantitatif et qualitatif de l'exercice N-1 permettant son évaluation.

L'organisme devra également fournir un rapport financier comportant des documents comptables établis, si l'organisme y est soumis, conformément au plan comptable révisé.

Le solde de la subvention sera modulé au regard de l'évaluation de l'activité concernant :

- La qualité de l'accompagnement,
- L'atteinte des résultats quantitatifs attendus par le Département pour chaque PARCOURS ou BOOSTER,
- L'atteinte des résultats qualitatifs et quantitatifs proposés par le porteur de l'action.

L'organisme s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par les services du Département ou par toute personne désignée à cet effet.

### **ARTICLE 6 : Obligations comptables**

Les documents comptables devront être certifiés par le Commissaire aux Comptes si l'organisme est soumis à l'obligation de certification des comptes ou par le Président de l'organisme s'il n'y est pas soumis, conformément notamment aux dispositions des articles L. 612-4 et R. 612-1 et suivants du code de commerce.

### **ARTICLE 7 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée de 1 an.

Toutefois le versement du solde de la subvention de la dernière année interviendra à terme échu de la présente convention.

**ARTICLE 8 : Conditions de renouvellement de la convention**

La présente convention est non renouvelable. Toutefois, l'organisme qui souhaiterait, à l'échéance de la présente convention, participer à nouveau au Programme Départemental d'Insertion, pourra présenter un nouveau dossier.

**ARTICLE 9 : Conditions de résiliation**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civil franc.

**ARTICLE 10 : Remboursement**

S'il apparaît, durant l'exécution, après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

**ARTICLE 11 : Contentieux**

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait le

L'organisme  
(Nom et qualité du signataire  
Cachet de l'organisme)

Le Département du Nord  
Pour le Président du Département du Nord  
Et par délégation



# ANNEXE 1 : Utilisation de Nord emploi

## Préambule

**Une Donnée à Caractère Personnel** désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement.

**Un traitement** est « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ».

**Le responsable de traitement** est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres (les responsables conjoints de traitement), détermine les finalités et les moyens du traitement.

**Le sous-traitant** est un organisme traitant des Données à Caractère Personnel pour le compte, sur instruction et sous l'autorité d'un responsable de traitement.

**Le cycle de vie des données** se définit sur deux périodes consécutives :

- A la fin de leur durée d'utilité courante (DUC), lorsque les données ne sont plus d'utilisation quotidienne par le service, elles peuvent faire l'objet d'un préarchivage.
- A la fin de leur durée d'utilité administrative (DUA), lorsque les données n'ont plus d'utilité administrative et juridique, elles font l'objet d'un archivage ou d'une suppression

Ces durées de conservation sont définies dans les référentiels d'archivage ou en lien avec le service des archives.

## **A - Objet**

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « *le règlement européen sur la protection des données* ») ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la « *loi informatique et libertés* »).

## **B - Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance**

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : l'accompagnement des ARSA dans le cadre de l'obligation d'inscription et du dépôt du CV sur le site internet nordemploi.fr.

La nature des opérations réalisées sur les données est : la prise en compte des données renseignées dans l'outil pour vérification, adaptation et validation avec l'allocataire.

La ou les finalité(s) du traitement sont : Apporter une inscription et le dépôt d'un CV dans le cadre du retour à l'emploi de l'allocataire.

Les données à caractère personnel traitées sont :

### • **Données allocataires** :

- Info foyer RSA : fonction organisme, n° d'allocataire, type de partenaire institutionnel, code identification partenaire institutionnel, date de la demande de RSA, numéro de la demande de RSA

- Info relative à la personne : qualité, nom, nom de naissance, prénom, 2ème prénom, 3ème prénom, date de naissance, type date de naissance, sexe, date décès,
- Dossier CAF : personne responsable du dossier, date de rattachement du dossier
- Prestation : nature de la prestation versée, rôle de la personne dans le dossier allocataire, personne à charge
- Identifiant pôle emploi
- Situation familiale
- Adresse : rang adresse, date d’emménagement, pays de résidence, numéro de voie, libellé type voie, nom de la voie, complément identification adresse, complément adresse, lieu de distribution, code postal, nom de la commune de résidence,
- Prestation RSA : état du dossier RSA, motif clôture du droit RSA, date de clôture du droit RSA, date de refus du droit RSA, motif de refus du droit RSA,
- Détail droit RSA : nombre d’enfants et autres personnes à charge, foyer soumis au droit et devoirs
- Contact : Numéro de téléphone portable, Adresse mail,
- Niveau scolaire : Domaine, Nom du diplôme, Année du diplôme, Diplôme obtenu,
- Disponibilités Disponible immédiatement, Disponible à partir du..,
- Mobilité : Permis/Moyen de locomotion,
- Expériences : Postes occupés/Date du ou des postes occupés/Nom de l’entreprise du ou des postes occupés,
- Qualités personnelles, Savoir-faire métier : Emploi recherché/Savoir-faire, Langue : Langue/Niveau, Informatique et bureautique : Logiciel/Niveau, Permis, Centre d’intérêt, Informations complémentaires,
- Certificat de qualification, Niveau de formation,
- Préférences : Travail à proximité/Travail de jour/Travail de nuit/Travail en semaine/Travail du week-end/Avoir des horaires fixes/Avoir des horaires variables/Ne pas avoir à utiliser de transport
- les données de contact peuvent être utilisées dans le cadre de campagne de communication diverses

• **Données entreprises :**

- Coordonnées de l’entreprise
- Coordonnées du recruteur
- Localisation du poste

Les catégories de personnes concernées sont :

Professionnels de l’insertion en charge de l’accompagnement de public ARSA soit nos sous-traitants et leurs sous-traitants ultérieurs.

Pour l’exécution du service objet du présent marché, le responsable de traitement met à la disposition du sous-traitant les informations nécessaires suivantes : l’accès au site [www.nordemploi.de](http://www.nordemploi.de) et à son profil référent externe.

Les durées de conservation des données (DUC, DUA) et le sort des données définis en accord avec le Département du Nord sont de 2 ans après la suspension du compte, les données sont supprimées automatiquement par l’éditeur de la solution.

A noter que la suspension du compte a lieu lorsque l’allocataire est soit : inactif sur le site pour une durée de 6 mois soit : si l’allocataire sort du RSA.

Dans le cas où le sous-traitant héberge des données de santé, l’hébergement qui sera proposé au Département du Nord devra être en conformité avec les dispositions de **l’article L1111-8 du code de la santé publique**. Sont entendues comme données de santé, l’ensemble des données se rapportant à l’état de santé d’une personne concernée qui révèlent des informations sur l’état de santé physique ou mentale passé, présent ou futur de la personne concernée.

**C - Obligations du sous-traitant vis-à-vis du responsable de traitement**

Le sous-traitant s’engage à :

**1 Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l’objet de la sous-traitance**

## **2 Traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement figurant dans le présent contrat**

Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

## **3 Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat**

### **4 Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :**

- s'engagent à respecter la **confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
- reçoivent la **formation** nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

## **5 Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut**

## **6 Renseigner le Département sur la sous-traitance envers des tiers**

Le sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « **le sous-traitant ultérieur** ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit (avec accusé réception) le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance.

Le responsable de traitement dispose d'un délai maximum de 21 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le responsable de traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

## **7 Prendre en compte le droit d'information des personnes concernées**

Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

## **8 Veiller à l'exercice des droits des personnes**

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au Délégué à la Protection des Données, à l'adresse suivante : [dpd@lenord.fr](mailto:dpd@lenord.fr)

## 9 Notifier les violations de données à caractère personnel

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, à l'adresse mail suivante : [dpd@lenord.fr](mailto:dpd@lenord.fr). Une justification de ces délais de notification devra être apportée par le sous-traitant afin que le responsable de traitement puisse satisfaire à ses obligations au titre de l'article 33 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016.

## 10 Aider le Département à respecter ses obligations relatives à la protection des données

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données.

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

## 11 Mettre en œuvre des mesures de sécurité

Le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité visant apporter une protection suffisante des données à caractère personnel.

Les mesures mises en œuvre par le sous-traitant doivent être adaptées à la sécurité des données confiées. Le sous-traitant détaillera les mesures de protection des données à caractère personnel mises en œuvre au sein de son organisation, le cas échéant parmi les mesures suivantes :

- **L'anonymisation des données** : description des mécanismes d'anonymisation, des garanties qu'ils apportent contre une ré-identification éventuelle et à quelle fin ils sont mis en œuvre.
- **Le cloisonnement de données** : description des méthodes utilisées pour cloisonner le traitement chez le sous-traitant.
- **Le contrôle des accès logiques** : description de la manière dont les profils utilisateurs sont définis et attribués. Il conviendra de détailler les moyens d'authentification mis en œuvre en précisant, le cas échéant les règles applicables aux mots de passe (longueur minimale, structure obligatoire, durée de validité, nombre de tentatives infructueuses avant blocage du compte, etc.).
- **La politique de journalisation** : description de la politique de journalisation des événements et de conservation des traces qui en résultent.
- **La politique d'archivage** : description de la politique de conservation et gestion d'archives électroniques contenant des données à caractère personnel mise en œuvre pour garantir leur intégrité, leur authenticité, leur accessibilité et leur lisibilité, pendant toute la durée nécessaire.
- **La politique de sécurisation des documents papiers** : description de la sécurisation de la gestion des documents papiers (de l'impression au stockage jusqu'à la destruction et aux échanges de documents).
- **La politique de minimalisation des données collectées** : la sensibilité des données peut être réduite à l'aide des méthodes suivantes : filtrage et retrait, réduction de la sensibilité par transformation, réduction du caractère identifiant des données, réduction de l'accumulation de données, restriction de l'accès aux données.

## 12 Veiller au sort des données

### a) Les fonctionnalités

L'application doit disposer de fonctionnalités suffisantes pour mettre en place le cycle de vie des données et limiter

la durée de conservation dans l'application.

A minima, les fonctionnalités attendues sont :

- La réalisation d'export de données dans un format structuré exploitable et ouvert (XML, csv...).
- La suppression de données/documents.

Le sous-traitant précisera également si l'application est en capacité de mettre en œuvre les opérations suivantes :

- Paramétrer la durée de conservation et le sort final des différentes catégories de données/documents, dans le respect des règles applicables.
- Mettre en œuvre des traitements de restriction d'accès à la fin de leur durée d'utilité courante (DUC).
- Générer un export au format SEDA (Standard d'Echange de Données pour l'Archivage).
- Définir un périmètre de mise en œuvre des opérations grâce à des fonctionnalités de requêtes multicritères et de « marquage » des données/documents (à titre d'exemple : effectuer plusieurs traitements successifs sur les données/documents d'une personne, d'un ensemble de personnes ou l'ensemble de la base, pour un intervalle de dates et un périmètre géographique donnés).
- Opérer des contrôles sur les traitements avant leur mise en œuvre et, le cas échéant, de permettre des modifications sur le périmètre du traitement et la saisie de métadonnées complémentaires.
- Tracer les traitements dans le journal des événements.
- Produire un rapport sur les traitements d'export et de purge effectués dans l'application (a minima : date du traitement, périmètre, volume concerné).

### *b) Les traitements*

Le sous-traitant précisera également s'il est en capacité de mettre en œuvre les traitements suivants, selon les instructions du responsable de traitement :

Au terme de la durée de conservation des données définie :

- Restreindre l'accès aux données à l'issue de la durée d'utilité courante (DUC).
- Extraire et transférer tout ou partie des données en vue de leur archivage intermédiaire et/ou définitif.
- Supprimer tout ou partie des données après accord des Archives départementales.

Lorsqu'il est mis fin au traitement des données :

- Transférer les données au nouveau responsable de traitement désigné par le responsable de traitement.
- Extraire et transférer tout ou partie des données en vue de leur archivage intermédiaire définitif.
- Supprimer tout ou partie des données après accord des Archives Départementales.

Le transfert doit s'accompagner de la suppression de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant du traitement. Une fois supprimées, il doit justifier par écrit de la destruction des données.

## **13 Communiquer les coordonnées de son délégué à la protection des données**

Le sous-traitant communique au responsable de traitement **le nom et les coordonnées de son Délégué à la Protection des Données**, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

## **14 Tenir un registre d'activités de traitement de données**

Le sous-traitant déclare **tenir par écrit un registre** de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- Le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données.
- Les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement.
- Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées.

- Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
  - o La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel.
  - o Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement.
  - o Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique.
  - o Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

### **15- Mettre à disposition la documentation démontrant le respect des obligations**

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la **documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations** et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

### **D - Obligations du responsable de traitement vis-à-vis du sous-traitant**

Le responsable de traitement s'engage à :

- 1- Fournir au sous-traitant les données visées au B des présentes clauses**
- 2 Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant**
- 3- Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant**
- 4- Superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections, auprès du sous-traitant**
- 5- Respecter ses obligations réglementaires relatives à la gestion du cycle de vie et à l'archivage des données.**

## **Clauses pour la gestion des données à caractère personnel dans les applicatifs**

## **A - Collecte des données et consentement (RGPD article 13)**

Le cas échéant, l'application doit permettre d'afficher toutes les mentions nécessaires au moment de la collecte des données. L'application doit également proposer la fonctionnalité de recueil du consentement de la personne et la fonctionnalité de la traçabilité de ce consentement pour acter le choix de la personne.

Le cas échéant, l'application doit proposer la possibilité de demander l'âge, et si l'âge est inférieur au minimum requis, demander le consentement d'une personne exerçant l'autorité parentale en conservant la traçabilité des réponses.

## **B - Droit d'accès (RGPD article 15)**

Si l'application est directement accessible à la personne concernée, l'application doit proposer une fonctionnalité lui permettant de consulter l'ensemble des données la concernant au sein de cette application. Cette fonctionnalité doit permettre à la personne concernée de récupérer ces données sous une forme lisible et compréhensible en imprimant les données ou sous forme d'un document (les données ne sont donc pas forcément réutilisables). De plus, l'application devra permettre de tracer l'ensemble des demandes d'accès afin de prouver que le responsable de traitement a respecté ses obligations en la matière.

Si l'application n'est pas directement accessible à la personne concernée, l'application doit proposer une fonctionnalité permettant au responsable de traitement d'extraire les données concernant la personne sous un format lisible et compréhensible (les données ne sont donc pas forcément réutilisables).

## **C - Droit de rectification (RGPD article 16)**

Si l'application est directement accessible à la personne concernée, l'application doit proposer une fonctionnalité lui permettant de mettre à jour les données la concernant. Dans ce cas, une trace de la modification doit être conservée et notifiée au responsable de traitement pour vérification éventuelle.

Si l'application n'est pas accessible directement à la personne concernée, l'application doit proposer un formulaire de demande de rectification de données (si la personne ne souhaite pas modifier elle-même ses données ou pour les données non modifiables par la personne). Une trace de cette demande doit être conservée.

## **D - Droit à la limitation du traitement (RGPD article 18)**

L'application doit proposer la fonctionnalité permettant d'exclure la personne concernée du traitement tout en conservant les données de la personne.

Si l'application est accessible directement à la personne concernée, l'application doit proposer un formulaire de demande de limitation du traitement. Une trace de cette demande doit être conservée.

Si la personne concernée fait une demande de limitation de traitement d'accès, le titulaire doit informer le responsable de traitement dans les meilleurs délais.

## ANNEXE 2 : Utilisation de OUIFORM

### Préambule

**Une Donnée à Caractère Personnel** désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement.

**Un traitement** est « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ».

**Le responsable de traitement** est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres (les responsables conjoints de traitement), détermine les finalités et les moyens du traitement.

**Le sous-traitant** est un organisme traitant des Données à Caractère Personnel pour le compte, sur instruction et sous l'autorité d'un responsable de traitement.

**Le cycle de vie des données** se définit sur deux périodes consécutives :

- A la fin de leur durée d'utilité courante (DUC), lorsque les données ne sont plus d'utilisation quotidienne par le service, elles peuvent faire l'objet d'un préarchivage.
- A la fin de leur durée d'utilité administrative (DUA), lorsque les données n'ont plus d'utilité administrative et juridique, elles font l'objet d'un archivage ou d'une suppression

Ces durées de conservation sont définies dans les référentiels d'archivage ou en lien avec le service des archives.

### **A - Objet**

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « **le règlement européen sur la protection des données** ») ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la « **loi informatique et libertés** »).

### **B - Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance**

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : l'utilisation de l'outil OUIFORM.

La nature des opérations réalisées sur les données est la consultation des données et la complétude par le référent de l'allocataire du RSA pour le positionner sur une ou plusieurs formations.

La ou les finalité(s) du traitement sont la prescription de formation auprès des allocataires du RSA.

Les données à caractère personnel traitées sont le nom, le prénom, le numéro d'identifiant Pôle Emploi, la Région de l'individu, la date de naissance, la commune de résidence, si l'individu bénéficie ou non du PIC, toutes les informations personnelles et administratives transmises par la CAF, les informations relatives à l'indemnisation de l'individu (allocations, montant, durée, date de fin prévisionnelle) ainsi qu'à ses droits Compte Personnel de Formation (solde en heures et en euros), les projets de formation, les diplômes et certifications passés, les langues, la mobilité géographique de l'individu, l'historique des contacts pris avec l'individu, la structure de rattachement



si l'individu est suivi à Pôle emploi, le nom de son référent au sein de Pôle Emploi, sa structure de suivi, la date de début de son suivi, le nom du correspondant dans cette structure, le type de suivi.

Les catégories de personnes concernées sont les allocataires du RSA inscrits ou non à Pôle emploi.

Pour l'exécution du service objet du présent marché, le responsable de traitement met à la disposition du sous-traitant et des sous-traitants ultérieurs l'accès à Ouiform et à ses différents profils : référent ou administrateur.

Les durées de conservation des données (DUC, DUA) et le sort des données définis en accord avec le Département du Nord sont : de 20 ans

Dans le cas où le sous-traitant héberge des données de santé, l'hébergement qui sera proposé au Département du Nord devra être en conformité avec les dispositions de **l'article L1111-8 du code de la santé publique**. Sont entendues comme données de santé, l'ensemble des données se rapportant à l'état de santé d'une personne concernée qui révèlent des informations sur l'état de santé physique ou mentale passé, présent ou futur de la personne concernée.

### **C - Obligations du sous-traitant vis-à-vis du responsable de traitement**

Le sous-traitant et les sous-traitants ultérieurs s'engage à :

- 1 Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance**
- 2 Traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement figurant dans le présent contrat**

Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

- 3 -Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat**
- 4 Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :**
  - s'engagent à respecter la **confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
  - reçoivent la **formation** nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- 5 Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut**
- 6 Renseigner le Département sur la sous-traitance envers des tiers**

Le sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant nommé « sous-traitant ultérieur » pour mener des activités de traitement spécifiques. Si le sous-traitant fait appel à un sous-traitant ultérieur non initialement prévu lors de la signature de la convention avec le Département du Nord, il doit informer préalablement et par écrit (avec accusé réception) le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance.

Le responsable de traitement dispose d'un délai maximum de 21 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le responsable de traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

## **7 Prendre en compte le droit d'information des personnes concernées**

Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

## **8 Veiller à l'exercice des droits des personnes**

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au Délégué à la Protection des Données, à l'adresse suivante : [dpd@lenord.fr](mailto:dpd@lenord.fr)

## **9 Notifier les violations de données à caractère personnel**

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, à l'adresse mail suivante : [dpd@lenord.fr](mailto:dpd@lenord.fr). Une justification de ces délais de notification devra être apportée par le sous-traitant afin que le responsable de traitement puisse satisfaire à ses obligations au titre de l'article 33 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016.

## **10 Aider le Département à respecter ses obligations relatives à la protection des données**

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données.

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

## **11 Mettre en œuvre des mesures de sécurité**

Le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité visant apporter une protection suffisante des données à caractère personnel.

Les mesures mises en œuvre par le sous-traitant doivent être adaptées à la sécurité des données confiées. Le sous-traitant détaillera les mesures de protection des données à caractère personnel mises en œuvre au sein de son organisation, le cas échéant parmi les mesures suivantes :

- **l'anonymisation des données** : description des mécanismes d'anonymisation, des garanties qu'ils apportent contre une ré-identification éventuelle et à quelle fin ils sont mis en œuvre.

- **le cloisonnement de données** : description des méthodes utilisées pour cloisonner le traitement chez le sous-traitant.

- **le contrôle des accès logiques** : description de la manière dont les profils utilisateurs sont définis et attribués. Il conviendra de détailler les moyens d'authentification mis en œuvre en précisant, le cas échéant les règles applicables aux mots de passe (longueur minimale, structure obligatoire, durée de validité, nombre de tentatives infructueuses avant blocage du compte, etc.).

- **la politique de journalisation** : description de la politique de journalisation des événements et de conservation des traces qui en résultent.

- **la politique d'archivage** : description de la politique de conservation et gestion d'archives électroniques contenant des données à caractère personnel mise en œuvre pour garantir leur intégrité, leur authenticité, leur accessibilité et leur lisibilité, pendant toute la durée nécessaire.

- **la politique de sécurisation des documents papiers** : description de la sécurisation de la gestion des documents papiers (de l'impression au stockage jusqu'à la destruction et aux échanges de documents).

- **la politique de minimalisation des données collectées** : la sensibilité des données peut être réduite à l'aide des méthodes suivantes : filtrage et retrait, réduction de la sensibilité par transformation, réduction du caractère identifiant des données, réduction de l'accumulation de données, restriction de l'accès aux données.

## 12 Veiller au sort des données

### a) Les fonctionnalités

L'application doit disposer de fonctionnalités suffisantes pour mettre en place le cycle de vie des données et limiter la durée de conservation dans l'application.

A minima, les fonctionnalités attendues sont :

- La réalisation d'export de données dans un format structuré exploitable et ouvert (XML, csv...).
- La suppression de données/documents.

Le sous-traitant précisera également si l'application est en capacité de mettre en œuvre les opérations suivantes :

- Paramétrer la durée de conservation et le sort final des différentes catégories de données/documents, dans le respect des règles applicables.
- Mettre en œuvre des traitements de restriction d'accès à la fin de leur durée d'utilité courante (DUC).
- Générer un export au format SEDA (Standard d'Echange de Données pour l'Archivage).
- Définir un périmètre de mise en œuvre des opérations grâce à des fonctionnalités de requêtes multicritères et de « marquage » des données/documents (à titre d'exemple : effectuer plusieurs traitements successifs sur les données/documents d'une personne, d'un ensemble de personnes ou l'ensemble de la base, pour un intervalle de dates et un périmètre géographique donnés).
- Opérer des contrôles sur les traitements avant leur mise en œuvre et, le cas échéant, de permettre des modifications sur le périmètre du traitement et la saisie de métadonnées complémentaires.
- Tracer les traitements dans le journal des événements.
- Produire un rapport sur les traitements d'export et de purge effectués dans l'application (a minima : date du traitement, périmètre, volume concerné).

### b) Les traitements

Le sous-traitant précisera également s'il est en capacité de mettre en œuvre les traitements suivants, selon les instructions du responsable de traitement :

Au terme de la durée de conservation des données définie :

- Restreindre l'accès aux données à l'issue de la durée d'utilité courante (DUC).

- Extraire et transférer tout ou partie des données en vue de leur archivage intermédiaire et/ou définitif.
- Supprimer tout ou partie des données après accord des Archives départementales.

Lorsqu'il est mis fin au traitement des données :

- Transférer les données au nouveau responsable de traitement désigné par le responsable de traitement.
- Extraire et transférer tout ou partie des données en vue de leur archivage intermédiaire définitif.
- Supprimer tout ou partie des données après accord des Archives Départementales.

Le transfert doit s'accompagner de la suppression de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant du traitement. Une fois supprimées, il doit justifier par écrit de la destruction des données.

### 13 Communiquer les coordonnées de son délégué à la protection des données

Le sous-traitant communique au responsable de traitement **le nom et les coordonnées de son Délégué à la Protection des Données**, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

### 14 Tenir un registre d'activités de traitement de données

Le sous-traitant déclare **tenir par écrit un registre** de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- Le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données.
- Les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement.
- Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées.
- Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
  - o La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel.
  - o Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement.
  - o Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique.
  - o Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

### 15 Mettre à disposition la documentation démontrant le respect des obligations

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la **documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations** et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

### **D - Obligations du responsable de traitement vis-à-vis du sous-traitant**

Le responsable de traitement s'engage à :

#### 1 Fournir au sous-traitant les données visées au B des présentes clauses

- 2 Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant**
- 3 Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant**
- 4 Superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections, auprès du sous-traitant**
- 5 Respecter ses obligations réglementaires relatives à la gestion du cycle de vie et à l'archivage des données.**

## **Clauses pour la gestion des données à caractère personnel dans les applicatifs**

### **A - Collecte des données et consentement (RGPD article 13)**

Le cas échéant, l'application doit permettre d'afficher toutes les mentions nécessaires au moment de la collecte des données. L'application doit également proposer la fonctionnalité de recueil du consentement de la personne et la fonctionnalité de la traçabilité de ce consentement pour acter le choix de la personne.

Le cas échéant, l'application doit proposer la possibilité de demander l'âge, et si l'âge est inférieur au minimum requis, demander le consentement d'une personne exerçant l'autorité parentale en conservant la traçabilité des réponses.

### **B - Droit d'accès (RGPD article 15)**

Si l'application est directement accessible à la personne concernée, l'application doit proposer une fonctionnalité lui permettant de consulter l'ensemble des données la concernant au sein de cette application. Cette fonctionnalité doit permettre à la personne concernée de récupérer ces données sous une forme lisible et compréhensible en imprimant les données ou sous forme d'un document (les données ne sont donc pas forcément réutilisables). De plus, l'application devra permettre de tracer l'ensemble des demandes d'accès afin de prouver que le responsable de traitement a respecté ses obligations en la matière.

Si l'application n'est pas directement accessible à la personne concernée, l'application doit proposer une fonctionnalité permettant au responsable de traitement d'extraire les données concernant la personne sous un format lisible et compréhensible (les données ne sont donc pas forcément réutilisables).

### **C - Droit de rectification (RGPD article 16)**

Si l'application est directement accessible à la personne concernée, l'application doit proposer une fonctionnalité lui permettant de mettre à jour les données la concernant. Dans ce cas, une trace de la modification doit être conservée et notifiée au responsable de traitement pour vérification éventuelle.

Si l'application n'est pas accessible directement à la personne concernée, l'application doit proposer un formulaire de demande de rectification de données (si la personne ne souhaite pas modifier elle-même ses données ou pour les données non modifiables par la personne). Une trace de cette demande doit être conservée.

### **D - Droit à la limitation du traitement (RGPD article 18)**

L'application doit proposer la fonctionnalité permettant d'exclure la personne concernée du traitement tout en conservant les données de la personne.

Si l'application est accessible directement à la personne concernée, l'application doit proposer un formulaire de demande de limitation du traitement. Une trace de cette demande doit être conservée.

Si la personne concernée fait une demande de limitation de traitement d'accès, le titulaire doit informer le responsable de traitement dans les meilleurs délais.

## Avenant à la convention

relative aux modalités de financement de l'organisme :  
(Nom de la\_structure)

dans le cadre de l'Appel à projets 2022 - 2025 « Insertion et Emploi »

concernant l'action n°(N° de l'action) intitulée :  
« (Nom de l'action) »

menée au titre du (Nom du Parcours ou Booster) »:  
sur le territoire de la (Nom de la Maison Nord Emploi)

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative aux contrats d'association,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.262-1 et suivants,

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le code de commerce et notamment son article L.612-4 relatif à l'obligation pour les associations recevant des subventions publiques, de désigner un commissaire aux comptes et un suppléant au-delà d'un seuil fixé par décret,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4, et ses articles L.3312-4, R.3312-4, R.3313-7 relatifs aux autorisations d'engagement,

Vu le décret n°2006-335 du 21 mars 2006 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération DLES/2015/994 du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2015,

Vu la délibération n° DIPLE/2021/382 du Conseil Départemental en date du 22 novembre 2021,

Vu la délibération n° DIPLE/2022/273 du Conseil Départemental en date du 27 juin 2022,

Vu la délibération n° DIPLE/2023/31 de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 23 janvier 2023,

Vu la délibération n° DirRE/2023/117 de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 21 mars 2023,

Vu la délibération n° DirRE/2024/XX de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du XX/XX/XXXX,

Vu le budget départemental 2024,

Entre,

LE DEPARTEMENT DU NORD

Représenté par Christian POIRET, Président du Département du Nord

Habilité par la délibération n° DAJAP/2021/229 du Conseil Départemental en date du 1er juillet 2021,

Et l'organisme (Nom de la structure) (adresse du siège social de la structure) (CP du siège social de la structure)  
(Ville du siège social de la structure)

Représenté par (Civilité du représentant légal) (prénom du représentant légal) (Nom du représentant légal),  
(Qualité du représentant légal)

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention pluriannuelle**

L'organisme s'engage à mener l'action selon les **caractéristiques suivantes** :

- Nombre de places d'accompagnement 2024
- Pour un montant de X €

Les places sont gérées en (Mode de gestion des places d'accompagnement).

Cet article modifie l'article 1 de la convention.

### **ARTICLE 2 :**

Le Département du Nord accorde à l'organisme, pour la réalisation de l'action visée à l'article 1<sup>er</sup>, une subvention d'un montant total maximum de (montant voté pour 2024) pour 2024 dont l'intégralité du versement est subordonnée au respect des conditions et obligations inscrites dans la convention.

Le montant 2025 sera notifié selon le bilan d'activité et nécessiteront un avenant à la convention.

Cet article modifie l'article 3 de la convention.

### **ARTICLE 3 : Engagement de l'organisme**

L'organisme s'engage à respecter strictement les termes de la présente convention.

L'organisme s'engage à utiliser les outils proposés par le Département :

- **Nord Emploi** : l'organisme accompagne l'allocataire dans son inscription à Nord emploi, à réaliser le bilan de ses capacités et compétences et la création de son CV,
- **Parcours RSA (Dossier unique d'insertion)** : l'organisme alimente en continue des éléments d'information sur la contractualisation, sur le contenu du parcours et sur les actions menées avec les allocataires,
- **OUIFORM** : l'organisme positionne les allocataires pour des entrées en formation.

L'organisme s'engage à mobiliser d'autres outils que le Département mettra à sa disposition.

L'organisme s'engage à respecter la sécurisation du traitement des données personnelles.

L'organisme s'engage à respecter le contenu de l'accompagnement et des objectifs tels que précisés dans le GUIDE DU PORTEUR.



Dans le cadre d'un accompagnement individuel au sein d'un PARCOURS, l'organisme doit inscrire en équipe pluridisciplinaire l'allocataire du RSA en cas de non-respect de son CER ou de non contractualisation. Pour les BOOSTER, l'organisme s'engage à informer le référent de la mobilisation et de la participation de l'allocataire du RSA aux actions.

L'intervention d'organismes tiers à la convention dans la mise en œuvre de l'action doit être expressément autorisée par le Département. La bonne application de la présente convention est alors garantie par l'organisme.

En ce qui concerne le cas particulier des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), en leurs qualités de membres d'organismes intermédiaires structures pivots et conformément à l'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 relative au Fonds Social Européen, ils sont autorisés à reverser tout ou partie de la subvention départementale aux organismes susmentionnés, à l'effet de mobiliser les crédits européens.

Par ailleurs, cet accord s'inscrit dans le plan de financement présenté par l'organisme et accepté par le Département. Celui-ci est donc tenu informé, le cas échéant, de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs. Enfin, la subvention n'est pas gagée par des crédits européens et elle n'entre pas par ailleurs en contrepartie de crédits européens au titre d'une autre opération.

Cet article modifie l'article 2 de la convention.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait le

Fait le

L'organisme  
(Nom et qualité du signataire  
Cachet de l'organisme)

Le Département du Nord  
Pour le Président du Département du Nord  
Et par délégation

### **Avenant à la convention**

relative aux modalités de financement de l'organisme :  
(Nom de la structure)

dans le cadre de l'Appel à projets 2022 - 2025 « Insertion et Emploi »

concernant l'action n°(N° de l'action) intitulée :  
« (Nom de l'action) »

menée au titre du (Nom du Parcours ou Booster) »:

sur le territoire de la (Nom de la Maison Nord Emploi)

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative aux contrats d'association,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.262-1 et suivants,

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le code de commerce et notamment son article L.612-4 relatif à l'obligation pour les associations recevant des subventions publiques, de désigner un commissaire aux comptes et un suppléant au-delà d'un seuil fixé par décret,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4, et ses articles L.3312-4, R.3312-4, R.3313-7 relatifs aux autorisations d'engagement,

Vu le décret n°2006-335 du 21 mars 2006 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération DLES/2015/994 du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2015,

Vu la délibération n° DIPLE/2021/382 du Conseil Départemental en date du 22 novembre 2021,

Vu la délibération n° DIPLE/2022/273 du Conseil Départemental en date du 27 juin 2022,

Vu la délibération n° DIPLE/2023/31 de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 23 janvier 2023,

Vu la délibération n° DirRE/2023/117 de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 21 mars 2023,

Vu la délibération n° DirRE/2024/XX de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du XX/XX/XXX,

Vu le budget départemental 2024,

Entre,

LE DEPARTEMENT DU NORD

Représenté par Christian POIRET, Président du Département du Nord

Habilité par la délibération n° DAJAP/2021/229 du Conseil Départemental en date du 1er juillet 2021,

Et l'organisme (Nom de la structure) (adresse du siège social de la structure) (CP du siège social de la structure)  
(Ville du siège social de la structure)

Représenté par (Civilité du représentant légal) (prénom du représentant légal) (Nom du représentant légal),  
(Qualité du représentant légal)

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Durée de la convention**

La présente convention s'achève au 30 avril 2024.

Cet article modifie l'article 7 de la convention.

**ARTICLE 2 :**

Le Département du Nord accorde à l'organisme une subvention d'un montant total maximum de (montant €)  
pour 2024 dont l'intégralité sera versée à la signature de la présente convention.

Cet article modifie l'article 3 de la convention.

Fait le

Fait le

L'organisme  
(Nom et qualité du signataire  
Cachet de l'organisme)

Le Département du Nord  
Pour le Président du Département du Nord  
Et par délégation



**France Travail**

**Direction générale**

1, avenue du Docteur Gley  
75987 PARIS CEDEX 20

**Département du NORD**

**Hôtel du Département**

Rue Gustave DELORY  
59047 Lille CEDEX

**CONVENTION N° 10028889**

**Convention relative aux modalités d'échange de données  
portant sur l'orientation et l'accompagnement  
des bénéficiaires du revenu de solidarité active  
entre le Département et France Travail**

La présente convention est conclue entre :

- France Travail, établissement public administratif, représenté par Monsieur Thibaut GUILLUY son directeur général,

Ci-après dénommé « France Travail », d'une part,

- Et, le Département du NORD, représenté par son président Monsieur Christian POIRET

Ci-après dénommé « le département », d'autre part,

## TABLE DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Préambule</b>   | <b>3</b>  |
| <b>Article 1. : Objet de la convention</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Article 2 - Objectifs poursuivis par l'échange de données et liste des données</b>                        | <b>4</b>  |
| <b>Article 3 : Modalités de transmission</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Article 4 : Engagement des parties</b>  | <b>4</b>  |
| <b>Article 5 : Sécurité de la transmission des données</b>   | <b>5</b>  |
| <b>Article 6 : Confidentialité</b>   | <b>5</b>  |
| <b>Article 7 : Protection des données personnelles</b>   | <b>6</b>  |
| <b>Article 8 : Responsabilité des parties</b>  | <b>6</b>  |
| <b>Article 9 : Demandes d'évolution et déploiement</b>   | <b>6</b>  |
| <b>Article 10 : Modalités financières</b>  | <b>7</b>  |
| <b>Article 11 : Durée</b>  | <b>7</b>  |
| <b>Article 12 : Résiliation</b>  | <b>7</b>  |
| <b>Article 13 - Litiges</b>  | <b>7</b>  |
| <b>Article 14 : Mise en œuvre opérationnelle</b>   | <b>7</b>  |
| <b>Annexe 1 : Sécurité des données et traçabilité des échanges</b>   | <b>9</b>  |
| <b>Annexe 2 : Modalités d'adhésion du département</b>  | <b>10</b> |
| <b>Annexe 3 : Liste des données et structures des fichiers</b>   | <b>12</b> |
| <b>Annexe 4 : Guide d'utilisation des données transmises par France Travail à destination du département</b> | <b>19</b> |
| <b>Annexe 5 : Correspondants</b>   | <b>24</b> |
| <b>Annexe 6 : Assistance à l'utilisation</b>   | <b>25</b> |

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion et notamment les articles L. 262-29 à L. 262-31 ainsi que L. 262-34 à L. 262-40 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5311-1, L. 5312-1 à L. 5312-6 et L. 5312-10 et R. 5312-25 à R. 5312-27 relatifs à l'organisation et le fonctionnement de France Travail et les articles R. 5312-38 à R. 5312-46 relatifs au système d'information concernant les demandeurs d'emploi et salariés mis en œuvre par France Travail,

Vu le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée,

Vu le décret n° 2011-2096 du 30 décembre 2011 portant modification et création de traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs au revenu de solidarité active et à l'allocation aux adultes handicapés et notamment les articles R. 262-116-1 à R. 262-116-7 du code de l'action sociale et des familles.

## **Préambule**

---

### **France Travail**

En application de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, Pôle emploi est devenu France Travail au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette transformation consiste en un changement de dénomination et un élargissement des missions de l'établissement public au sein du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L.5311-7 du code du travail.

En tant qu'opérateur, France Travail est notamment chargé d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel et de veiller à la continuité de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il prescrit toutes les actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité. Il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle, ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle. France Travail aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements, prospecte le marché du travail et a également pour mission de développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications (article L.5312-1-I du code du travail).

France Travail est composé de 17 directions régionales.

### **Département du NORD**

### **Contexte**

La loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) a pour objet d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et d'aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. Le RSA a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les différents mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité. La mise en œuvre du RSA relève de la responsabilité de l'Etat et des départements. France Travail y apporte son concours.

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 précise que le Département oriente de façon prioritaire vers France Travail, les bénéficiaires du RSA tenus aux obligations de recherche d'emploi. Ceux-ci doivent être pris en charge rapidement pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé par France Travail qui doit informer le Département des actions qu'il a mises en œuvre.

**IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES, CE QUI SUIT :**

### **Article 1 - Objet de la convention**

---

La présente convention décrit les modalités des échanges automatisés de données à caractère personnel relatifs à l'orientation et à l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active entre le système d'information de France Travail et celui du Département, installés aux seules fins, pour chaque partie, d'enrichir d'un certain nombre de données les dossiers des bénéficiaires du RSA.

Elle fixe les obligations des parties entre elles et vis-à-vis des personnes physiques dont les données personnelles sont traitées.

## **Article 2 - Objectifs poursuivis par l'échange de données et liste des données**

---

L'échange de données a pour finalité de permettre :

- à France Travail d'avoir connaissance des orientations effectuées par le Département pour une mise en œuvre rapide de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ;
- au Département de prendre les décisions d'orientation en connaissance du profil des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi et d'effectuer le suivi des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail

La liste des données échangées figure en annexe 3 « Liste des données et structure des fichiers ».

La finalité du traitement de données à caractère personnel est de simplifier les démarches des bénéficiaires du revenu du RSA, faciliter et améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

## **Article 3 : Modalités de transmission**

---

France Travail met à disposition du Département, un fichier des bénéficiaires du RSA du département enrichi des données relatives à la demande d'emploi selon une fréquence :

- Mensuelle pour la totalité des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (fichier stock) pour l'ensemble des données.
- Hebdomadaire pour la totalité des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (fichier stock) uniquement pour les données liées à la situation au regard de l'inscription.

Le Département adresse à France Travail l'ensemble des décisions d'orientation dans un fichier mensuel (**fichier stock des bénéficiaires du RSA en cours**).

Le flux pourra devenir quotidien au cours de la convention.

## **Article 4 : Engagement des parties**

---

### **Article 4.1 : Mise à disposition des fichiers**

Les différents fichiers ci-dessus mentionnés seront déposés par les parties sur le portail partenaire mis à disposition par France Travail.

France Travail s'engage à maintenir le bon fonctionnement de ses infrastructures techniques.

### **Article 4.2 - Engagements du Département**

Au titre de la présente convention, le département s'engage à :

- Mettre à disposition de France Travail, le fichier stock des bénéficiaires du RSA en cours dès la première semaine du mois, et au plus tard le 3<sup>ème</sup> vendredi ouvré du mois avant 17h

- Récupérer le flux PECGM mis à disposition, sur le portail dédié, à partir du Lundi qui suit le 2<sup>ème</sup> vendredi ouvré du mois.

## **Article 5 : Sécurité de la transmission des données**

---

Les parties prennent toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données communiquées. Elles veillent notamment à assurer :

- La confidentialité des données, en empêchant leur divulgation à des tiers non autorisés, notamment par la mise en œuvre de procédés d'authentification adaptés ;
- L'intégrité des données, en empêchant leur modification ou destruction intentionnelle ou accidentelle en dehors de la convention ;
- La disponibilité des données, leur conservation et la disponibilité des systèmes d'information utilisés dans le cadre de la convention ;
- La traçabilité des opérations et de l'origine des données.

Dans ce cadre, les mesures techniques et organisationnelles de sécurité mises en œuvre doivent répondre aux exigences de sécurité de chacune des parties et faire l'objet d'un accord. Chaque partie doit, au préalable, avoir évalué le niveau de sensibilité des données lui appartenant et en avoir informé l'autre partie. Chaque partie s'engage à mettre à disposition de l'autre partie les politiques et procédure de sécurité mises en œuvre pour assurer l'exécution de ces dispositions.

Les parties se tiennent informées de toute difficulté ou anomalie détectée.

Si, pour l'exécution de la convention, les parties recourent à des prestataires (sous-traitants au sens du règlement général sur la protection des données -RGPD-), les contrats qu'elles concluent avec eux présentent, s'agissant des mesures de sécurité mises en œuvre, des garanties équivalentes à celles mises en place dans le cadre de la convention. Pour les opérations portant sur des données personnelles, les contrats précisent que le prestataire ne peut agir que sur instruction de son co-contractant.

Les modalités particulières de sécurité pour chacune des parties sont fixées en annexe 1.

Les correspondants en charge de la sécurité des systèmes d'information pour chacune des parties sont fixés en annexe 5.

## **Article 6 : Confidentialité**

---

Les informations échangées dans le cadre de la convention, en particulier les données personnelles, sont considérées comme confidentielles par les parties. Les parties s'engagent à ne divulguer ces informations confidentielles qu'à leurs seuls préposés et, le cas échéant, prestataires (sous-traitants au sens du règlement général sur la protection des données -RGPD-) ayant à en connaître.

Les parties se portent garantes du respect de cette obligation de confidentialité par leurs préposés et, le cas échéant, prestataires. Elles portent cette obligation à leur connaissance et prennent toutes mesures nécessaires à son respect.

Cette obligation de confidentialité s'applique sans limitation de durée.

Les parties s'engagent :

- À respecter mutuellement les obligations de discrétion ou de secret professionnel auxquelles elles sont soumises,
- À faire respecter par leurs propres utilisateurs les règles de secret professionnel, de discrétion et de confidentialité sus énoncées,
- À ce que les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente convention ne soient en aucun cas, divulguées ou retransmises à des personnes physiques ou morales non autorisées,



- À n'utiliser l'information confidentielle, qu'aux seules fins de l'exécution de la présente convention.

## **Article 7 : Protection des données personnelles**

---

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable aux traitements de données personnelles, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque partie est seule responsable du traitement qu'elle met en œuvre pour son propre compte avec les données transmises par l'autre partie.

Les parties traitent les données personnelles uniquement pour :

- La réalisation de l'objet de la convention ;
- Les besoins de l'exécution et du suivi de la convention.

Chaque partie informe les personnes concernées du traitement de données personnelles qu'elle met en œuvre et des moyens dont elles disposent pour exercer leurs droits, tels que prévus aux articles 15 à 23 du règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment leur droit d'accès, de rectification, et d'effacement.

Les parties répondent aux demandes des personnes concernées dans le délai d'un mois. Elles collaborent entre elles, si nécessaire, pour apporter ces réponses.

Sauf accord préalable exprès de France Travail et à peine de résiliation, le partenaire traite les données sur le territoire de l'Union européenne uniquement. A première demande de France Travail, il communique la liste exhaustive des pays hébergeant les serveurs de données et des pays à partir desquels les intervenants ont accès aux données.

Sauf obligation légale ou réglementaire particulière, le partenaire s'engage à détruire toutes les données personnelles et toutes leurs copies dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exécution de la convention et au plus tard dans un délai de deux mois à compter de la fin de la convention.

Chaque partie informe l'autre partie de la survenance de toute violation de données personnelles susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, des conséquences pour l'autre partie, ainsi que de toute plainte qui lui serait adressée par une personne concernée par le traitement. Cette information intervient dans les plus brefs délais et au plus tard 36 heures après la découverte de la violation de données ou la réception de la plainte.

Pour chacune des parties, le délégué à la protection des données ou correspondant en charge de la protection des données personnelles est désigné à l'annexe 5.

## **Article 8 : Responsabilité des parties**

---

Chaque partie est responsable de l'extraction et du transfert des données à partir de son propre système d'information. Les éventuels incidents survenant lors des échanges relève de la responsabilité de chaque partie.

## **Article 9 : Demandes d'évolution et déploiement**

---

France Travail assure seul l'hébergement des données échangées avec les Départements et la maintenance du serveur utilisé dans ce cadre. Les demandes d'évolution devront être formalisées pour analyse et partage entre France Travail et les Conseils départementaux.

## **Article 10 : Modalités financières**

---

La mise à disposition des données par les signataires de la présente convention est effectuée à titre gratuit.

## **Article 11 : Durée**

---

La présente convention conclue pour une durée de quatre ans, prend effet à compter de sa date de signature et cessera de produire ses effets à l'échéance de son terme.

Cette convention peut être reconduite de manière expresse, à l'initiative de l'une ou de l'autre des parties, au plus tard deux mois avant son terme.

Pour ce faire, l'une des parties propose par courrier recommandé avec avis de réception, la reconduction des échanges, à l'autre partie. A réception, cette dernière dispose d'un délai de 30 jours pour accepter ou refuser la reconduction, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le silence gardé vaut refus de reconduire la convention.

## **Article 12 : Résiliation**

---

La convention peut être résiliée, à tout moment, à la demande de l'une des parties adressée à l'autre partie, par courrier recommandé avec avis de réception postale. La résiliation prend effet à la date indiquée dans le courrier et au plus tôt deux mois après la date de réception du courrier.

La convention peut être résiliée en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations prévues dans la présente convention et notamment, en cas de défaut de mise à disposition des fichiers par l'un des signataires.

La partie ayant constaté le manquement met en demeure l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'y remédier dans un délai d'un mois à compter de la réception de ladite lettre.

Dans le cas où la mise en demeure reste sans effet pendant un délai d'un mois à compter de la date de sa réception, la convention prend automatiquement fin, sans autre formalité. Cette résiliation ne donne pas lieu à indemnité et intervient sans préjudice des actions susceptibles d'être engagées du fait du manquement.

## **Article 13 - Litiges**

---

En cas de litige, la loi française est seule applicable et les tribunaux français seuls compétents. Les parties conviennent de rechercher en cas de litige un accord amiable et, faute de l'obtenir, de s'en remettre à la juridiction compétente. Il est expressément convenu que le tribunal territorialement compétent à l'égard d'un litige se rapportant à l'exécution de la convention est le tribunal administratif dans le ressort duquel a légalement son siège le directeur régional de France Travail Hauts de France.

## **Article 14 : Mise en œuvre opérationnelle**

---

Les modalités d'adhésion et d'accès aux échanges par le Département sont décrites dans les annexes jointes à la présente convention :

1. Annexe sécurité,
2. Modalité d'adhésion du Département,

3. Structure des fichiers,
4. Guide d'utilisation des données transmises par France Travail,
5. Correspondants
6. Assistance à l'utilisation.

**Fait en deux exemplaires originaux, le**

Pour France Travail,  
Thibaut GUILLUY, directeur général

Pour le Département du NORD  
Christian POIRET, président

## **Annexe 1 : Sécurité des données et traçabilité des échanges**

---

**Sécurité physique du serveur** : Le serveur mis à disposition par France Travail pour les échanges de données est hébergé dans les locaux de France Travail. Il répond aux mesures de sécurité préconisées par la CNIL pour les directions des systèmes d'information gérant des données à caractère personnel. La sauvegarde des données présentes dans le serveur est effectuée tous les soirs et un site de secours « back up » est également mis en place et prend le relais pour maintenir le service en cas de panne ou de sinistre.

**Gestion de l'accès au serveur** : L'accès pour le téléchargement des fichiers par les techniciens des Départements est sécurisé. L'URL d'accès est une URL de type HTTPS. Pour y accéder, un user et un mot de passe sont nécessaires, chaque Département n'a accès qu'à ses propres données.

**Traçabilité** : Toutes les connexions sont tracées dans le système d'information de France Travail. Le user et le mot de passe nécessaires à l'accès au serveur par les Départements est délivré par France Travail. Cette procédure de connexion est appelée à évoluer pour garantir une sécurité accrue.

L'accès au serveur pour les techniciens de France Travail suit les mêmes règles que celles décrites ci-dessus pour les Départements. En outre, hormis la récupération des données en provenance des Départements qui se fait par un accès sécurisé sur le serveur et le dépôt de ces fichiers dans un répertoire de mise en production, toutes les autres tâches concernant le traitement de ces données sont automatisées et ne nécessitent pas d'intervention humaine.

Des tableaux de suivi sont produits mensuellement pour s'assurer de la bonne exécution des traitements.

**La durée de stockage des données sur le serveur** : La durée de stockage des données sur le serveur est limitée à 90 jours.

---

## **Annexe 2 : Modalités d'adhésion du département**

---

### **Étape 1 : Acte de candidature pour la mise en œuvre des échanges dématérialisés**

L'acte de candidature est formalisé par une convention signée par le Département et adressée à la direction générale de France Travail à l'attention de la Directrice des partenariats et de la territorialisation :

**Direction générale de France Travail  
Direction des partenariats et de la territorialisation  
1 avenue du docteur Gley  
75987 Paris Cedex 20**

### **Étape 2 : Préparation de la qualification**

La direction des partenariats et de la territorialisation de France Travail met en relation le Département et la direction des systèmes d'information (DSI) de France Travail :

#### **La DSI et le Département établissent :**

- ✓ L'environnement sur lequel le test de qualification pourra être exécuté et ses conditions (accès au serveur, échantillon d'individus, ...),
- ✓ Les prérequis à remplir pour accéder au serveur de test,
- ✓ Les correspondants de chaque organisme pour ce test (fonctionnel et technique),
- ✓ Le planning de mise en œuvre des qualifications,
- ✓ La finalisation d'un plan de qualification partagé.

Le premier fichier test comportant les informations relatives au stock des orientations de bénéficiaires du RSA inscrits ou non à France Travail et orientés vers France Travail ainsi qu'au stock des orientations de bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi non orientés vers France Travail, conformément à l'art. R. 262-116-2 du code de l'action sociale et des familles, est déposé sur le serveur d'échange par le Département.

En retour, France Travail dépose sur le même serveur, le fichier correspondant au stock des bénéficiaires du RSA du département connu à France Travail.

### **Étape 3 : Qualification et bilan de qualification**

Chaque Département doit mettre en œuvre l'étape de qualification dans les conditions prévues par le plan de qualification :

- ✓ Se conformer à la planification établie et partagée,
- ✓ Confirmer à France Travail la réalisation des qualifications dans les conditions prévues,
- ✓ Exécuter les qualifications supervisées par les deux correspondants désignés auprès de France Travail et du Département.

Un bilan de qualification est réalisé et validé par les deux parties :

Un bilan de qualification est effectué. Il ouvre la voie à l'établissement d'un planning de démarrage si le bilan est positif. Dans le cas contraire, une planification d'une nouvelle étape de qualification est proposée. (Retour étape 2).

### **Étape 4 : Planification du démarrage**

Sous réserve de la signature de la convention entre les deux parties, les échanges seront mis en œuvre selon les calendriers établis par chacun.

### **Étape 5 : Opérations nécessaires au démarrage des échanges.**

Pour permettre le démarrage des échanges, plusieurs opérations doivent être réalisées au préalable par France Travail, à savoir :

- Création de comptes dans l'outil de gestion prévu à cet effet, pour les utilisateurs désignés par le Conseil Départemental
  - Transmission du mode opératoire de l'utilisation de l'outil au correspondant technique désigné par le Conseil Départemental. (Comme indiqué dans l'annexe 5)
-

## Annexe 3 : Liste des données et structures des fichiers

Le format choisi pour l'échange des fichiers est XML. Un exemplaire sous format électronique décrivant le contenu des balises est remis au partenaire. La norme ISO8859-1 est utilisée pour éviter tous les types de caractères spéciaux.

### Description des données transmises dans le flux PECGM (Flux de France Travail vers le Département)

#### 1. Information Entête

| Donnée           | Longueur. / Format |            | Remarques   |
|------------------|--------------------|------------|---|
| <b>entete</b>    |                    |            |   |
| fichier          | 4                  | AN         | PECG (valeur fixe), fichier transmis par France Travail vers le Conseil Départemental                                       |
| periodicite      | 1                  | AN         | Périodicité M (valeur fixe) pour mensuel  |
| departement      | min 2 max 33       | AN         | Code département 01, 02, ..., 971, 972, ... pour CD concerné  |
| date-reference   | 8                  | aaaa-mm-jj | Date fonctionnelle de référence du fichier. Traitement mensuel, la référence est le mois de cette date au format aaaa-mm-01 |
| date-fabrication | 8                  | aaaa-mm-jj | Date technique de création du fichier au format aaaa-mm-jj  |
| version          | 5                  | AN         | 001,0 (valeur fixe) version flux PECGM - Evoluera si changement de structure  |

#### 2. Enregistrement Détail

| Donnée                  | Longueur /Format  |            | Remarques  |
|-------------------------|---|------------|--|
| <b>dossier individu</b> | Informations individu nécessaires pour le rapprochement |            |  |
| nir                     | max 13  | AN         | NIR sans la clé  |
| nom-naissance           | max 25  | AN         | Nom de naissance   |
| nom-marital             | max 25  | AN         | Nom d'usage  |
| prenom                  | max 25  | AN         | Prénom   |
| date-naissance          | 8   | aaaa-mm-jj | Date de naissance  |
| certification-identite  | 1   | AN         | Statut de certification de l'identité : O pour Oui ou N pour Non                                 |
| commune-residence       | 5   | AN         | Code INSEE de la commune de résidence  |
| <b>allocataire</b>      | Identifiants  |            |  |
| identifiant-caf         | 15  | AN         | Identifiant transmis par la CAF, si identifié suite au traitement CAF                            |
| identifiant-msa         | 13  | AN         | NIR sur 13 caractères, si identifié suite au traitement MSA                                      |
| code-pe                 | 3   | N          | Code France Travail<br>Identifiant régional attribué par France Travail (code-PE/identifiant-PE) |
| identifiant-pe          | 8   |            | Identifiant Régional France Travail  |

| <b>inscription</b>          | <b>Inscription à France Travail</b>        |            |  |
|-----------------------------|--|------------|--|
| date-debut-ide              | 8  | aaaa-mm-jj | Date Début IDE = Dernière date connue d'inscription à France Travail.  |
| code-categorie              | 1  | AN         | Code et libellé catégorie d'inscription  |
| lib-categorie               | max 60                                     | AN         |  |
| code-situation              | 3  | AN         | Code et libellé situation au regard de France Travail  |
| lib-situation               | max 45                                     | AN         |  |
| date-cessation-ide          | 8  | aaaa-mm-jj | Date cessation IDE = Date de cessation d'inscription   |
| motif-cessation-ide         | 2  | AN         | Code et libellé motif cessation IDE  |
| lib-cessation-ide           | max 75                                     | AN         | Zones renseignées si le DE a une date de fin renseignée et que le motif de fin de prise en charge correspond à une cessation |
| date-radiation-ide          | 8  | aaaa-mm-jj | Date de radiation IDE  |
| motif-radiation-ide         | 2  | AN         | Code et libellé motif radiation  |
| lib-radiation-ide           | max 75                                     | AN         | Zones renseignées si le DE a une date de fin renseignée et que le motif de fin de prise en charge correspond à une radiation |
| <b>suivi</b>                | <b>Structure de suivi de l'allocataire</b> |            |  |
| <b>structure-principale</b> | <b>Structure principale de suivi</b>       |            |  |
| nom                         | max 27                                     | AN         | Nom de la structure de suivi principal de France Travail de suivi du DE  |
| voie                        | max 32                                     | AN         | Libellé voie de l'adresse  |
| complement                  | max 32                                     | AN         | Complément d'adresse   |
| code-postal                 | 5  | N          | Code postal  |
| cedex                       | 2  | N          | Cedex  |
| Bureau                      | max 26                                     | AN         | Libellé bureau distributeur  |
| <b>structure-deleguee</b>   | <b>Structure de suivi déléguée</b>         |            |  |
| nom                         | max 27                                     | AN         | Nom de la structure de suivi déléguée de France Travail de suivi du DE   |
| voie                        | max 32                                     | AN         | Libellé voie de l'adresse  |
| complement                  | max 32                                     | AN         | Complément d'adresse   |
| code-postal                 | 5  | N          | Code postal  |
| cedex                       | 2  | N          | Cedex  |
| bureau                      | max 26                                     | AN         | Libellé bureau distributeur  |
| <b>formation</b>            | <b>Niveau de formation de l'individu</b>   |            |  |
| code-niveau                 | 3  | AN         | Code et libellé niveau de formation  |
| lib-niveau                  | max 50                                     | AN         |  |



|                   |                                 |            |  |
|-------------------|---------------------------------|------------|--|
| code-secteur      | 5                               | AN         | Code et libellé secteur de formation selon la nomenclature FORMACODE               |
| lib-secteur       | max 30                          | AN         |  |
| <b>Rome-v3</b>    | <b>Répertoire_des métiers</b>   |            |  |
| code-rome         | 5                               | AN         | Code et libellé ROME du métier   |
| lib-rome          | max 150                         | AN         |  |
| <b>ppae</b>       |                                 |            |  |
| conseiller-pe     | max 27                          | AN         | nom et prénom du conseiller France Travail = conseiller de suivi principal         |
| date-signature    | 8                               | aaaa-mm-jj | Date de signature PPAE   |
| date-notification | 8                               | aaaa-mm-jj | Date de notification PPAE valant contrat d'engagement réciproque                   |
| <b>axe</b>        | <b>Axe de travail principal</b> |            |  |
| code              | 3                               | AN         | Code et libellé modalité d'accompagnement en cours                                 |
| libelle           | max 40                          | AN         |  |
| Date-dernier-ent  | 8                               | aaaa-mm-jj | Date du dernier contact réalisé par France Travail ou ses partenaires co-traitants |

### 3. Enregistrement Fin

| Donnée         | Longueur/Format |            | Remarques   |
|----------------|-----------------|------------|---|
| <b>fin</b>     |                 |            |   |
| departement    | min 2 max 3     | AN         | Code département 01, 02, ...,971, 972 pour CD concerné  |
| date-reference | 8               | aaaa-mm-jj | Date fonctionnelle de référence du fichier. Traitement mensuel, la référence est le mois de cette date au format aaaa-mm-01 |
| nb-dossier     | max 8           | AN         | Nombre de dossiers (entête et fin non comptabilisés)  |

## Description des données transmises dans le flux PECDH (Flux de France Travail vers le Département)

### 1. Enregistrement Entête

| Donnée           | Longueur/Format |            | Remarques  |
|------------------|-----------------|------------|--|
| <b>entete</b>    |                 |            |  |
| fichier          | 4               | AN         | PECD (valeur fixe), fichier transmis par France Travail i vers le Conseil Départemental  |
| Periodicite      | 1               | AN         | Périodicité H (valeur fixe) pour hebdomadaire  |
| Departement      | min 2 max 3     | AN         | Code département 01, 02, ..., 971, 972, ... pour CD concerné   |
| date-reference   | 8               | aaaa-mm-jj | Date fonctionnelle de référence du fichier. Traitement hebdomadaire, la référence est la date du jour du traitement au format aaaa-mm-jj |
| date-fabrication | 8               | aaaa-mm-jj | Date technique de création du fichier au format aaaa-mm-jj   |
| version          | 5               | AN         | 001,0 (valeur fixe) version flux PECDH – Evoluera si changement de structure   |
|                  |                 | 31         |  |

### 2. Enregistrement Détail

| Donnée                  | Longueur /Format   |            | Remarques   |
|-------------------------|--|------------|---|
| <b>dossier individu</b> | <b>Informations individu nécessaires pour le rapprochement</b> |            |   |
| nir                     | max 13   | AN         | NIR sans la clé   |
| nom-naissance           | max 25   | AN         | Nom de naissance  |
| nom-marital             | max 25   | AN         | Nom d'usage   |
| prenom                  | max 25   | AN         | Prénom  |
| date-naissance          | 8  | aaaa-mm-jj | Date de naissance   |
| certification-identité  | 1  | AN         | Statut de certification de l'identité : O pour Oui ou N pour Non  |
| commune-résidence       | 5  | AN         | Code INSEE de la commune de résidence   |
| <b>allocataire</b>      | <b>Identifiants</b>  |            |   |
| code-pe                 | 3  | N          | Code France Travail<br>Code régional France Travail de rattachement du DE, lié à l'identifiant attribué par France Travail (code-pe/identifiant-pe) |
| identifiant-pe          | 8  |            | Identifiant Régional France Travail<br>Identifiant régional attribué par France Travail (code-pe/identifiant -pe)                                   |

| <b>inscription</b>  | <b>Inscription à France Travail</b> |            |   |
|---------------------|-------------------------------------|------------|---|
| date-debut-ide      | 8                                   | aaaa-mm-jj | Date Début IDE = Dernière date connue d'inscription à France Travail.   |
| date-cessation-ide  | 8                                   | aaaa-mm-jj | Date cessation IDE = Date de cessation d'inscription  |
| motif-cessation-ide | 2                                   | AN         | Code et libellé motif cessation IDE<br>Zones renseignées si le DE a une date de fin renseignée et que le motif de fin de prise en charge correspond à une cessation |
| lib-cessation-ide   | max 75                              | AN         |   |
| date-radiation-ide  | 8                                   | aaaa-mm-jj | Date de radiation IDE   |
| motif-radiation-ide | 2                                   | AN         | Code et libellé motif radiation   |
| lib-radiation-ide   | max 75                              | AN         | Zones renseignées si le DE a une date de fin renseignée et que le motif de fin de prise en charge correspond à une radiation  |

### 3. Enregistrement Fin

| <b>Donnée</b>  | <b>Longueur/Format</b> |            | <b>Remarques</b>  |
|----------------|------------------------|------------|---|
| <b>fin</b>     |                        |            |   |
| departement    | min 2 max 3            | AN         | Code département 01, 02, ...,971, 972 pour CD concerné  |
| date-reference | 8                      | aaaa-mm-jj | Date fonctionnelle de référence du fichier. Traitement mensuel, la référence est le mois de cette date au format aaaa-mm-01 |
| nb-dossier     | max 8                  | AN         | Nombre de dossiers (entête et fin non comptabilisés)  |

## Format du fichier portant le flux CGPEM

Fichier transmis des Conseils Départementaux vers France Travail :

### 1. Enregistrement Entête

| Donnée           | Longueur/Format |            | Remarques  |
|------------------|-----------------|------------|--|
| <b>entete</b>    |                 |            |  |
| fichier          | 4               | AN         | CGPE (valeur fixe), fichier transmis par France Travail vers le Conseil Départemental  |
| Periodicite      | 1               | AN         | Périodicité H (valeur fixe) pour hebdomadaire  |
| departement      | min 2 max 3     | AN         | Code département 01, 02, ..., 971, 972, ... pour CD concerné   |
| date-reference   | 8               | aaaa-mm-jj | Date fonctionnelle de référence du fichier. Traitement hebdomadaire, la référence est la date du jour du traitement au format aaaa-mm-jj |
| date-fabrication | 8               | aaaa-mm-jj | Date technique de création du fichier au format aaaa-mm-jj   |
| version          | 5               | AN         | 001,0 (valeur fixe) version flux PECDH – Evoluera si changement de structure   |

### 2. Enregistrement Détail

| Donnée                  | Longueur /Format   |            | Remarques  |
|-------------------------|--|------------|--|
| <b>dossier individu</b> | <b>Informations individu nécessaires pour le rapprochement</b> |            |  |
| nir                     | max 13   | AN         | NIR sans la clé<br>Obligatoire si données code pe et identifiant pe (identifiant régional attribué par France Travail) non renseignés  |
| nom-naissance           | max 25   | AN         | Nom de naissance en majuscules non accentuées<br>obligatoire   |
| nom-marital             | max 25   | AN         | Nom d'usage en majuscules non accentuées   |
| prenom                  | max 25   | AN         | Prénom en majuscule non accentuée<br>obligatoire   |
| date-naissance          | 8  | aaaa-mm-jj | Date de naissance au format aaaa-mm-jj   |
| code-pe                 | 3  | N          | Code régional PE lié à l'identifiant attribué par France Travail (code-pe/identifiant-pe)<br>Si code-pe renseigné alors identifiant-pe obligatoirement renseigné   |
| identifiant-pe          | 8  |            | Identifiant Régional France Travail<br>Identifiant régional attribué par France Travail (code-pe/identifiant -pe)  |
| <b>orientation</b>      | <b>Décision d'orientation</b>                                  |            |  |
| nature                  | 2  | N          | Nature de l'accompagnement 01, 02, 03, 04, 05 ou 06<br>Obligatoire<br><br>01 Orienté vers un référent social<br>02 Orienté vers un autre opérateur public<br>03 Orienté vers un opérateur privé de l'emploi<br>04 Orienté vers un réseau d'appui à la création d'entreprise<br>05 Orienté vers France Travail (offre de service de droit commun)<br>06 Orienté vers France Travail (offre de service complémentaire RSA) |
| date-decision           | aaaa-mm-jj   | AN         | Date de décision de l'orientation au format aaaa-mm-jj<br>obligatoire et ne doit pas être postérieure à la date du jour  |

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>correspondant</b> | <b>Organisme et Référent en charge de l'accompagnement</b> |
|----------------------|--|

|           |        |    |  |
|-----------|--------|----|--|
| organisme | max 90 | AN | Nom de l'organisme en charge de l'accompagnement et adresse  |
| service   | max 50 | AN | Service de l'organisme<br>Facultatif – donnée actuellement non exploitée par France Travail  |
| Nom       | max 30 | AN | Nom du référent<br>si prénom ou téléphone ou email correspondant renseigné(s) alors nom correspondant obligatoirement renseigné<br>si non renseigné, les données Correspondant pour l'orientation enregistrées dans les bases France Travail (transmises précédemment ou saisies par un agent France Travail) sur le dossier seront supprimées |
| prenom    | max 25 | AN | Prénom du référent en charge de l'accompagnement   |
| telephone | max 10 | AN | Téléphone du référent en charge de l'accompagnement  |
| email     | max 60 | AN | Email du référent en charge de l'accompagnement  |

### 3. Enregistrement Fin

| Donnée         | Longueur/Format |            | Remarques   |
|----------------|-----------------|------------|---|
| <b>fin</b>     |                 |            |   |
| departement    | min 2 max 3     | AN         | Code département 01, 02, ...,971, 972 pour CD concerné  |
| date-reference | 8               | aaaa-mm-jj | Date fonctionnelle de référence du fichier. Traitement mensuel, la référence est le mois de cette date au format aaaa-mm-01 |
| nb-dossier     | max 8           | AN         | Nombre de dossiers (entête et fin non comptabilisés)  |

| <b>inscription</b>  | <b>Inscription à France Travail</b> |            |   |
|---------------------|-------------------------------------|------------|---|
| date-debut-ide      | 8                                   | aaaa-mm-jj | Date Début IDE = Dernière date connue d'inscription à France Travail.   |
| date-cessation-ide  | 8                                   | aaaa-mm-jj | Date cessation IDE = Date de cessation d'inscription  |
| motif-cessation-ide | 2                                   | AN         | Code et libellé motif cessation IDE<br>Zones renseignées si le DE a une date de fin renseignée et que le motif de fin de prise en charge correspond à une cessation |
| lib-cessation-ide   | max 75                              | AN         |   |
| date-radiation-ide  | 8                                   | aaaa-mm-jj | Date de radiation IDE   |
| motif-radiation-ide | 2                                   | AN         | Code et libellé motif radiation   |
| lib-radiation-ide   | max 75                              | AN         | Zones renseignées si le DE a une date de fin renseignée et que le motif de fin de prise en charge correspond à une radiation  |

## Annexe 4 : Guide d'utilisation des données transmises par France Travail à destination du département

Dans le cadre des échanges de données de l'orientation mis en place entre les départements et France Travail pour la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA), France Travail met à la disposition des départements qui en font la demande, un certain nombre de données qui ont été définies par un groupe de travail réunissant quatorze départements, France Travail, la CNAF et la CCMSA.

Le présent document précise la signification et l'utilisation des données transmises (hors données d'identification) dans le cadre de ces échanges.

La liste de ces données est susceptible d'évoluer ; cependant celles-ci seront toujours le reflet des informations présentes dans le SI de France Travail. Dans ce cas, France Travail s'engage à informer les correspondants opérationnels et techniques du Conseil Départemental (annexe 5)

| Donnée                                  | Signification/utilisation  | Remarques  |
|---|--|--|
| CODE PE<br>(France Travail)             | Code régional France Travail de rattachement du demandeur d'emploi, lié à l'identifiant attribué par France Travail (code PE/identifiant PE)   | Le code- France Travail est en lien avec le département de résidence du DE.<br>35 zones de rattachement  |
| IDENTIFIANT PE<br>(France Travail)      | Identifiant régional attribué par France Travail (code-pe/identifiant-pe)<br>Numéro interne attribué aux personnes s'inscrivant en tant que DE à France Travail. Il est généralement composé de 7 chiffres et une lettre ou de 8 chiffres selon la région.   | Cet identifiant change si le demandeur d'emploi change de zone de rattachement France Travail  |
| DATE DEBUT IDE                          | Date de la dernière inscription à France Travail   | Les périodes d'inscription antérieures peuvent être consultées sur le DUDE (Écran « Passé du demandeur d'emploi », onglet « Périodes d'inscription »)  |
| CODE ET LIBELLE CATEGORIE D'INSCRIPTION | La catégorie du demandeur d'emploi renseigne sur la disponibilité de celui-ci au regard de sa recherche d'emploi. Elle dépend de plusieurs éléments : <ul style="list-style-type: none"> <li>le type de contrat cherché (contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée, etc.)</li> <li>la durée de travail hebdomadaire recherchée (temps plein, temps partiel)</li> <li>la disponibilité dans la recherche d'emploi (immédiate ou différée)</li> </ul> | Les libellés sont :<br><b>CATEGORIE 1</b><br>Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à plein temps<br><b>CATEGORIE 2</b><br>Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à temps partiel<br><b>CATEGORIE 3</b><br>Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDD, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.<br><b>CATEGORIE 4</b><br>Personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi.<br><b>CATEGORIE 5</b><br>Personnes pourvues d'un emploi (notamment les contrats aidés), à la recherche d'un autre emploi. Il s'agit également des personnes en arrêt maladie pour une durée supérieure à 15 jours, en formation pour une durée supérieure à 40 heures...)<br><br>Lorsque le champ « catégorie » est vide, il s'agit d'une personne bénéficiant d'une dispense de recherche d'emploi (avant le 1er janvier 2012). |

| Donnée  | Signification/utilisation   | Remarques  |
|---|---|--|
| CODE ET LIBELLE SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI | Décrit la situation d'un DE au moment de son inscription.   | <p>Les libellés possibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide différentielle au reclassement</li> <li>▪ Action d'insertion et de formation</li> <li>▪ Action préalable au recrutement</li> <li>▪ Aide spécifique complémentaire retour emploi</li> <li>▪ Demandeur d'asile</li> <li>▪ Autres formations</li> <li>▪ Contrat d'adaptation</li> <li>▪ Contrat d'accompagnement dans l'emploi</li> <li>▪ Contrat d'avenir</li> <li>▪ Création d'entreprise</li> <li>▪ Contrat emploi-solidarité</li> <li>▪ Contrat initiative-emploi</li> <li>▪ Contrat local d'orientation</li> <li>▪ Contrat d'orientation</li> <li>▪ Contrat d'apprentissage</li> <li>▪ Contrat de qualification</li> <li>▪ Contrat de retour à l'emploi</li> <li>▪ Convention reclassement personnalisé</li> <li>▪ Contrat transitoire professionnel</li> <li>▪ Divers</li> <li>▪ Personne pourvue d'un emploi à temps partiel</li> <li>▪ Personne pourvue d'un emploi à temps plein</li> <li>▪ Stage FNE : Cadres</li> <li>▪ FNE : femmes isolées</li> <li>▪ Stage de mise à niveau</li> <li>▪ Stage modulaire</li> <li>▪ Préavis effectué</li> <li>▪ Programme local d'insertion des femmes</li> <li>▪ Préavis non effectué</li> <li>▪ DE en préavis</li> <li>▪ Contrat RMA</li> <li>▪ Stage d'accès à l'emploi</li> <li>▪ Sans objet</li> <li>▪ Stage d'initiation à la vie professionnelle</li> <li>▪ Stage jeunes : 16 -25 ans</li> <li>▪ Stage de reclassement professionnel</li> </ul> <p><i>Certains contrats n'existent plus mais peuvent encore figurer dans le dossier du DE</i></p> |
| DATE CESSATION IDE                              | Date de cessation d'inscription   | Zones renseignées que si le DE est en situation de cessation d'inscription.  |
| MOTIF CESSATION IDE                             | Code à 2 chiffres   | Une cessation d'inscription est consécutive à une déclaration du demandeur d'emploi ou à un non renouvellement de la demande d'emploi (absence au contrôle).   |
| LIBELLE MOTIF CESSATION IDE                     | <p>Libellé correspondant au code ci-dessus. Les codes et le libellé sont les suivants :</p> <p>11 reprise d'emploi par ses propres moyens sur emploi durable à temps plein</p> <p>12 reprise d'emploi par ses propres moyens sur emploi à temps partiel</p> <p>13 reprise d'emploi par ses propres moyens sur emploi temporaire de - de 3 mois</p> <p>14 reprise d'emploi par ses propres moyens sur emploi temporaire de + de 3 mois</p> <p>15 reprise d'emploi par ses propres moyens sur emploi non précisé</p> <p>16 création d'entreprise</p> <p>18 entrée en CIE</p> <p>19 entrée en contrat d'accompagnement dans l'emploi</p> <p>21 reprise d'emploi par l'agence sur emploi durable a temps plein</p> <p>22 reprise d'emploi par l'agence sur emploi à temps partiel</p> <p>23 reprise d'emploi par l'agence sur emploi temporaire de - de 3 mois</p> <p>24 reprise d'emploi par l'agence sur emploi temporaire de +de 3 mois</p> <p>25 reprise d'emploi par l'agence sur emploi non précisé</p> <p>31 entrée en stage par France Travail</p> <p>32 entrée en stage par ses propres moyens</p> <p>33 fin de convention de reclassement personnalisé</p> <p>34 entrée en AREF</p> | <p>Si le DE se réinscrit après une cessation, le décompte des délais servant à faire évoluer l'offre raisonnable d'emploi est remis à zéro.</p> <p>Les mêmes informations figurent dans les listes communiquées aux présidents de conseils départementaux grâce à l'application LRSA DE.</p>   |

| Donnée                        | Signification/utilisation  | Remarques   |
|-------------------------------|--|---|
|                               | 36 absence du lieu de résidence supérieure à 35 jours<br>37 fin de contrat de transition professionnelle<br>38 sortie anticipée du CTP<br>39 entrée CLCA<br>41 fin de stage ou de mesure<br>42 abandon de stage ou de mesure<br>43 fin de contrat de travail temporaire ou CDD (catégorie 5 uniquement)<br>45 maladie, maternité, accident du travail<br>46 changement site France Travail<br>47 titre de séjour non valide<br>48 retraite<br>49 autres cas<br>71 autres cas d'arrêt de recherche d'emploi<br>72 dispense de recherche d'emploi (tout décret)<br>73 décès<br>80 obtient le statut réfugié.<br>90 absence au contrôle (non-réponse à DAM)<br>95 date de péremption atteinte (catégories 4 ou 5)<br>98 DSM irrecevable (non signée)  | <p>Le motif 46 entraîne un changement d'identifiant et de code FT du DE lorsque celui-ci change de zone France Travail (voir p1)</p> <p><i>Certains motifs ne sont plus utilisés mais peuvent encore figurer dans le dossier du DE</i></p>  |
| DATE RADIATION                |  | Zones renseignées que si le demandeur d'emploi est radié.   |
| MOTIF RADIATION               | Code à 2 chiffres  |   |
| LIBELLE MOTIF RADIATION       | <p>Libellé correspondant au code ci-dessus. Les libellés regroupés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ refus contrat apprentissage ou professionnalisation suspension de ... (durée variable)</li> <li>▪ refus action insertion suspension de ... (durée variable)</li> <li>▪ refus contrat aidé suspension de ... (durée variable)</li> <li>▪ refus visite médicale suspension de ... (durée variable)</li> <li>▪ refus d'élaboration ou d'actualisation du PPAE suspension de ... (durée variable)</li> <li>▪ refus de deux offres raisonnables d'emploi suspension de ... (durée variable)</li> <li>▪ non présentation à convocation CRP</li> <li>▪ non présentation à une action de reclassement</li> <li>▪ refus d'une offre d'emploi CRP</li> <li>▪ refus d'action de reclassement</li> <li>▪ abandon d'une action de reclassement</li> <li>▪ déclarations inexactes ou présentation d'attestations mensongères</li> <li>▪ avis défavorable sur motif d'absence à premier entretien France Travail</li> <li>▪ non présentation à convocation au premier entretien</li> <li>▪ refus de formation suspension de ... (durée variable)</li> <li>▪ déclaration inexacte suspension de ... (durée variable)</li> <li>▪ insuffisance de recherche d'emploi suspension de ... (durée variable)</li> <li>▪ non réponse a convocation suspension de ... (durée variable)</li> </ul> | <p>La radiation est une sanction prononcée par France Travail lorsqu'un manquement aux obligations du demandeur d'emploi est constaté conformément à l'art. L. 5412-1 du code du travail.</p> <p>Si le DE se réinscrit à l'issue de la période de radiation, le décompte des délais servant à faire évoluer l'offre raisonnable d'emploi est remis à zéro.</p> <p>Les mêmes informations figurent dans les listes communiquées aux présidents de conseils départementaux grâce à l'application LRSA DE.</p> |
| STRUCTURE PRINCIPALE DE SUIVI | Nom de la structure de suivi principal de France Travail de suivi du DE  | Agence ou équipe professionnelle ayant en charge le dossier du demandeur pour des raisons de compétence géographique ou de secteur d'activité   |
|                               | Libellé voie de l'adresse  |   |
|                               | Complément d'adresse   |   |
|                               | Code postal  |   |
|                               | Cedex  |   |
|                               | Libellé bureau distributeur  |   |



| Donnée  | Signification/utilisation   | Remarques  |
|---|---|--|
| STRUCTURE DE SUIVI DELEGUE                                    | Nom de la structure de suivi délégué de France Travail de suivi du DE   | La structure de suivi délégué correspond à la structure (partenaire cotraitant ou prestataire) à laquelle France Travail a confié l'accompagnement de certains DE. La durée du suivi délégué est en général de 3 mois renouvelable une fois maximum  |
|   | Libellé voie de l'adresse   |  |
|   | Complément d'adresse  |  |
|   | Code postal   | Ces zones sont valorisées si la structure déléguée de suivi existe. Cette dernière peut prendre les valeurs suivantes :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- France Travail</li> <li>- Mission locale, Cap emploi</li> <li>- Opérateur privé de placement</li> <li>- Prestataire</li> </ul> |
|   | Cedex   |  |
|   | Libellé bureau distributeur   |  |
| NIVEAU DE FORMATION   | Niveau de formation initiale déclaré par le demandeur d'emploi, validé ou non par un diplôme  | Si le DE n'a pas de structure déléguée, cette donnée n'est pas renseignée  |
| LIBELLE NIVEAU DE FORMATION                                   | Valeurs possibles :<br>AFS aucune formation scolaire<br>CFG ou CEP<br>CP4 primaire à 4 <sup>e</sup> achevée<br>C12 2 <sup>e</sup> /1 <sup>ère</sup> achevée<br>C3A BEPC / 3 <sup>e</sup> achevée<br>NV1 certification de niveau 1 (BAC + 5 et plus)<br>NV2 certification de niveau 2 (BAC + 3 et + 4)<br>NV3 certification de niveau 3 (BAC + 2)<br>NV4 certification de niveau 4 (BAC)<br>NV5 certification de niveau 5 (CAP, BEP) |  |
| SECTEUR DE FORMATION  | Code du secteur de formation selon la nomenclature FORMACODE  | <u>Exemple</u> :<br>21011 MACHINISME AGRICOLE  |
| LIBELLE SECTEUR DE FORMATION                                  | Libellé complet correspondant au code du secteur de formation tel qu'il apparaît dans la nomenclature FORMACODE   |  |
| CODE ROME   | Le répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (ROME) est une codification répertoriant les métiers.   | <u>Exemple</u> :<br>F1101 ARCHITECTE DU BATIMENT   |
| LIBELLE ROME  | Les fiches-métier sont disponibles sur :<br><a href="http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-fiches-metiers-@/index.jspz?id=681">http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-fiches-metiers-@/index.jspz?id=681</a> et téléchargeables en version pdf.  | Le libellé du métier dépend de l'appellation saisie sur le profil professionnel du DE, il définit au plus près l'emploi recherché par le DE. Code et libellé sont proposés sous forme de menu déroulant.   |
| NOM PRENOM DU CONSEILLER FT                                   | Nom et prénom du conseiller de suivi principal  | Indique le nom et le prénom de l'agent en charge du suivi mensuel avec l'indication que ce référent est le conseiller personnel, quand c'est le cas.   |
| DATE SIGNATURE PPAE   | Date de signature de l'entretien le plus récent fait dans le cadre du PPAE  | Le PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi) est élaboré et actualisé périodiquement. Il est l'occasion de proposer au demandeur une offre de service spécifique dans le cadre d'un parcours.  |
| DATE NOTIFICATION PPAE VALANT CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE | Le premier entretien suivant la décision d'orientation vers France Travail communiquée par le Département intègre notamment les informations sur les droits et devoirs spécifiques au RSA. Cet entretien valant contrat d'engagement réciproque est identifié dans le système d'information de France Travail.  | A compter de cet entretien, le conseiller en charge de la mise en œuvre du PPAE devient le référent emploi du bénéficiaire du RSA pour le compte du Département.   |

| Donnée  | Signification/utilisation  | Remarques  |
|---|--|--|
| <p style="text-align: center;">AXE DE TRAVAIL PRINCIPAL<sup>1</sup></p>           | <p>Cet axe traduit les besoins prioritaires du DE. Il est en lien avec le plan d'action sur lequel le DE s'engage à l'issue de l'entretien d'inscription et de diagnostic (EID). Cet axe peut être modifié en cours de parcours par le conseiller France Travail ou le référent du suivi délégué</p>   | <p>Sept valeurs sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>01 Retour direct à l'emploi</b> : si l'emploi recherché est cohérent avec les possibilités du marché et que le DE maîtrise ses outils de recherche d'emploi</li> <li>▪ <b>02 Techniques de recherche d'emploi</b> : si l'emploi recherché est cohérent avec les possibilités du marché mais que le DE doit construire ou adapter ses outils de recherche d'emploi</li> <li>▪ <b>03 Stratégie de recherche d'emploi</b> : si le DE a les compétences pour l'emploi recherché mais qu'il a besoin de valoriser ses atouts, préciser ses cibles, mieux connaître le fonctionnement du marché et organiser ses démarches</li> <li>▪ <b>04 Adaptation au marché du travail</b> : si le DE a besoin de compléter ses compétences grâce à une formation, à une adaptation à un poste de travail ou à un contrat en alternance</li> <li>▪ <b>05 Elaboration du projet professionnel</b> : si le DE ne dispose pas d'un projet professionnel compatible avec les possibilités du marché du travail</li> <li>▪ <b>06 Levée des freins périphériques à l'emploi</b> : pour la prise en charge de difficultés périphériques à l'emploi préalablement ou conjointement à sa recherche d'emploi</li> <li>▪ <b>07 A approfondir</b></li> </ul> |
| <p style="text-align: center;">MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT EN COURS<sup>3</sup></p> | <p>La modalité d'accompagnement détermine le niveau d'intensité de l'accompagnement, la fréquence et la régularité des contacts pour les DE immédiatement disponibles en tenant compte de sa situation spécifique, de son autonomie dans la recherche d'emploi et de l'adéquation de son profil et de son projet avec le marché du travail local. Elle peut être modifiée en cours de parcours par le conseiller France Travail ou le référent du suivi délégué.</p> | <p>Les valeurs prises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>APR A approfondir</b></li> <li>▪ <b>GUI Accompagnement guidé</b> : pour les DE nécessitant un appui dans la recherche d'emploi</li> <li>▪ <b>REN Accompagnement renforcé</b> : pour les DE ayant besoin d'un accompagnement lourd notamment grâce à des contacts réguliers</li> <li>▪ <b>SUI Suivi</b> : pour les DE autonomes dans la recherche d'emploi et les plus proches du marché de l'emploi nécessitant une simple supervision par le conseiller référent</li> <li>▪ <b>GLO Accompagnement global</b> : pour les DE présentant un cumul de freins sociaux et professionnels nécessitant un accompagnement coordonné entre le conseiller France Travail et un travailleur social</li> </ul> <p>Cette donnée permet de connaître les personnes qui se sont vu proposer un accompagnement global sans distinguer celles réellement suivies en accompagnement global (évolution à venir).</p>   |
| <p style="text-align: center;">DATE DU DERNIER CONTACT</p>                        | <p>Il s'agit du dernier contact réalisé par France Travail ou ses partenaires, si c'est le cas</p>   | <p>Il peut s'agir d'entretiens professionnels ou de suivi réalisés à l'occasion d'un rendez-vous à France Travail ou d'un rendez-vous téléphonique.</p>  |

## **Annexe 5 : Correspondants**

---

### **A. GOUVERNANCE DU PARTENARIAT**

- A France Travail :
- Chez le partenaire :

### **B. SUIVI OPERATIONNEL ET TECHNIQUE DE L'ECHANGE DE DONNEES**

A France Travail :

- Direction Générale - Direction des Partenariats et de la Territorialisation :  
[dptrersa.00162@pole-emploi.fr](mailto:dptrersa.00162@pole-emploi.fr)
- DSI France Travail : [dosd2iaspcrf.00322@pole-emploi.fr](mailto:dosd2iaspcrf.00322@pole-emploi.fr)

Chez le partenaire : [rsa-edsi-cple@nord.fr](mailto:rsa-edsi-cple@nord.fr)

### **C. SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION**

- A France Travail :  
[Securitedessi.00315@pole-emploi.fr](mailto:Securitedessi.00315@pole-emploi.fr)
- Chez le partenaire :  
[rssi@lenord.fr](mailto:rssi@lenord.fr)

### **D. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

- A France Travail :  
Les personnes concernées peuvent faire valoir leurs droits par courriel à [contact-dpd@pole-emploi.fr](mailto:contact-dpd@pole-emploi.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : France Travail, délégué à la protection des données, 1-5 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris Cedex 20.
- Chez le partenaire :  
Les personnes concernées peuvent faire valoir leurs droits par courriel à [dpd@lenord.fr](mailto:dpd@lenord.fr)

## **Annexe 6 : Assistance à l'utilisation**

---

Pour toutes difficultés rencontrées, il est demandé au Conseil Départemental de contacter France Travail, en utilisant l'adresse mail suivante : [dosd2iaspcrf.00322@pole-emploi.fr](mailto:dosd2iaspcrf.00322@pole-emploi.fr)

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 27 mars 2024**

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA

Le Département du Nord a une ambition forte en matière de retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cet engagement, porté par les Maisons Nord Emploi et les opérateurs de l'appel à projets « Insertion et Emploi » porte ses fruits, puisque le nombre d'allocataires en août 2023 est passé sous la barre des 90 000 (89 384), avec une baisse de 4,6 % depuis un an.

Le rapport a pour objet de conforter ces orientations par :

- le financement des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion via une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens au titre de 2024 (I) ;
- le financement des Contrats Initiative Emploi spécifiques Bassin Minier et des Parcours Emploi Compétences via une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens au titre de 2024 (II) ;
- le dispositif Cumul RSA : modification des critères (III) ;
- les engagements de l'Appel à projets « Insertion et Emploi » 2022-2025 pour l'année 2024 (IV) ;
- la convention avec France Travail relative aux modalités d'échange de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA (V).

**I – Financement des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion via une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (annexe 1)**

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) proposent, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) de 2 ans maximum, une expérience professionnelle couplée d'un accompagnement et/ou d'une formation. Ces structures, financées principalement par l'Etat et les collectivités dont le Département du Nord, utilisent un support de production (maraîchage, entretien, bâtiment...) garantissant une mise en situation réelle de travail.

Le partenariat avec l'Etat sur le volet Insertion par l'Activité Economique (IAE) fait l'objet d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM). La prise en charge mensuelle par le Département du Nord est de 88% du montant du RSA pour une personne seule, soit 559,42 € (au 1<sup>er</sup> avril 2024).

Il est proposé de reconduire ce dispositif avec une enveloppe financière de 5 500 000 € pour 2024. Il permettra le cofinancement de 819 CDDI à destination des allocataires du RSA.

Par ailleurs, le Département du Nord a conventionné avec l'Agence des Services de Paiement (ASP) pour gérer le paiement des aides aux postes (CDDI). Les frais de gestion demandés par l'ASP pour cette activité sont estimés à 10 000 €.

**II – Financement des Parcours Emploi Compétences et des Contrats Initiative Emploi Bassin Minier via une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (annexe 2)**

Le financement des Parcours Emploi Compétences (PEC) et des Contrats Initiative Emploi (CIE) s'inscrit dans les orientations départementales visant à réduire le nombre de foyers allocataires du RSA, en activant de nombreux leviers et dispositifs afin de les extraire de la précarité par l'accès à un emploi.

Dans ce cadre, le Département cofinance 350 Parcours Emploi Compétences dans les collèges publics, ce qui représente un engagement financier de 4 M€ et 609 CIE spécifiques Bassin Minier à destination des allocataires du RSA résidants dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, ce qui représente un engagement financier de 2,2 M€.

Par ailleurs, le Département délègue à l'Agence de Services et de Paiement le versement des aides aux employeurs. Les frais de gestion demandés par l'ASP sont estimés à 30 000 € pour les PEC et 40 000 € pour les CIE Bassin Minier.

### **III – Dispositif Cumul RSA**

La possibilité de cumuler le salaire avec l'allocation RSA durant 3 mois pour inciter les allocataires du RSA à accepter des emplois saisonniers et favoriser les recrutements dans des secteurs en tension a été adoptée le 15 février 2021 (DIPL/2021/8).

Cette mesure bénéficie aux allocataires du RSA recrutés :

- dans les secteurs suivants : « Grand âge » (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile SAAD et EHPAD), numérique, industrie,
- pour des emplois saisonniers,
- ou via des sas préparatoires,
- ou via la formation certifiante et professionnalisante.

Il est proposé de reconduire ce dispositif en 2024 à hauteur de 100 000 €.

### **IV – Ajustements 2024 de l'Appel à projets « Insertion et Emploi » 2022-2025 (annexes 3 et 4)**

En novembre 2021, l'appel à projets « Insertion et Emploi » était approuvé par l'assemblée départementale (DIPL/2021/382). Il priorise les actions ayant pour objectif l'insertion des allocataires du RSA, l'accès et le retour à l'emploi. Le Département du Nord affirme ainsi sa volonté d'agir pour l'accompagnement des allocataires du RSA.

En 2023, les actions retenues dans le cadre de cet appel à projets ont permis la sortie en emploi ou en formation de 4 301 allocataires du RSA et 2 894 vers d'autres droits que le RSA.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions aux opérateurs de l'appel à projets pour l'année 2024. Chaque action doit contribuer à l'insertion des allocataires du RSA relevant des droits et devoirs dans la perspective de leur sortie du dispositif.

L'offre d'insertion proposée ne retient que les actions les mieux adaptées aux besoins des territoires et se structure en 4 parcours pour lesquels les opérateurs assureront la contractualisation (Contrat d'Engagement Réciproque). Ces Parcours représentent 31 279 places pour un montant annuel de 18 558 534 €.

Ces parcours sont complétés par 2 041 places de Boosters (coup de pouce complémentaire au parcours d'insertion) pour un montant annuel de 834 310 €.

Enfin, pour les actions n'ayant pas un bilan satisfaisant ou ne correspondant plus aux besoins des territoires, il est proposé la résiliation des conventions signées avec le Département du Nord au 30 avril 2024. L'engagement 2024 pour ces actions est de 148 256 € pour couvrir le délai de prévenance, tel que défini dans la convention.

## **V – Convention avec France Travail relative aux modalités d'échanges de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA (annexe 5)**

Cette convention décrit les modalités des échanges automatisés de données à caractère personnel, relatifs à l'orientation et à l'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active entre le système d'information de France Travail (ex Pôle emploi) et celui du Département du Nord.

Les données échangées permettront à France Travail d'avoir connaissance des orientations effectuées par le Département, pour une mise en œuvre rapide de l'accompagnement des allocataires du RSA et au Département, de connaître le profil des allocataires du RSA demandeurs d'emploi et de pouvoir suivre les allocataires du RSA, accompagnés par France Travail.

Elle est établie pour une durée de 4 ans (2024-2028).

En conséquence, je propose à la Commission permanente :

- de m'autoriser à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens entre l'Etat et le Département du Nord au titre de 2024, relative aux Contrats à Durée Déterminée d'Insertion, dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;
- de verser des frais de gestion relatifs au paiement des aides aux postes (CDDI) estimés à hauteur de 10 000 € à l'Agence des Services de Paiement (ASP) ;
- de m'autoriser à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens entre l'Etat et le Département du Nord au titre de 2024, relative aux Parcours Emploi Compétences (PEC) et aux Contrats Initiative Emploi (CIE), dans les termes du projet ci-joint en annexe 2 ;
- de verser des frais de gestion à l'Agence des Services de Paiement (ASP) relatifs d'une part aux PEC estimés à hauteur de 30 000 € et d'autre part aux CIE spécifiques Bassin Minier estimés à hauteur de 40 000 € ;
- de m'autoriser à reconduire le dispositif Cumul Revenu de Solidarité Active (RSA) pour un montant de 100 000 € pour 2024, selon les modalités décrites au rapport ;
- d'attribuer les subventions aux structures, au titre de l'appel à projets « Insertion et Emploi » pour 2024 pour un montant de 19 541 100 € selon le tableau ci-joint en annexe 3 ;
- de m'autoriser à signer dans le cadre de l'appel à projets « Insertion et Emploi » 2022-2025, les conventions et avenants entre le Département du Nord et les structures reprises dans le tableau ci-joint en annexe 3, dans les termes du projet ci-joint en annexe 4 ;
- de m'autoriser à signer la convention 2024-2028 entre le Département du Nord et France Travail relative aux modalités d'échanges de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA dans les termes du projet ci-joint en annexe 5.

| CODE GRAND ANGLE |           | ENGAGEMENTS     |                 |                          |
|------------------|-----------|-----------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION        | ENVELOPPE | AUTORISES       | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 12002OP002       | 12002E15  | 5 690 000 €     | -               | 5 500 000 €              |
| 12002OP004       | 12002E15  | 1 970 000 €     | -               | 1 970 000 €              |
| 12002OP002       | 12002E01  | 10 000 €        | -               | 10 000 €                 |
| 12002OP004       | 12002E01  | 30 000 €        | -               | 30 000 €                 |
| 12001OP002       | 12001E01  | 200 000 €       | -               | 100 000 €                |
| 12002OP010       | 12002E14  | 95 177 227,37 € | 91 843 687,76   | 2 953 576 €              |
| 12002OP005       | 12002E15  | 1 050 000 €     | -               | 2 050 000 €              |
| 12002OP005       | 12002E01  | 150 000 €       | -               | 40 000 €                 |
| 12002OP010       | 12002E27  | 46 244 645,94   | 28 450 062,94   | 16 587 524               |

Christian POIRET  
Président du Département du Nord